

ÉLECTIONS: LE CHOIX N'EST PAS FAIT ENTRE L'AUTOMNE ET LE PRINTEMPS
JOHNSON ASSERMMENTÉ

QUÉBEC — Le nouveau premier ministre du Québec, M. Pierre Marc Johnson, préférerait gouverner un bout de temps avant de tenir des élections générales.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

C'est ce qu'il a déclaré hier en conférence de presse, quelques heures après avoir été assermenté comme premier ministre du Québec.

M. Johnson a d'abord dit que son choix entre l'automne et le printemps n'était pas encore fait et qu'il s'accorderait au moins deux semaines pour prendre sa décision.

« Mais j'aimerais gouverner un bout de temps, faire certaines choses. J'ai des idées sur ce qu'on pourrait faire dans certains domaines », a-t-il ajouté, avant de reconnaître que les contraintes auxquelles il fait face pourraient ne pas le lui permettre.

« Je suis conscient que nous sommes en fin de mandat. Nous sommes dans la cinquième année, loin dans la cinquième année, a-t-il poursuivi. Et nous avons une très faible majorité (à l'Assemblée nationale). Ce sont des contraintes objectives dont je dois tenir compte. »

Cette indécision quant à la date des élections n'est pas sans affecter les premières décisions

du 24e premier ministre du Québec.

C'est ainsi qu'il a choisi de garder à son service, « au minimum d'une façon transitoire », l'essentiel du personnel qui entourait son prédécesseur. Mme Martine Tremblay, par exemple, dirigera son cabinet, comme elle le faisait pour celui de M. Lévesque. Certaines personnes de ses anciens cabinets viendront toutefois remplacer les partants.

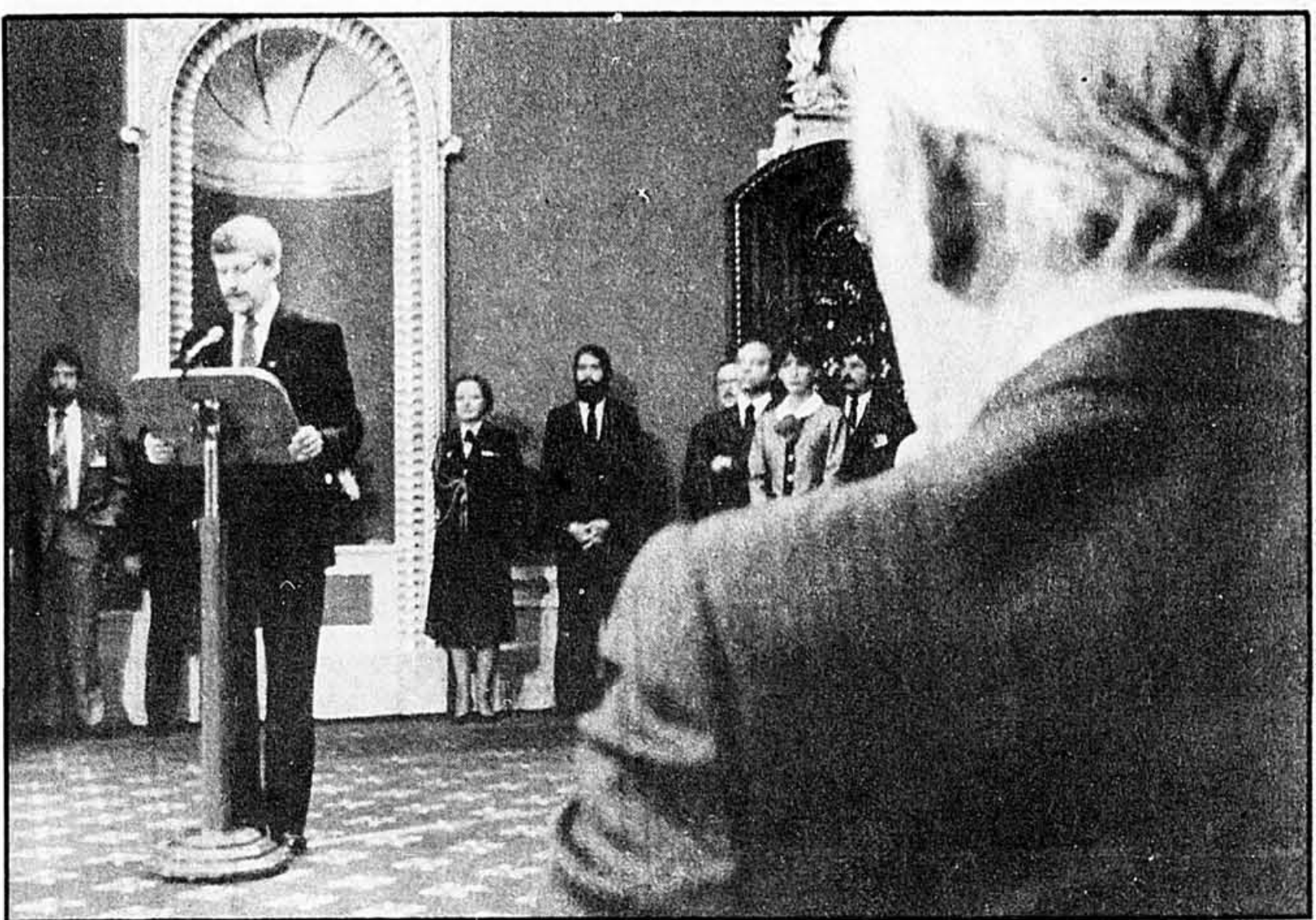
De la même façon, les décisions de tenir ou non une session à l'automne ou de déposer un budget supplémentaire, dépendent de la date qu'il choisira pour les élections. Il a toutefois confirmé que si l'Assemblée nationale devait se réunir à l'automne, ce serait dans le cadre d'une nouvelle session, avec message inaugural, et non pour poursuivre celle qui a été ajournée en juin.

On peut penser qu'il en va de même pour le remaniement du Conseil des ministres. Hier, M. Johnson s'est contenté de demander aux ministres Marc-André Bedard et Reynald Fréchette de se partager son ministère de la Justice.

Le premier sera Solliciteur général, en plus de conserver ses fonctions de vice-premier ministre et de leader parlementaire. Il s'occupera entre autres de la Sécurité du Québec, des prisons et de la Commission de police.

M. Fréchette sera ministre de la Justice et Procureur général tout en conservant son portefeuille du Travail. M. Johnson

voir JOHNSON en A 2



M. Pierre Marc Johnson a fait le serment, hier matin, de remplir avec honnêteté et justice les devoirs de sa nouvelle charge de premier ministre. La cérémonie s'est déroulée sous la présidence du lieutenant-gouverneur, M. Gilles Lamontagne, devant plusieurs centaines d'invités, dont la mère du nouveau premier ministre, Mme Reine Johnson, la veuve de l'ex-premier ministre Daniel Johnson. Son frère Daniel, député libéral, était également présent, mais en tant que membre de la famille. De dos, à l'avant-plan, on remarque M. René Lévesque, qui venait tout juste de remettre sa démission comme premier ministre. À peu près tous les ministres — dont les candidats défaits — et les députés péquistes étaient également sur les lieux, de même que bon nombre de sous-ministres et de collaborateurs de M. Johnson.

Photo Jean Goupil, LA PRESSE

Autres informations, page A 8



FERMETURE PARTIELLE DU CHANTIER DE PECHINEY
Les pertes des travailleurs pourraient atteindre \$800 000

La fermeture partielle du chantier de construction de l'aluminerie Pechiney de Bécancour, mardi dernier, à la suite d'un appel à la bombe, a entraîné des pertes de salaire qui pour-

PIERRE GINGRAS

raient atteindre \$800 000 pour les ouvriers.

Le site de l'aluminerie qui ouvre habituellement ses portes à 7h30, est resté fermé jusqu'à 13 heures à la suite de cette fausse alerte. Toutefois, selon un des dirigeants du chantier, les tiers

des 3 000 employés ne se sont pas présentés au travail au cours de l'après-midi, ce qui s'ajoute au manque à gagner des ouvriers durant cette journée. « Il n'est pas question que le personnel soit payé durant cette fermeture d'urgence », a-t-il confié à LA PRESSE.

C'est la quatrième fois que ce gigantesque chantier est sérieusement perturbé par de fausses alertes à la bombe. Mais, jusqu'à maintenant, le site n'a jamais été paralysé durant une journée complète. Quelques actes de sabotage ont aussi été signalés récemment.

Par exemple, on aurait planté quelques clous dans un fil électrique de 25 000 volts qui alimente le traineau roulant de plus d'un kilomètre de longueur destiné à transporter la bauxite du quai à l'usine. Découvert lors d'un test à faible puissance, ce sabotage aurait pu être très dangereux. La réparation du fil coûtera vraisemblablement plusieurs milliers de dollars. Toutefois, jusqu'à maintenant, l'échéancier des travaux est toujours respecté et on procède actuellement à l'installation des 480 cuves de l'usine. On compte 22 corps de métier et 150 entre-

preneurs sur le site de l'aluminerie en construction.

Selon un des gestionnaires du projet, ces problèmes sont le résultat d'un conflit de juridiction entre les électriciens, les chaudronniers et les monteurs d'acier de structure. Au printemps, la firme Lavalin avait d'ailleurs obtenu une injonction permanente contre la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE) qui tentait de bloquer le chantier. Au nombre d'environ 350, les électriciens affirment qu'une partie

voir PECHINEY en A 2

AUJOURD'HUI

ÉNERGIE

Le premier ministre Johnson signera ce mois-ci avec les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre un contrat de vente d'énergie de plus de \$3 milliards US, concrétisant ainsi l'entente de principe conclue il y a un an.

page A 14

BLAIS-GRENIER

Le ministre d'État aux Transports, Suzanne Blais-Grenier, se défend d'avoir effectué des voyages privés en Europe aux frais des contribuables et somme le journaliste Christopher Young, de l'Ottawa Citizen, d'étayer ses accusations.

page A 4

EN RAISON DES DEUX HAUSSES DE TAXES
Les ventes de cigarettes chutent de 6,3% en un an

L'imposition par Québec et Ottawa de deux hausses de taxes de 25 cents a provoqué une chute importante des ventes de cigarettes au Québec. Lors des sept premiers mois de l'année,

MICHEL GIRARD

les ventes ont baissé de 6,3 p. cent par rapport à la période correspondante de 1984, soit près du double de la baisse enregistrée à l'échelle canadienne.

Pour la même période, les ventes des fabricants de cigarettes ont connu une réduction de 3,5 p. cent à l'échelle du Canada. L'écart entre les baisses enregistrées au Québec et dans l'ensemble du pays vient de ce que les

Québécois ont subi en l'espace de seulement un mois deux hausses successives de 25 cents sur le paquet de cigarettes. Cela n'a pas été le cas dans les autres provinces où seule la hausse de la taxe fédérale a été imposée durant cette période.

Selon les données que le porte-parole du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, Jacques Larivière, a transmises à LA PRESSE, il ressort clairement que la baisse s'est surtout fait sentir à la suite de l'entrée en vigueur des deux augmentations de taxes.

Les ventes des quatre grands fabricants, Imperial Tobacco, Rothmans de Pall Mall du Canada, RJR Macdonald et Benson &

Hedges ont baissé au Québec de 37 p. cent en juin seulement. Mais il n'y a pas seulement les hausses de taxes qui expliquent la chute spectaculaire des ventes en juin.

Cette dégringolade s'explique également par l'effet d'un phénomène de correction des inventaires qu'il a fallu faire à la suite de l'imposition des deux hausses de taxes.

Anticipant une hausse de la taxe fédérale, laquelle est directement chargée par le fabricant pour le compte du gouvernement, les grossistes ont augmenté leurs inventaires au mois de mai, juste avant le dépôt du bud-

voir CIGARETTES en A 2



SOMMAIRE
Annonces classées B 3, B 7 à B 10, C 6 à C 9
Arts et spectacles
— Informations C 1 à C 5
— Horaires A 11
Décès, naissances, etc. C 10
Économie B 1 à B 6
Éditorial A 6
Êtes-vous observateur? B 9
FEUILLETON
Volkswagen Blues B 8
Horoscope B 10
Le monde A 10
Loteries — résultats A 4
Mots croisés C 10
« Mot mystère » C 7
Quoi faire aujourd'hui A 11
Télévision C 1
Tribune libre A 7
TABLEAU SPORTS
Bandes dessinées 12, 13
Mots croisés 18

Financial advertisements for DÈPÔT GARANTI and TRUST GÉNÉRAL, featuring interest rates like 7 3/4% and 11 1/8%.

PECHINEY

SUITE DE LA PAGE A 1

du travail affecté par les deux autres corps de métier leur revient de droit. Les parties doivent être entendues au cours d'une séance d'arbitrage qui aura lieu le 17 octobre.

Selon Jacques Labonté, représentant de la Fraternité, ce sont 30 à 40 emplois qui sont en jeu pour ses membres. Le règlement mis de l'avant par la ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois, est clair selon lui. Toute manutention du matériel électrique doit être effectuée par des électriciens. Actuellement, les barres « omnibus », d'immenses plaques d'aluminium qui servent à transporter le courant électrique posent au fond des cuves,

sont transbordées des camions et ensuite transportées dans l'usine par deux chaudronniers et deux monteuses de structures d'acier. Ce sont les électriciens qui devraient faire ce travail, soutient-il.

Pour sa part, le gérant d'affaires de l'Association internationale des monteuses d'acier de structure, M. Jean-Paul Caissey, interprète la loi différemment. Il affirme que la manipulation de ces plaques est du ressort des électriciens lors de la pose finale seulement, « comme cela s'est passé lors de l'agrandissement de l'aluminerie Reynolds, à Baie-Comeau », dit-il. Ici la rencontre du 17 octobre, les dirigeants des travaux affichent un optimisme prudent et espèrent qu'il n'y aura pas d'autres incidents.

CIGARETTES

SUITE DE LA PAGE A 1

get fédéral. Ils ont pu ainsi économiser l'équivalent de la taxe fédérale pendant quelques semaines.

Mais comme les ventes ont continué à diminuer au lendemain de l'imposition de l'augmentation de la taxe fédérale, un mouvement majeur de correction à la baisse des inventaires a suivi dès le début du mois de juin.

Le Québec est durement affecté

Par ailleurs, ces baisses affectent surtout le Québec et l'Ontario puisque les usines des quatre principaux fabricants y sont concentrées. Le Québec est même le principal producteur avec 51 p. cent des cigarettes fabriquées au Canada. L'Ontario détient le reste de la production.

À cause de l'escalade des taxes et de la baisse des ventes qui en a résulté, les quatre fabricants ont été obligés de couper 800 postes au cours des deux dernières années. À lui seul, le Québec a perdu 600 emplois dans cette industrie.

Si les ventes de cigarettes continuent à baisser, on estime qu'au moins 1 000 autres emplois permanents disparaîtront à moyen terme. C'est du moins le cri d'alarme que le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac avait lancé à la suite de l'entrée en vigueur des deux hausses de taxes.

Par ailleurs, M. Michel Descôteaux, directeur des relations publiques d'Impérial Tobacco, le plus important fabricant canadien avec 51 p. cent du marché, estime que les fortes baisses qui ont suivi l'annonce des deux augmentations de taxes devraient tirer à leur fin.

De sorte, dit-il, que la diminution pour l'ensemble de 1985 par rapport à l'année 1984, devrait se situer à environ 3 p. cent à l'échelle du pays. Étant donné l'ajout de la hausse de taxe provinciale, la baisse devrait être supérieure au Québec.

Il n'en demeure pas moins, d'ajouter M. Descôteaux, que cette autre baisse fera un tort énorme à l'industrie canadienne du tabac, laquelle est en décroissance depuis déjà plusieurs années.

Luis s'accroche à la vie

MEXICO (AFP) — Une course contre la montre était engagée, hier, à Mexico, pour sauver un garçonnet de neuf ans prisonnier des décombres de la maison familiale depuis le tremblement de terre du jeudi 19 septembre.

Le petit Luis Nafarrate donnait encore des signes de vie en fin de matinée, alors que les équipes de sauvetage, à l'œuvre sur les lieux depuis plus de 24 heures, ac-

céléraient leur progression dans l'espoir d'atteindre l'enfant avant qu'il ne soit trop tard.

Le garçonnet a été repéré mercredi, deux semaines après le séisme, en plein centre de la capitale, dans la cave d'une maison écrasée par un immeuble voisin qui s'était effondré dessus.

Il n'a pas cessé de se manifester depuis lors, mais son salut se heurte à de nombreuses difficultés.

La Rive-Nord courtise les constructeurs automobiles

Des députés du Parti québécois et de l'opposition à Québec, ainsi que du gouvernement du Canada, plusieurs élus municipaux et divers organismes en-

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

dossent une proposition commune pour que la « Rive-Nord » de Montréal devienne un choix unique pour l'implantation d'une industrie québécoise de l'automobile.

LA PRESSE a appris qu'à la suite d'une réunion secrète à laquelle assistaient vendredi dernier, à Laval, une trentaine de ministres, députés, maires et représentants du monde des affaires, un document spécial a été préparé à une vitesse record pour

être envoyé à tous les députés provinciaux et fédéraux, ainsi qu'aux dirigeants de trois entreprises d'automobile : Toyota, Hyundai et General Motors. Cinq cents exemplaires en couleur du document ont été imprimés.

Le préambule de la lettre qui accompagne le document se lit comme suit : « Compte tenu des infrastructures existantes depuis plus de 20 ans et du leadership de sa communauté, nous vous demandons de reconnaître la région de la Rive-Nord comme lieu privilégié pour le développement, au Québec, du secteur du matériel de transport en général et de l'automobile en particulier ».

Sur la page couverture, on voit un camion remorque transportant des automobiles et écrit en noir et bleu : « L'industrie québécoise de l'automobile — la Rive-

Nord de Montréal — un choix unanime ».

Ce document a été endossé par le maire de Laval, Claude Lefebvre, les ministres Jean-Guy Rodrigue (Vimont) et Elie Fallue (Groulx), le député péquiste Michel Leduc (Fabre), les députés libéraux provinciaux Claude Ryan (Argenteuil) et Lise Bacon (Chomedey), les députés conservateurs Guy Ricard (Laval), Vincent Della Noce (Duvernay), Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau) et Monique Landry (Blainville-Deux-Montagnes), les préfets des Municipalités régionales de comté Deux-Montagnes (Guy Bélisle), Thérèse de Blainville (Jean Blanchard), et Mirabel (Charles Léonard) et du directeur québécois des Travaux publics de l'automobile, Claude Ducharme. D'autres

intervenants, comme Paul Villancourt, président de la Chambre de commerce de Laval, Jean-Guy Bouthillier, directeur des relations publiques de Kenworth du Canada, Richard Marcotte, commissaire industriel de la région de Terrebonne, sont d'accord avec la décision prise.

Les éléments

Les municipalités situées au nord de la rivière des Prairies expliquent que leur région constitue déjà le cœur de l'industrie québécoise de l'automobile. Elles croient aussi posséder tous les éléments permettant la croissance d'un secteur automobile au Québec.

Cette région possède selon les auteurs du rapport une main-d'œuvre très qualifiée et un climat de travail sain, intégré et concerté.

Il faut favoriser, dit-on, la concentration des activités autour de ce qui est acquis, soit les usines de montage des compagnies General Motors, Kenworth et Bell Helicopter, le Centre d'essais pour véhicules automobiles à Blainville, l'Institut d'ornithologie du Québec, le Centre canadien de recherche et d'information du travail, l'Institut des matériaux composites, etc.

Assurer une plus forte concentration de l'industrie automobile sur la Rive-Nord ne créerait aucun déséquilibre à la structure industrielle de la région, mais constituerait une intégration harmonieuse au bassin industriel déjà en place », écrit-on à la fin du document.

SAINT-HUBERT

Le maire veut faire le ménage

Le maire de Saint-Hubert, M. Guy Desrosiers, a l'intention de « nettoyer les écuries d'Aulias », c'est-à-dire d'extirper de son administration municipale tout élément indésirable et nuisible, « peu importe l'importance du poste occupé par telle ou telle personne visée ».

PIERRE BELLEMARE

Dans une entrevue accordée hier à LA PRESSE, le maire de Saint-Hubert, qui connaît personnellement de sérieux ennemis, affirme toutefois qu'il conserve le contrôle absolu sur l'administration de cette banlieue de 65 000 citoyens.

Du reste, il a observé qu'il n'a pas été du tout surpris par la démission de sept des neuf échevins du Parti civique, au début de la séance de mardi dernier, eux qui siègent désormais comme indépendants au conseil. Le maire ne comptait plus que sur l'appui inconditionnel des échevins Ménard et Roy.

« Ces démissions étaient prévisibles et, quant à moi, elles ne m'empêchent aucunement de fonctionner à partir de mon fauteuil de maire que je n'ai pas l'intention de quitter », insiste ce courtier d'assurances élu le 4 novembre 1984, en causant la défaite de l'ex-maire Bernard Racicot.

Un ménage s'impose

C'est la deuxième fois en quelques mois que le maire s'en prend à son entourage. Au début de l'été, il a évoqué la présence de « pommes pourries et de bois mort » au sein du conseil de ville. Cette fois, il promet de faire le ménage parmi les hauts-fonctionnaires, car il doute de la loyauté et de la sincérité de certains d'entre eux.

« S'il faut en suspendre de leurs fonctions, un ou deux ou même trois, je n'hésiterai pas à agir », a aussi déclaré M. Desrosiers, qui envisage de mener une enquête interne pour identifier les membres de son entourage qui sembleraient suspects à ses yeux.

« Le prochain budget ne sera étudié qu'en novembre prochain. Les hauts-fonctionnaires n'ont donc pas affaire à alerter les contribuables au sujet d'une éventuelle hausse de taxes à Saint-Hubert », poursuit le maire, en se référant à un article paru dans LA PRESSE mardi dernier.

Cependant, M. Desrosiers est incapable actuellement de dire si les taxes resteront au même niveau. « On verra ça à l'occasion de l'étude du budget », dit-il fermement.



Le 16 juin 1966, les membres de la famille Johnson posaient devant notre photographe à l'occasion de l'assermentation de feu le premier ministre Daniel Johnson père. Derrière leur mère, Mme Reine Johnson, et leurs sœurs, on reconnaît Pierre Marc Johnson, nouveau premier ministre du Québec (à gauche) et son frère Daniel, député libéral de Vaudeuil-Soulanges.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE A 1

conservait la responsabilité des Affaires intergouvernementales canadiennes.

Quand on lui demande s'il y aura un autre remaniement la semaine prochaine, il se contente de répondre : « J'ai nommé un Conseil des ministres ce matin » ou « Le Conseil des ministres est celui qui existe en ce moment », comme s'il avait l'intention de gouverner avec la même équipe que son prédécesseur.

On peut penser qu'il attend plutôt de savoir au juste quels ministres veulent mettre fin à leur carrière, et d'avoir décidé de la date de l'élection, pour former son vrai Cabinet.

Il considère toutefois que le parti est prêt s'il devait y avoir élection tout de suite. Les caisses de la plupart des circonscriptions sont bien garnies, dit-il, et une campagne de financement permettrait de recueillir les fonds dont le national a besoin.

En avant-midi, M. Johnson avait prêté serment de remplir avec honnêteté et justice les devoirs de sa nouvelle charge de premier ministre.

La cérémonie s'est déroulée sous la présidence du Lieutenant-Gouverneur, M. Gilles Lamontagne, devant plusieurs centaines d'invités, dont sa mère, Mme Reine Johnson, la veuve de l'ex-premier ministre Daniel Johnson. Elle n'a pu retenir ses larmes — de joie, a-t-elle dit — en voyant son fils accéder au premier rang de l'État québécois.

Son frère Daniel, député libéral, était également présent, mais comme membre de la famille. L'opposition libérale n'était pas représentée.

Il y avait aussi le premier ministre sortant, qui venait de démissionner discrètement, en présence seulement de MM. Lamontagne, Johnson et Louis Bernard, secrétaire du Conseil exécutif.

À peu près tous les ministres — dont les candidats défaits — et les députés péquistes étaient également sur les lieux, de même que bon nombre de sous-ministres et de collaborateurs de

M. Johnson. Sans compter les nombreux dignitaires — l'archevêque de Québec, le maire, le corps consulaire, etc.

Dans une brève allocution dont le texte intégral est publié en page A-7, M. Johnson a repris les grands thèmes développés au cours de la course à la direction.

Le Québec, a-t-il dit, doit relever les défis de l'an 2000. Surtout un défi de prospérité, essentiel « si nous voulons maintenir, en les adaptant, les acquis sociaux des dernières années ».

Pour y arriver, croit-il, il faudra s'adapter aux contraintes extérieures — l'ouverture des marchés — mais aussi aux contraintes intérieures que sont un niveau d'attente trop élevé par rapport à l'État, la lourdeur des normes, l'excessive concentration des pouvoirs de décision et les égoïsmes des groupes d'intérêt.

M. Johnson croit que le Québec possède les moyens de relever ce défi, mais, dit-il, « la réponse au défi de la croissance économique, la réponse à l'emploi, à l'ouverture sur le monde comme à la solidarité nécessaire entre les générations, elle est en chacun de nous, dans nos ambitions, dans nos capacités, dans notre action, dans notre volonté de collaborer, et aussi dans notre générosité ».

Heureux et ému, le premier ministre est venu au bord des larmes quand il a évoqué brièvement, et sans le nommer, la mémoire de son père au début de son discours.

Il a poursuivi en rendant hommage à son prédécesseur, « bâtisseur d'État » qui a fait du Québec une démocratie plus ouverte et plus agissante.

Il a aussi souligné que M. Lévesque avait véhiculé au Québec « un projet de maîtrise complète de ses institutions politiques ». « Ce projet, a-t-il dit, c'est celui de la normalité pour de nombreux peuples. Le nôtre ne saurait y renoncer dans la mesure où il pourrait un jour lui apparaître comme le meilleur gage de progrès pour la collectivité comme de succès pour les personnes qui la forment ».

Avant d'être assermenté, M. Johnson avait rencontré brièvement le caucus de son parti. Il a ensuite présidé la première ré-

union de son Conseil des ministres.

M. Lévesque s'est alors rendu pour une dernière fois à la salle du Conseil exécutif prendre une bouchée avec ses ex-colleagues. Mais il n'a pas assisté à la réunion du Cabinet.

Lors de sa conférence de presse, M. Johnson est apparu souriant et détendu. Il a répondu à toutes les questions, le plus souvent très brièvement, refusant de dire avec précision ce qu'il entendait faire au cours des prochaines semaines.

Il a toutefois parlé longuement du projet de libre échange avec les États-Unis. Il s'agit pour lui d'une quasi-nécessité qu'il faut aborder avec courage et lucidité.

Le Québec, comme le Canada, pense-t-il, a besoin d'un marché plus important et il importe de libéraliser les échanges commerciaux avec les États-Unis. Mais il ne faut pas instaurer le libre-échange total à court terme, sans prendre le temps d'en mesurer les conséquences. Il faut notamment, croit-il, se donner des mécanismes sociaux pour éviter que cette ouverture n'amène un traumatisme des équilibres sociaux créés depuis 20 ans au Québec et au Canada.

M. Johnson n'a élevé le ton que lorsqu'une journaliste de The Gazette lui a demandé ce qu'il comptait faire pour que les anglophones se sentent des citoyens de première classe au Québec.

« Êtes-vous en train de me dire Jennifer, lui a-t-il dit estomaqué, qu'ils ne se sentent pas comme des citoyens de première classe. »

Après qu'elle lui eut répondu « C'est possible », il a ajouté : « Je les considère comme des citoyens de première classe. Je l'ai toujours pensé ».

Auparavant, M. Johnson s'était dit confiant de pouvoir entretenir de bonnes relations avec la communauté anglophone. « Je n'ai pas peur d'elle et je crois qu'elle n'a pas peur de moi », avait-il dit.

Enfin, le nouveau premier ministre a annoncé qu'il avait l'intention de rencontrer bientôt le premier ministre Mulroney. Des contacts ont été établis, mais ni la date ni l'ordre du jour n'ont été déterminés.

DEMAIN

dans LA PRESSE

■ **ISTANBUL LA FASCINANTE**: Istanbul, écrit notre collaborateur Marc Laurendeau, porte encore la marque de toutes les époques de sa longue histoire : des fresques byzantines, un aqueduc romain, des remparts, des mosquées, des minarets, un immense bazar, etc. Il nous parle également des autres étapes de cette croisière en mer Égée qui lui a permis d'échapper à la grisaille du début de l'été québécois. Dans le cahier « Vacances/voyages ».

■ **EN VOIE DE DISPARITION**: Deux espèces d'animaux sont en voie de disparition : les éléphants et les rhinocéros. C'est l'avis d'un spécialiste de la faune africaine, Ian Douglas Hamilton, qui a fait enquête en juin dernier dans le nord de la République centrafricaine. La cause : le braconnage. Selon Hamilton, des mesures urgentes s'imposent pour la protection de ces deux espèces. Dans la page « Sciences et techniques », il est également question du fils de Charles Lindberg, Scott, qui poursuit des recherches sur les singes hurleurs du Brésil et des études en cours sur le « microburst » responsable de plusieurs tragédies aériennes.

■ **L'ACHAT DE FENÊTRES**: C'est l'un des plus importants déboursés de tout projet de rénovation. Les critères devant orienter le choix de l'acheteur sont l'esthétique, le matériau, le vitrage et l'orientation de la maison. Même si les économies d'énergies réalisées avec de nouvelles fenêtres sont réelles, il ne faut pas espérer récupérer rapidement le prix d'achat, car les fenêtres coûtent cher. Dans le cahier « Habitat ».

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

696

à quatre chiffres

8896

LA MÉTÉO

VENDREDI 4 OCTOBRE 1985
Aujourd'hui: Min.: 3° Max.: 16°
GÉN. ENSOLEILLÉ EN MATINÉE.
AYERSES EN APRÈS-MIDI.
DEMAIN: NUAGEUX

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	1	13	Ensol., nuag.
Outaouais	1	16	Ensol., nuag.
Laurentides	2	16	Ensol., nuag.
Cantons de l'Est	2	18	Ensol., nuag.
Montréal	0	16	Gén. ensol.
Québec	0	16	Gén. ensol.
Lac-Saint-Jean	0	16	Gén. ensol.
Rimouski	0	14	Gén. ensol.
Gaspésie	0	14	Gén. ensol.
Bas-Caraïbe	0	14	Gén. ensol.
Saguenay	0	14	Gén. ensol.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	7	16	
Edmonton	3	16	
Regina	3	16	
Winnipeg	0	11	
Toronto	5	15	
Fredericton	5	21	
Halifax	14	19	
Charlottetown	12	20	
Saint-Jean	9	12	

États-Unis

	Min.	Max.	N.-Orléans	Min.	Max.
Boston	14	22		18	21
Buffalo	2	14	Pittsburgh	7	16
Chicago	3	17	S. Francisco	16	28
Miami	24	32	Washington	14	20
New York	12	17	Dallas	13	22

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	15	21	Madrid	15	30
Athènes	16	27	Moscou	10	15
Acapulco			Mexico		
Berlin	12	23	Oslo	12	13
Bruxelles			Paris	18	26
Buenos Aires	17	26	Rome	14	31
Copenhague	14	21	Stout	10	25
Gènes	14	28	Stockholm	10	19
Hong Kong	22	27	Tokyo	20	25
Le Caire	21	32	Trinidad		
Lisbonne	17	24	Vienne	9	22
Londres	17	21			

MOINS DE 6 000 EN 1984, SUR LE TERRITOIRE DE LA CUM, CONTRE 8 500 EN 1983

Hydro-Québec coupe l'électricité à un nombre décroissant de mauvais payeurs

■ Près de 6 000 abonnés d'Hydro-Québec qui ne payaient pas leurs factures à la société d'État ont subi des coupures intentionnelles d'électricité, l'année dernière, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

FRANÇOIS BERGER

C'est une loi datant de 1897 (chapitre 26 des statuts du Québec) qui permet à Hydro de procéder à l'interruption de service comme ultime moyen de récupérer les sommes qui lui sont dues.

Le nombre exact d'abonnés «coupés» en 1984 est de 5 966, soit 0,8 p. cent de tous les abonnés de l'électricité de la CUM (774 000 abonnés, dont 705 000 résidentiels). Les données concernant l'ensem-

ble du Québec n'étaient pas disponibles hier, mais Hydro a indiqué que la situation est similaire ailleurs.

Il s'agit d'une diminution par rapport aux années précédentes: 8 472 abonnés montréalais avaient subi ce sort en 1983 et 7 860 en 1982, deux années de grandes difficultés économiques.

La baisse du nombre d'interruptions du courant ne signifie pas pour autant que les abonnés récalcitrants sont moins nombreux. Selon M. Jacques-André Couture, porte-parole d'Hydro pour le territoire de la CUM, les mauvaises créances de la société d'État (sommes considérées comme perdues) ont totalisé \$9,2 millions l'an passé, soit 12 p. cent de plus qu'en 1983 (\$8,2 millions) et 18 p. cent de plus qu'en 1982 (\$7,8 millions).

Le taux des mauvaises créances a été de 1,1 p. cent sur une facturation totale de \$825,6 millions à Montréal seulement, l'an dernier. La proportion des mauvaises créances d'Hydro est semblable à celle d'autres grandes entreprises comme Bell Canada ou les grands magasins, a noté M. Couture.

Sur les 4,7 millions de factures d'électricité expédiées aux abonnés de la CUM, en 1984, 25 p. cent n'ont pas été payées à la date d'échéance (environ un mois après l'émission de la facture).

Ententes avec Hydro

Si le nombre de «coupures» a diminué pendant que le montant des comptes impayés augmentait, c'est que Hydro a raffiné ses méthodes de recouvrement et tente maintenant de réaliser un plus

grand nombre d'ententes avec ses mauvais débiteurs, a expliqué le porte-parole de la société.

Quelque 72 000 ententes de ce genre (échelonnement des versements) ont été conclues l'an passé, mais 35 p. cent d'entre elles (soit 25 000) n'ont pas été respectées par les abonnés de la région de Montréal.

L'interruption de courant, qui touche en majorité des abonnés résidentiels, intervient au moins six mois après la date d'échéance de la première facture impayée qui a été adressée à l'abonné.

Plusieurs avis sont expédiés à l'abonné en défaut après la première date d'échéance. Un dernier avis donne huit jours à l'abonné pour payer la facture en souffrance ou, à tout le moins, conclure

une entente avec Hydro. Ensuite, c'est l'arrêt du service.

Environ 80 p. cent des abonnés «coupés» commencent à faire des versements dans les trois jours qui suivent l'interruption de service, dit M. Couture.

Le porte-parole d'Hydro a indiqué que la société d'État fait un effort particulier, cette année, pour faire diminuer le taux des mauvaises créances. Un groupe spécial de recherche des mauvais débiteurs (qui ont la plupart du temps changé d'adresse) avait été constitué au sein d'Hydro en 1982, afin de récupérer quelque \$20 millions de factures impayées depuis des années. Ce task force n'a pas duré une année, en raison des coûts impliqués. Actuellement, le recouvrement est effectué par le service affecté normalement à cette tâche.

Deux autres Hell's Angels sont accusés du meurtre de cinq motards de Laval

■ SHERBROOKE (P.C.) — Deux autres membres des Hell's Angels ont comparu hier au Palais de justice de Sherbrooke. Ils ont été accusés du meurtre au premier degré des cinq motards de Laval abattus à Lennoxville le 24 mars dernier.

Il s'agit de Michel Genest, 30 ans, et d'Yvon Bilodeau, 42 ans. Ces comparutions portent à 13 le nombre de membres des Hell's mis en accusation en rapport avec cette affaire.

Le juge Laurent Dubé a fixé l'enquête préliminaire au 10 octobre, comme pour les 11 autres Hell's accusés la veille.

Le juge a déclaré qu'il entendra l'enquête à compter du 10 et sera disponible dans les jours et les semaines qui viennent.

Genest avait déjà comparu mercredi, à Longueuil, pour y être accusé du meurtre de Claude Roy, un autre Hell's de Laval tué dans un motel de Saint-Basile-le-Grand, début avril, et jeté dans le fleuve comme ses cinq autres «frères».

Genest doit en outre subir son procès, au début de novembre, pour le meurtre de Christian Bozec, un amis des Hell's tué le printemps dernier.

Même s'ils n'étaient que deux à comparaître, contre 11 la veille, les deux motards ont attiré passablement de curieux aux abords du Palais de justice ou des membres du Groupe d'intervention tactique de la Sûreté du Québec exerçaient une étroite surveillance.

Une partie de la jambe droite recouverte d'un plâtre (résultat d'une blessure subie pendant un exercice de conditionnement physique), Genest est arrivé à bord d'un fourgon cellulaire tandis que Bilodeau a été transporté à bord d'une voiture de patrouille.

Par ailleurs, les quatre membres du chapitre de Halifax des Hell's arrêtés mercredi par la GRC sont arrivés hier à Sherbrooke, par avion du gouvernement du Québec.



Les quatre membres du chapitre de Halifax des Hell's Angels arrêtés mercredi par la Gendarmerie royale du Canada sont arrivés hier soir à Sherbrooke, où ils doivent être

inculpés aujourd'hui relativement à la tuerie de Lennoxville, en mars dernier. Ces arrestations portent à 17 le nombre des prévenus dans cette affaire.

réf. photo PC

LE JUGE ESTIME QUE DES IRRÉGULARITÉS SONT COMMISES La cour stoppe les procédures pré-référendaires à Verdun

■ Quelques minutes avant la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville de Verdun, hier, un huissier de la Cour supérieure signifiait au greffier, au juge municipal et au président des élections une injonction provisoire qui met un terme, jusqu'au 10 octobre, à toutes les procédures en cours concernant le règlement d'annexion à Montréal.

**JOYCE NAPIER et
FLORIAN BERNARD**

Cette injonction, accordée par le juge Paul Martineau à la requête de trois membres du conseil municipal de Verdun, compromet définitivement le référendum prévu pour le 3 novembre prochain.

Quelques minutes après avoir pris connaissance du document, le greffier de Verdun, Me Pierre Dureault, communiquait avec LA PRESSE pour signaler que lui-même, le juge municipal, Me Gilles Cadieux, et tous les employés se conformaient au jugement.

De son côté, le maire Lucien Caron refusait de retourner les appels aux journalistes, préférant garder le silence pendant 48 heures au moins. Même attitude de la part du président du comité

exécutif de Montréal, Yvon Lamarre, qui s'est donné une période de réflexion avant d'émettre des commentaires.

C'est que le coup a porté dur. Cette injonction met fin, notamment, à la vaste opération de révision de la liste électorale pour fins de référendum et stoppe toutes les procédures en cours. Elle compromet également la tenue d'un référendum le 3 novembre, simultanément avec l'élection, et entraîne une perte financière évaluée à quelque \$200 000.

Les motifs pour lesquels l'injonction a été accordée seront plaidés en profondeur après le 10 octobre. Il est d'ores et déjà assuré que Montréal et Verdun déploreront alors toute une batterie d'experts en loi dans le but de contester les allégués des adversaires de l'annexion.

Procédures intempestives

Le juge Martineau a retenu, en bloc, tous les allégués des requérants, Jean-Marc Lacoste, Réjean Lacoste et Robert Filiatrault, estimant que, prima facie, ces derniers ont prouvé à sa satisfaction que les citoyens souffrent un préjudice sérieux et irréparable, que les procédures sont menées de façon intempestive et que plusieurs irrégularités sont commises.

Ce n'est pas le règlement d'annexion comme tel qu'il trouve illégal, mais la façon dont se déroulent les opérations depuis quelques semaines. Il s'en prend notamment à la révision à toute vapeur de la liste électorale et à la convocation, en des délais très courts, de quelque 20 000 citoyens.

«Il semble y avoir eu une hâte intempestive pour procéder aux formalités de la révision pour les fins du référendum éventuel qui rend, à toutes fins utiles, l'enregistrement des électeurs ou leur radiation, ainsi que la tenue même du référendum impossible sans qu'il ne s'y glisse des irrégularités graves, des manquements ou omissions qui rendraient de toute façon la procédure nulle», note le juge.

Les requérants jubilent

Dès que la décision a été rendue, le couloir en face de la salle d'audience a vibré sous les cris de joie. On s'embrassait, on se serrait la main, on s'envoyait des plaisanteries. Le conseiller Réjean Lacoste a levé les bras au ciel, en signe de victoire: «Je me sens comme si j'avais gagné la lotto. Que ceux qui ont voté pour l'annexion démissionnent maintenant», a-t-il déclaré.

À l'hôtel de ville, toutefois, l'atmosphère était celle d'une

foire. Des citoyens convoqués, par huissier, au bureau de révision de la liste électorale entendaient à la radio que la Cour avait mis fin aux procédures, y compris la révision de la liste. C'était la confusion la plus totale. Au bureau du greffier, on attendait la visite du huissier. Il n'est arrivé qu'un peu avant 17 heures.

Cette injonction, faut-il le souligner, n'empêche pas la ville de poursuivre la révision de la liste pour le scrutin normal du 3 novembre, c'est-à-dire pour l'élection d'un maire et des conseillers.

D'autre part, l'injonction n'a pas non plus pour effet d'annuler les règlements d'annexion qui ont été adoptés par les deux conseils municipaux. Elle ne met fin qu'aux procédures actuellement en cours en vue d'un référendum. Les élus du 3 novembre reprendront donc leurs fonctions de leur poste, s'ils le jugent à propos.

Un parti politique pro-annexionniste doit, incidemment, se faire connaître aujourd'hui. Il serait dirigé par l'un des conseillers actuels, M. Robert Liboliron, et comprendrait certains membres actuels de l'équipe du maire Caron, qui ne sollicite pas personnellement de nouveau mandat.

Délai de plus refusé à Zappia

■ L'affaire Zappia, qui plétine depuis un bon moment, a marqué le pas, hier, devant le juge Jean Sirois, de la Correctionnelle.

Si le magistrat s'était rendu à l'une des requêtes du prévenu, accusé de fraudes totalisant près d'un million, dans la réalisation du Village olympique, on aurait même fait un pas, à reculons.

Me Jack Walmsman, qui avait déposé au greffe de la Cour supérieure les requêtes en certiorari, en mandamus et en prohibition qu'il avait annoncées il y a deux semaines, a demandé au tribunal permission pour son client de retirer du dossier le seul geste qu'il ait posé jusqu'à maintenant depuis son retour de Lausanne: son plaidoyer de non-culpabilité à toutes les accusations.

Le procureur de la Couronne, Me Claude Millette, s'est opposé à ce retrait, même si l'avocat de la défense soutenait que c'était là un moyen de placer son client en plus favorable posture devant la Cour supérieure.

Son client déjà libre sous un cautionnement de \$75 000, fixé par la Cour d'appel, Me Walmsman voulait que le juge Sirois en accorde un de son cru, pour régulariser le dossier.

Cette autre requête refusée, l'affaire a été ajournée au 10 octobre.

Inceste et sodomie: un père condamné à 6 ans de réclusion

■ Un homme de 56 ans qui, depuis presque toujours, vit d'aide sociale, dans l'indolence et l'oisiveté complète, a été condamné hier à six années de pénitencier, par le juge François Beaudoin, pour avoir eu des relations incestueuses avec cinq de ses filles et avoir sodomisé l'un de ses fils.

LÉOPOLD LIZOTTE

Ce sont là les seules accusations qu'a pu retenir contre le quinquagénaire, au terme d'un procès chargé constamment d'une émotion difficilement contrôlée par les membres de cette famille, radicalement divisée entre l'agressivité et la sympathie pour l'accusé.

Au départ, toutefois, il était accusé de relations sexuelles avec toutes et chacune de ses filles, et de sodomie avec tous ses fils.

Mais alors que quelque-uns des enfants avaient eux-mêmes porté plainte à la police, afin que leur père ne continue pas à aggraver les plus jeunes, toujours au foyer, certains ont nié les gestes qui lui étaient imputés. Ils lui ont même décoché des coups d'oeil complices, en cour même.

Et la mère

Quant à la mère, de qui son mari se cachait quelque peu pour poser ses gestes dégradants, elle est venue déclarer au tribunal qu'elle avait déjà pardonné à son homme et qu'elle était même prête à reprendre la vie commune avec lui.

Les enfants ont aujourd'hui de 12 à 32 ans. Une enfant qu'il a «faite» à une de ses filles est âgée de neuf ans, mais est retenue, depuis des années, à l'hôpital Sainte-Justine.

Au cours de ses représentations, le procureur de la Couronne, Me Lucie Dufresne, avait rappelé qu'avant son arrestation, l'homme avait déjà été hospitalisé à l'Institut Pînel, où l'on avait convenu qu'il souffrait d'une certaine débilité mentale mais pas de maladies pouvant l'empêcher de travailler.

Sollicitation?

Son avocat a pour sa part invoqué que certains de ses enfants avaient non seulement consenti aux gestes posés par leur père, mais qu'ils les avaient souvent sollicités.

Aux yeux du juge Beaudoin, cet argument ne devait cependant pas avoir beaucoup de poids. Le magistrat exprime en effet l'avis que si ces enfants avaient eu cette attitude, c'était justement en raison de l'état de trouble et de traumatisme dans lequel le prévenu les avait jetés, par sa conduite inqualifiable. Il réquisitionnait même les services des uns pour faire le guet, pendant qu'il se livrait à ses excès sexuels avec les autres.

Le juge Beaudoin note également, des rapports très sentimentaux rédigés par des travailleurs sociaux et des psychiatres, au cours des derniers mois, que l'accusé n'avait ni remords ni regrets, et qu'il semblait un candidat certain à la récidive le jour où il sera libéré.

Or, l'inceste comporte maintenant une peine maximale de 14 ans de réclusion, alors que la peine maximale prévue pour la sodomie atteint cinq années.

L'AFFAIRE MASSE: LAMPERT REVIENT SUR SES PROPOS

Mulroney refuse la démission du directeur du Parti conservateur

■ OTTAWA — Après avoir contredit publiquement la semaine dernière le premier ministre Mulroney, M. Jerry Lampert, le directeur national du Parti conservateur, est revenu hier sur ses premières déclarations.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Dans une lettre datée de lundi et rendue publique hier, M. Lampert affirme qu'en aucun temps il n'a informé le bureau du premier ministre, l'été dernier, que la Gendarmerie royale faisait enquête sur les dépenses électorales du ministre Marcel Masse.

La semaine dernière, M. Lampert déclarait avoir mis au courant un membre important du bureau de M. Mulroney des démarches de la GRC.

Il accuse maintenant les médias d'avoir déformé ses paroles.

Toutefois, devant la controverse suscitée par ses propos, le dirigeant conservateur a remis sa démission au président du PC, Peter Elzinga, dans sa lettre de lundi.

M. Elzinga a émis un communiqué hier pour dire que le premier ministre et chef du parti, Brian Mulroney, avait recommandé à l'exécutif conservateur de ne pas accepter la démission de M. Lampert.

La correspondance rendue publique hier montre que M. Lampert a averti par écrit le ministre Masse le 14 juin dernier que la Commission électorale du Canada faisait enquête sur ses dépenses électorales. Copies de sa lettre furent envoyées également à Jean Guibault, avocat de M. Masse, à Don Oliver, conseiller légal du PC, et à Gisèle Morgan, co-directrice du PC qui fait la

liaison avec le caucus des députés.

M. Lampert affirme aussi qu'il n'était pas au courant de l'enquête parallèle de la GRC.

« En aucun temps, écrit-il à M. Elzinga, je n'ai averti un membre important du parti ou du bureau du premier ministre qu'une enquête de la GRC était en cours puisque j'ai appris l'existence de l'enquête après la démission de M. Masse ».

« Conspiration du silence »

Fait assez inusité, l'agence de nouvelles Canadian Press a rendu public hier le transcript de la conversation entre son journaliste et M. Lampert.

« Oui, j'ai été informé de l'enquête de la GRC sur Marcel Masse il y a une couple de mois », déclare à deux reprises le dirigeant conservateur dans l'entrevue.

Il mentionne aussi qu'il a parlé

à un membre important du bureau du premier ministre mais il ne se rappelle plus si c'est Bernard Roy, le principal conseiller du premier ministre, ou une autre personne.

Hier, au bureau de M. Lampert, on a prévenu les journalistes que celui-ci n'était pas disponible pour faire des commentaires.

À la Chambre des Communes, le vice-premier ministre Erik Nielsen a répondu à la place de M. Mulroney et il a esquivé toutes les questions comme c'est son souvent son habitude.

Le chef libéral, John Turner, croit qu'il y a une conspiration du silence dans l'entourage de M. Mulroney et que Jerry Lampert a été forcé de ravalier ses paroles.

« Il y a un effort certain, a dit M. Turner, pour couvrir le dommage fait à la crédibilité du premier ministre ».

NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

La lettre de Mulroney à Reagan est muette sur la souveraineté canadienne

■ OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a sciemment enfoui sous le boisseau la souveraineté canadienne dans son premier échange officiel avec le président américain Ronald Reagan sur la question du libre-échange.

C'est ce qu'a soutenu hier, aux Communes, le critique libéral sur la question du commerce extérieur, M. Lloyd Axworthy, en brandissant la lettre qu'avait transmise la veille M. Mulroney à M. Reagan pour officialiser le début des discussions sur le libre-échange.

Mais, de rétorquer le premier ministre Mulroney, le gouvernement conservateur ne prend pas la frousse à la seule mention des Américains.

Hier, le bureau du premier ministre Mulroney publiait les deux courtes lettres échangées entre MM. Mulroney et Ronald Reagan pour amorcer officiellement les négociations sur le libre-échange.

La semaine dernière, M. Mulroney avait affirmé qu'il avait, en téléphonant à son vis-à-vis, clairement indiqué qu'il n'était pas question pour le Canada de négocier son intégrité territoriale ou sa souveraineté culturelle. Il avait fait de même aux Communes en précisant que ces questions étaient « l'essence du Canada » et qu'elles « ne font aucunement l'objet de négociation ».

Or, la lettre du premier ministre publiée hier reste on ne peut plus muette sur la détermination canadienne à ce que certains items ne se retrouvent pas sur la table de négociation, en dépit de l'insistance de M. Mulroney à répéter, sur les tribunes canadiennes, que la souveraineté, la culture et les programmes sociaux du Canada ne sont pas négociables.

« Je comprend que l'administration doit consulter le Congrès sur cette proposition. J'espère que ce processus avancera rapidement », écrit M. Mulroney en rappelant que l'entente recherchée « devrait assurer et améliorer l'accès aux marchés des deux pays » par l'élimination des obstacles au commerce « et mener à des règles améliorées et plus prévisibles » pour la conduite des échanges commerciaux.

Pour M. Mulroney, il appert déjà que ces négociations « seront extrêmement ardues ».

Dans sa brève réponse, le président Reagan rappelle son engagement à la libéralisation du commerce. Il souligne aussi que l'administration commence à tâter le poul du Congrès et du secteur privé au sujet des négociations avec le Canada. « Comme je l'ai dit, je veux voir cela avancer le plus vite possible », ajoute M. Reagan.

CONSEIL DE PRESSE

Les plaintes diminuent de 42 p. cent

■ QUEBEC (PC) — Le nombre de plaintes reçues au Conseil de presse a diminué de 42 p. cent depuis deux ans, a noté hier lors de l'assemblée annuelle de l'organisme son président M. Gérard Filion.

En 1984, le conseil n'a reçu que 44 plaintes alors qu'il en avait reçues 75 en 1982 et 53 en 1983. Mais le nombre de plaintes reçues jusqu'ici cette année laisse supposer la fin de cette tendance en 1985.

Le conseil a grandement amélioré sa situation financière et réduit à \$69,000 son déficit accumulé. Le trésorier sortant Jean-René Ferron, du Nouvelliste, a prédit que la compression des dépenses entreprises par l'organisme permet de prévoir que ce déficit sera effacé en deux ans.

M. Filion a rappelé la création au cours de l'année d'une Commission d'appel chargée de juger de la recevabilité des appels, dans le but d'alléger la procédure existante qui prévoyait que tous les membres étudiaient chaque appel.

Une Commission de révision a aussi été créée dans le but de clarifier la procédure d'appel. La commission, formée de trois membres : le président du Conseil de presse, un représentant des médias et un représentant des journalistes, a l'autorité de rejeter péremptoirement une plainte.

Les règlements concernant l'émission de la carte de presse ont été élargis afin de reconnaître la fonction des journalistes bénévoles, qui pratiquent gratuitement dans des médias communautaires.

M. Filion, qui est président depuis deux ans, a accepté de remplir un deuxième mandat de deux ans.

Quatre nouveaux membres ont été nommés pour remplacer des membres sortants. MM. Edward Bantey, de Montréal, ancien journaliste et expert en communications, et Thomas-Louis Tremblay, d'Alma, conseiller en gestion, remplacent des membres choisis parmi le public.

Ils remplacent Mmes Suzanne Maisonneuve-Benoit, directrice des programmes et procédés à Revenu Québec, et Hélène Dumais, agente de relations humaines du CLSC Longueuil-Ouest.

L'Association des quotidiens du Québec a nommé, pour remplacer M. Jean-René Ferron, M. Jean-Guy Dubuc, éditorialiste en chef du journal LA PRESSE.

Pour remplacer M. Pierre Capiello, pigiste de Montréal, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec a nommé M. Robert Tremblay, de Rimouski, journaliste à Radio-Canada.

M. Claude-Jean Devirieux, de Radio-Canada, quittera le conseil en décembre, après y avoir servi durant quatre ans. M. Filion a annoncé que plusieurs nominations devront être faites d'ici la fin de l'année.

Le secrétaire du conseil Me Jean Baillargeon, qui avait obtenu un congé sans solde d'un an afin d'œuvrer auprès d'une agence internationale en Europe, a été remplacé durant son absence par son adjoint M. André Beaudet. M. Baillargeon, qui est secrétaire du conseil depuis 1973, reprendra son poste en novembre jusqu'en novembre 1986.

DES VOYAGES AUX FRAIS DE L'ÉTAT

Blais-Grenier réclame des preuves à son accusateur

■ La ministre d'État aux Transports et députée fédérale d'Outremont, Suzanne Blais-Grenier, s'est défendue hier d'avoir fait des voyages privés en Europe aux frais des contribuables et elle a sommé son accusateur, le journaliste Christopher Young du Ottawa Citizen de prouver ses dires.

CLAUDE-V. MARSOLAI

« J'étais disposée à produire tous mes reçus mais le vice-premier ministre Erik Nielsen m'a suggéré de n'en rien faire en signalant qu'il s'agirait d'un dangereux précédent », a-t-elle dit hier soir aux journalistes alors qu'elle inaugurait à Montréal les premiers jeudis du mois du Parti conservateur.

Mme Blais-Grenier admet qu'elle a fait beaucoup de voyage

au printemps en Europe alors qu'elle était encore ministre de l'Environnement mais que tous ces voyages avaient un rapport avec les fonctions qu'elle occupait. Quant à ceux qu'elle a pu faire à titre privé, elle dit qu'elle les a acquittés à ses frais.

À la Chambre des Communes, elle a même indiqué que tous ses voyages avaient reçu l'approbation du ministre des Affaires extérieures.

Le journal Ottawa Citizen signalait dans son édition d'hier que la ministre accompagnée de son mari Albert, directeur du Conservatoire de musique de Montréal, avait passé la fin de semaine de Pâques, du 4 au 9 avril, dans un hôtel luxueux de Paris, le Lutetia, dans le seul but de rencontrer un fonctionnaire d'un rang intermédiaire, M. Erik Lykke, responsable de l'Environne-

ment à l'Organisation pour la coopération et le développement économique.

Le journal ajoutait même qu'elle avait planifié toute une série d'autres voyages sans aucune signification politique en Suède et en URSS au mois d'avril et en juillet.

À propos de M. Lykke, elle soutient qu'il ne s'agissait aucunement d'un quelconque fonctionnaire puisqu'il a une des plus grandes réputations en matière environnementale dans le monde.

Quant à la nouvelle voulant qu'elle ait dépêché une attachée politique, Suzanne Cantin, pour aviser l'hôtel Lutetia que c'était bien elle qui était ministre et non son mari, elle l'a admis en ajoutant que Mme Cantin avait fait le message alors qu'elle était en vacance.

Crombie confirme une réorganisation majeure aux Affaires indiennes

■ OTTAWA — Le ministre David Crombie a confirmé, hier aux Communes, le réaménagement de son ministère et la disparition d'un certain nombre d'emplois. Mais il a refusé de mentionner des chiffres et a il a soutenu aussi que le budget actuel serait maintenu.

MANON CORNELLIER
de notre bureau d'Ottawa

De son côté, reprenant des articles de journaux, l'opposition l'accuse de vouloir réduire son personnel de 1 500 personnes d'ici trois ans et de diminuer ses dépenses de \$200 millions d'ici à deux ans.

Pour les néo-démocrates, la réorganisation et les coupures sont le fruit des recommandations contenues dans un document controversé rendu public en mai. Celui-ci parlait de réaliser des économies de \$312 millions en s'abonnant dans les programmes et le personnel et en transférant certaines responsabilités aux provinces.

David Crombie maintient que la réorganisation se fait en consultation avec les premiers intéressés, les autochtones.

Son projet vise à créer des gouvernements autonomes indiens et inuits et comporte deux volets.

D'abord la réorganisation de son ministère pour faciliter le transfert aux autochtones de cer-

taines responsabilités, notamment celles du développement économique, de l'éducation et du logement. Une section spéciale, responsable des gouvernements autonomes, sera créée. On espère présenter un projet concret avant la fin novembre.

Le second volet, le plus attendu par les autochtones, est une négociation entre le gouvernement et les nations indiennes et inuits pour le transfert de services et la mise sur pied de gouvernements autonomes. Le ministre estime qu'il faudra trois ans pour y arriver.

D'ici là, il entend poursuivre ses consultations amorcées cet été auprès des bandes et de leurs organisations.

D'après lui, la réduction de l'appareil gouvernemental entraînera en effet des pertes d'emplois qu'il a refusé d'évaluer. Tout dépendra du résultat des négociations avec les nations autochtones, a-t-il soutenu.

La levée de bouclier qui avait suivi la sortie du document de mai dernier a sûrement incité le ministre à consulter les groupes autochtones avant d'envisager la réorganisation, a estimé Claire Barnabé, conseillère aux Affaires intergouvernementales du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Satisfaite de cette intention, elle a avoué ne pas être surprise par la réorganisation du ministère.

Projet de loi pour rembourser les dépôts non assurés de la BCC et de la Norbanque

■ OTTAWA (PC) — La ministre d'État aux Finances Barbara McDougall a demandé au Parlement, hier, d'approuver des crédits de \$875 millions destinés à rembourser les dépôts non assurés, c'est-à-dire supérieurs à \$60,000, des clients de la Banque de Commerce Canadienne (BCC) et de la Norbanque.

En déposant sa demande aux Communes, Mme McDougall donnait suite à une promesse formulée le mois dernier de rembourser les dépôts non assurés qui autrement auraient perdu de l'argent dans l'effondrement de la BCC, le 1^{er} septembre, et la faillite de la Norbanque survenue le 30 septembre.

Le projet de loi comporte également des clauses prévoyant le remboursement des dépôts non assurés de la Société d'investissements hypothécaires de la BCC dont cette dernière institution est actionnaire minoritaire, advenant le cas où la Société d'investissements hypothécaires ne puisse résoudre ses problèmes de liquidité d'ici le 2 novembre.

Le ministre a dit que le montant global de \$875 millions pourrait être réduit une fois les actifs liquidés.

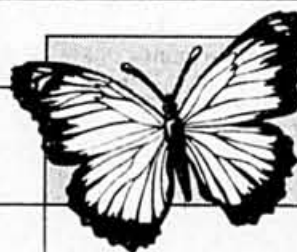
Quand elle a gelé les dépôts de la Société d'investissements hypothécaires, le 17 septembre, le ministre avait évalué à \$6 millions le montant des dépôts non assurés.

Résultats

Tirage du 02-10-85									
1	26	33	34	38	46	no compléments		31	
GAGNANTS						LOTS			
0	1	145	696	405					
1	1	432	818	605					
97		3	412	105					
5551			114	605					
116027			10	005					
Ventes totales:						8 236 138,005			

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.



**LE CHANGEMENT
APRÈS L'EFFORT...
AU TERME D'UNE DURE JOURNÉE,
QUELLE DÉTENTE
QUE D'ENFILER DES LAINAGES
AUSSI VOLUPTUEUX QUE CEUX-CI.**



American Express et autres cartes de crédit bienvenues

Un mode de vie pour elle et lui

ARMAND BOUDRIAS

6818, RUE ST-HUBERT, 273-2851 LES TERRASSES PLACE BONAVENTURE PROMENADES ST-BRUNO PLACE QUÉBEC

À la CÉCM, le climat est « pourri », dit son président

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Michel Pallascio, a dit hier que le climat qui règne à la CÉCM est devenu « pourri ».

ANDRÉ NOËL

Il faudra rétablir un climat de confiance notamment entre les commissaires et les syndicats représentant les enseignants, les professionnels non enseignants et les cadres, a confié M. Pallascio, qui venait d'annoncer un championnat de cross-country scolaire à l'île Sainte-Hélène.

Le président de la CÉCM a refusé d'expliquer pourquoi les commissaires ont, à leur dernière assemblée, destitué le directeur général de la commission scolaire, Jean-Claude Rondeau.

Il a cependant précisé que « ce n'est pas la compétence de M. Rondeau qui est en jeu. Il y a un manque de coordination évident entre la structure politique et la structure administrative à la CÉCM », a-t-il ajouté, soulignant que le directeur général occupe un poste stratégique à cet égard.

Jusqu'à maintenant, le congédiement de M. Rondeau a provoqué de vives critiques chez l'Alliance des professeurs de Montréal, l'Association des professionnels non enseignants de la CÉCM, l'Association des cadres de la CÉCM et le comité de parents.

La Jeunesse étudiante catholique a par ailleurs convoqué une conférence de presse mardi prochain pour dénoncer le refus des commissaires de laisser les enseignants utiliser un récent guide

pédagogique de la Centrale de l'enseignement du Québec.

Selon Hélène Gilbert, porte-parole de la CEQ, le cahier a été approuvé dans plusieurs commissions scolaires, entre autres sur l'île de Montréal. Il est possible que le président de la centrale, Yvon Charbonneau, et le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Jacques Chagnon, participent à un lancement officiel du cahier à la Commission scolaire de Chambly, la semaine prochaine.

Sous le sceau de la confidentialité, des cadres supérieurs de la CÉCM ont exprimé leurs craintes que les commissaires s'isolent en se mettant trop de monde à dos.

La CÉCM, rappellent-ils, a trainé le ministère de l'Éducation

devant les tribunaux pour combattre la loi créant des commissions scolaires linguistiques. Elles s'est par ailleurs retirée de la Fédération des commissions scolaires catholiques. Elle constitue aussi le seul groupe à ne pas participer aux États généraux sur la qualité de l'éducation.

Enfin, on souligne que les rapports de la direction de la commission scolaire avec son personnel se sont détériorés, alors que, par exemple, l'arrivée d'une nouvelle présidente à l'Alliance des professeurs de Montréal, Lorraine Pagé, aurait pu permettre un rapprochement.

Quant à M. Rondeau, les commissaires l'ont envoyé en congé de perfectionnement neuf mois avant la fin de son mandat, qu'ils ne renouvelleront pas.

Lefebvre répond au CRSSS: à Laval, on compose le 911 depuis des lunes

Selon le maire de Laval, Claude Lefebvre, il est faux de prétendre, comme le fait le Conseil régional de la santé et des

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

services sociaux du Montréal métropolitain (CRSSS-MM) que les Lavallois seront moins protégés parce que la municipalité refuse de joindre le système téléphonique 911 qui entrera en vigueur le 1er décembre sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

« Par leur déclaration, les diri-

geants du CRSSS veulent amener le public. Ça ne prend que des fonctionnaires pour parler de cette manière. À Laval, le numéro 911 existe depuis plus de sept ans. Ce n'est pas notre faute s'ils viennent de se réveiller. Allez demander à n'importe qui qu'ils sont les personnes les mieux protégées en cas d'urgence. Pour avoir déjà fait l'expérience moi-même, je peux vous affirmer, sans crainte de me faire démentir, que les Lavallois sont plus rapidement secourus qu'ailleurs », affirme, en colère, le maire Lefebvre.

Sans reprendre son souffle, le

maire reprend: « Québec se demande pourquoi nous voulons avoir notre propre CRSSS. En voilà une raison. Nous sommes tannés de dépendre de Montréal, où les décisions qui nous touchent sont prises sans notre accord. Ils n'écoutent jamais nos revendications. Ils viennent voler notre numéro et ils nous accusent par la suite de ne pas vouloir protéger nos citoyens adéquatement. Ça prend du culot. »

Pour se joindre au nouveau numéro d'urgence de Montréal, Laval aurait été dans l'obligation de dépenser \$300 000, en plus d'une note mensuelle de \$15 000.

« Au lieu de choisir le 911, ils auraient pu prendre un autre numéro, 811 par exemple. À ce moment, nous n'aurions rien eu à déboursier pour nous brancher sur le réseau du CRSSS de Montréal », souligne-t-il.

Selon M. Lefebvre, les Lavallois n'ont rien à craindre. Comme par le passé, ils n'ont, en cas d'urgence, qu'à composer le 911. On viendra rapidement à leur aide. « Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas branchés avec le CRSSS de Montréal que la sécurité de nos concitoyens sera en danger », conclut-il.

PIERRE PASCAU

collaboration spéciale



Les poupées de fonds de poubelles

Qui aura le courage de faire arrêter la vente des « Garbage Pail Kids », horribles cartes de poupées monstrueuses, que les dépanneurs vendent aux enfants dans des paquets de gomme?

Il s'agit d'une variation sur le thème des poupées bouts-de-choux, mais les images montrent des enfants hideux, couverts de sang, mutilés, écoeurants. Elles sont accompagnées de « certificats de délinquance », conseillent aux enfants de faire les quatre cents coups, de déboîter à leurs parents, de saccager ce qui les entoure, le tout ponctué de violence et de sang.

Les paquets de gomme contiennent une série de ces images insensées et les enfants en font collection. Ils les emportent à l'école, les échantillant entre eux. Ce sont les enseignants, ébahis, qui sonnent l'alarme.

Il faut que ça cesse

On comprend facilement le mal que ces monstruosité peuvent faire aux enfants. Les parents ont beau les surveiller, ils ne peuvent pas les suivre partout. Comme les paquets de gomme ne coûtent que 25 cents, n'importe quel enfant peut se les procurer. Il est donc urgent qu'on en interdise la vente.

Le problème est de savoir qui aura le courage de prendre les mesures nécessaires. Dans tous les ministères et agences gouvernementales où on s'adresse, les fonctionnaires admettent être au courant du problème, en comprenant la gravité, mais aucun ne veut intervenir. On se renvoie la balle d'un bureau à l'autre. Et pourtant...

N'importe qui semble capable d'obtenir une injonction contre à peu près n'importe quoi. Dans ces conditions, ne serait-il pas normal que la Protection de la jeunesse demande une injonction contre la vente de ces monstruosité? Apparemment non. La Protection de la jeunesse renvoie la balle dans le camp de la Protection du consommateur, qui de son côté n'est pas pressé d'agir.

Un ministère délicat

Me Raynald Fréchette vient d'être nommé ministre de la Justice et on attend de connaître la réaction de Me Léo-René Maranda. Vu que le célèbre avocat des Hell's Angels a la manie de demander des injonctions contre des juges, on se demande s'il ne va pas décider de s'attaquer cette fois au nouveau ministre. Tout dépendra peut-être du mandat que lui donneront ses clients.

Un yogourt violent

Le yogourt Delisle a acheté des panneaux publicitaires partout en ville pour lancer sa nouvelle campagne. Il a même monopolisé toutes les affiches sur certains quais du métro. Il nous annonce que nous allons « y goûter ». Pas mal, comme slogan. Mais il y a un hic: là encore ce sont les enfants qui écopent.

Les avez-vous vus, ces pauvres petites et petits qu'on a déguisés en motards, en footballeurs, en punks et en boxeurs? On leur fait faire des grimaces pour qu'ils aient l'air cruels, mais ils ont plutôt l'air piteux. Si cette publicité n'incite pas les enfants à la violence, je me demande bien ce qu'elle fait...

Ce n'est pas drôle

Certains essaieront de plaider l'humour. Ils nous diront que nous avons l'esprit fermé si nous nous offusquons de telles choses. Mais même sous le prétexte de l'humour, on n'a pas le droit de jouer avec la sensibilité des enfants. Ils sont impressionnables. Cette publicité du yogourt Delisle leur fait du mal.

Les femmes nous ont appris à combattre la publicité sexiste. Elles ont eu raison. Mais cette publicité à base de violence et destinée aux enfants est infiniment plus dangereuse que le sexisme. Il serait temps de diriger la lutte contre cette nouvelle cible.

Mystères du plein emploi

Pendant la campagne à la présidence du Parti québécois, on nous a rebattu les oreilles avec le slogan du plein emploi. La balle a été lancée par Francine Lalonde et les cinq autres candidats se sont crus obligés de la rattraper au vol. On a juste oublié une chose: définir ce qu'est le plein emploi.

L'autre jour, j'ai posé la question à Robert Dean, l'homme rêvé pour y répondre puisqu'il est ministre de l'Emploi. Il a été bien embêté. Le plein emploi? « Eh bien, voici... » Le ministre se lance alors dans une contredanse époustouflante. Les paroles sortent de sa bouche à jet continu, mais je ne comprends toujours pas. J'insiste, il toussé, poursuit et, de peine et de misère, je saisis vaguement.

Ce que cachent les mots

Il semblerait que, pour les experts, le plein emploi soit plus une notion floue qu'un but concret. Et nous ne sommes que des ignorants, nous qui pensons que le plein emploi signifie la fin du chômage. Que tout le monde finisse par se trouver un emploi et par travailler? Mais voyons donc!

« Que faites-vous de la liberté des individus? », s'écrie M. Dean. « On ne peut pas forcer tout le monde à travailler. Il y a des gens qui choisissent de ne rien faire. C'est leur droit. » Je fais remarquer au ministre que nous avons peut-être aussi le droit de refuser de payer des allocations à ceux qui refusent de travailler. « Ça, c'est autre chose... » réplique-t-il.

Mais une chose est certaine: le plein emploi demeure une priorité pour notre gouvernement. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que trois ministres travaillent vers ce but. Nous avons un ministre du Travail (Raynald Fréchette, qui conserve cette fonction en plus de la Justice), un ministre de la Main-d'œuvre (Pauline Marois) et un ministre de l'Emploi (Robert Dean). Que peut-on demander de plus?

Patrimoine résidentiel: le RCM accuse l'Hôtel de ville d'irresponsabilité

Le Rassemblement des citoyens de Montréal dénonce « l'irresponsabilité » de l'administration municipale en matière de protection du patrimoine résidentiel. Il l'accuse même de laisser prendre par un autre organisme des décisions qui nuiraient à sa propre popularité.

C'est que, pour la deuxième fois dans les dernières semaines, après que le comité exécutif de Montréal ait refusé la démolition d'immeubles, la « Commission d'arbitrage pour la protection du patrimoine résidentiel » décide du contraire et permet au promoteur de démolir un immeuble résidentiel du centre-ville.

À la suite de ces décisions sans appel, deux immeubles, le Royal George (35 unités de logement) et les immeubles du 3424-40 de la rue Peel (73 unités) seront démolis même s'ils sont présentement habités.

John Gardiner, porte-parole du RCM en matière d'habitation, y voit une tendance de l'administration Drapeau-Lamarre à éviter de prendre des décisions impopulaires et à refiler les « patates chaudes » à la commission d'arbitrage qui peut approuver de telles démolitions sans avoir à rendre compte de ses décisions à la population. Ce fai-

sant, estime M. Gardiner, le comité exécutif esquivé sa responsabilité de doter Montréal d'une véritable politique de protection du patrimoine résidentiel.

Le RCM exige donc de l'administration qu'elle mette fin à ce « jeu politique » et qu'elle procède à une révision en profondeur de la réglementation pour que cessent les démolitions injustifiées dans le centre-ville.

Le RCM n'accepte pas, d'autre part, que la décision finale et sans appel sur un permis de démolition appartienne à une commission de non-élus. Il demande donc que la réglementation prévoit un appel final auprès du conseil municipal.

Enfin, M. Gardiner réplique à André Labrecque, commissaire à la commission d'arbitrage. Celui-ci, pour justifier la décision de la commission de démolir le King George, déclarait à un quotidien montréalais « que le sol du centre-ville a trop de valeur pour l'utiliser à du logement ».

M. Gardiner lui rappelle que tous les spécialistes et l'administration municipale s'entendent sur la nécessité de maintenir une fonction résidentielle dynamique dans le centre-ville, pour assurer sa revitalisation.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Pour mieux articuler sa pratique

PIAF

Perfectionnement des intervenants ou intervenants auprès des femmes

Aux intervenantes et intervenants dans des secteurs tels la santé, le travail, les affaires sociales, l'éducation ou dans des groupes de femmes.

La Faculté de l'éducation permanente offre un programme de 15 crédits dans lequel on systématiser ses connaissances sur la situation des femmes.

PIAF peut être complété par une formation sur mesure par l'obtention du certificat d'études individualisées (30 crédits).

DEMANDEZ LE DEPLIANT

Date limite d'admission pour l'hiver 1986: le 28 octobre 1985
Date limite d'inscription pour tous les étudiants: le 25 novembre 1985

Les candidats admis recevront la documentation nécessaire pour effectuer leur choix de cours avant la date limite d'inscription du 25 novembre 1985.

RENSEIGNEMENTS: tél. 343-6090

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Savoir et guider

Sexualité et planification des naissances

L'évolution de la société au cours des dernières années a entraîné, entre autres, l'éclatement de certaines règles établies dans bien des domaines, dont celui de la sexualité. On aussi été bouleversés les valeurs en tout ce qui touche la famille et ses fonctions traditionnelles de reproduction.

À la suite de ces changements, tant pour bien comprendre la situation nouvelle, les problèmes inédits, que pour apporter de justes solutions, la Faculté de l'éducation permanente propose le Microprogramme en sexualité et planification des naissances (12 crédits).

Ce programme s'adresse aux:

- Infirmières, psychologues, criminologues, travailleurs sociaux, intervenant dans les C.L.S.C., D.S.C., bureaux de consultation jeunesse, centre des délinquances, etc.
- Professeurs et éducateurs appelés à enseigner ou à conseiller en matière de sexualité et de planification des naissances.

Les thèmes à l'étude sont notamment les problèmes de communication dans le couple, les fonctions biologiques et psychologiques de la sexualité humaine et les méthodes de planification des naissances.

Date limite d'admission pour l'hiver 1986: le 28 octobre 1985
Date limite d'inscription pour tous les étudiants: le 25 novembre 1985

Les candidats admis recevront la documentation nécessaire pour effectuer leur choix de cours avant la date limite d'inscription du 25 novembre 1985.

Renseignements: tél. 343-6090

Montrez-vous en CONCORD...

En exclusivité à Montréal:
Prestigieuse exposition de la nouvelle collection CONCORD chez C.M. Michaud jusqu'au 5 octobre

* Les créateurs des célèbres montres CONCORD vous invitent au lancement de la toute nouvelle collection CONCORD directement de Suisse à la Bijouterie C.M. Michaud jusqu'au 5 octobre.

* Un événement unique vous permettant d'admirer plus de 200 modèles CONCORD dans une ambiance de grande première

* Conseillers et techniciens sur place

* Prix C.M. Michaud incomparables et service personnalisé.

* Catalogue Concord disponible sur place

BONI-SURPRISE EN PRIME!

CONCORD chez C.M. Michaud l'événement de l'année! Jusqu'au 5 octobre.

CM MK HAUD

Bijouterie C.M. Michaud
937 est, rue Bélanger, Montréal (514) 279-4527

...vous montre les étoiles de l'heure!

FÊTONS PRIX SURPRISE
FÊTONS PRIX FOU!
FÊTONS 60,000 BALLONS GRATUITS
FÊTONS 20 ans
Merci pour votre confiance

LA BONNE CHAIR PAS CHERE

AUCOQ

SPÉCIAL D'ANNIVERSAIRE

Les 4,5 et 6 octobre

• Quart de poulet
Choix du chef au comptoir seulement

Un gros merci à tous nos fournisseurs de leurs contributions pour la publicité à l'occasion de notre 20e anniversaire

Aucune autre promotion applicable durant ces 3 jours

AUX ADRESSES SUIVANTES

VERDUN 5000 VERDUN 769-8516	REPENTIGNY 425 NOTRE DAME 585-9551	ROSEMONT 3000 ST-JOHN 722-2891
HOACHELAGA 1000 RUE LAGA 827-2441	ANJOU 1001 BALDWIN 351-7160	MONTRÉAL NORD 4642 FORT ST 321-1790

2 SALLES À MANGER

PONT-VIAU LAVEL 667-9550	CARTIERVILLE ALMA ST 334-7990
--------------------------------	-------------------------------------

Comment moduler la voix de l'Ouest?

Dans la pensée d'harmoniser les points de vue, avant la rencontre de novembre entre le président des États-Unis et le chef soviétique, M. Gorbatchev, M. Ronald Reagan avait proposé une rencontre à New York à la fin d'octobre entre les chefs des pays les plus industrialisés.

Comme les «Sept» ont déjà tenu leur rencontre annuelle en mai au sommet de Bonn, qu'en outre l'objet principal de ce colloque annuel relève de l'économie, on a pris prétexte du 40e anniversaire de l'Organisation des Nations unies pour donner rendez-vous aux chefs de gouvernement, en estimant que, de toute façon, plusieurs d'entre eux feraient le voyage à New York pour ledit anniversaire.

L'initiative américaine n'a pas été trop bien accueillie. Les pays concernés ont reçu leur «invitation» à la suite d'une fuite, ce qui, au départ, va à l'encontre des usages. En outre, comme la réunion était organisée sans accord préalable, l'invitation n'a pas reçu dans tous les cas les suites attendues.

La France notamment l'a refusée, non pas que le président Mitterrand se refuse à des conversations avec le président Reagan, mais pas dans des conditions visiblement trop proches de l'improvisation.

Il aurait convenu sans doute au président Reagan que M. Mitterrand, qui aura vu l'Ours avant lui-même, lui fasse part de ses impressions, le tête-à-tête entre M. Gorbatchev et le président français constituant, dans cette perspective, une sorte de répétition avant la rencontre prévue à Genève pour le 19 novembre. M. Mitterrand, qui, pour une foule de raisons, est sur la corde raide, qui tient à préserver l'indépendance de la force de frappe de son pays, n'a pas voulu hypothéquer la rencontre de Paris. Réserve qui, dans les circonstances, se comprend.

Si les uns reçoivent sans enthousiasme l'invitation du président Reagan, d'autres sont froissés d'avoir été ignorés, d'autant plus que le Japon, qui n'est pas membre de l'OTAN, aura sa délégation au rendez-vous de New York.

C'est le cas notamment des Pays-Bas et de la Belgique, qui ne cachent pas leur mauvais humeur. Ils ont demandé une réunion de l'OTAN, au niveau ministériel, à la date choisie par l'administration américaine pour le rendez-vous de New York.

On devait apprendre hier qu'effectivement une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Alliance aura lieu à Bruxelles, à une date qui n'a pas été précisée, mais qui tombera certainement avant le milieu de novembre.

L'insistance de la Belgique et des Pays-Bas est d'autant plus logique que ces pays accueillent sur leur sol des missiles nucléaires américains, et qu'ils ne sont pas parvenus à cette décision sans déchirement.

Même pour un grand pays comme les États-Unis, il n'est pas facile de tenir les deux bouts de la chaîne, de l'Europe à l'Amérique en passant par... le Japon!

Le Canada lui-même, si solidement soudé au continent nord-américain, fait valoir des points de vue qui ne coïncident pas forcément avec toutes les positions de Washington.

Les commentaires de M. Reagan hier à Cincinnati sur les déclarations les plus récentes de M. Gorbatchev, dans lesquelles le président américain croit déceler «un changement de position», indiquent à quel point l'oeil de Washington reste rivé, ces jours-ci, sur la rencontre de Paris. Du bilan de cette première visite du Numéro 1 soviétique dans un pays de l'Ouest découleront des enseignements. La visite n'étant pas terminée, le bilan reste à faire.

Guy CORMIER

Le GATT offre un espoir

Les États-Unis ont réussi à convaincre leurs partenaires commerciaux d'entreprendre de nouvelles négociations dans le cadre du GATT afin de réduire les obstacles au commerce international. Ces négociations sont importantes pour enlever la menace mondiale du protectionnisme. Pour le Canada, elles sont particulièrement intéressantes dans la mesure où elles pourront changer la nature des négociations bilatérales prévues entre Ottawa et Washington.

Il y a une crainte très réelle au Canada que le libre-échange avec les États-Unis n'entraîne la perte de l'identité nationale et ne ruine certaines industries canadiennes. C'est dans cette optique que le premier ministre Trudeau avait cherché, à partir de 1972, à lancer la «troisième option» en nouant des liens commerciaux étroits avec l'Europe et le Japon; mais cette initiative n'avait mené à rien. Ce n'est pas maintenant dans le cadre du GATT que le Canada pourra forger de telles relations, mais il pourra chercher à équilibrer des relations bilatérales trop exclusives avec les États-Unis et à éviter une étreinte trop contraignante.

L'importance des négociations du GATT vient toutefois de la nécessité de combattre le protectionnisme et d'ouvrir les marchés aux pays du tiers monde. Si des pays comme le Brésil, le Mexique, l'Argentine ou la Corée ne peuvent pas avoir accès aux marchés des pays industrialisés, ils ne pourront pas assurer le service de leurs dettes extérieures. Le monde entier pourrait se retrouver dans une grave crise financière et commerciale.

Or le protectionnisme est surtout dirigé contre ces pays nouvellement industrialisés: le Sénat américain a voté hier un amendement qui limiterait sévèrement les importations de textiles et de chaussures... et ce ne sont pas les produits canadiens que les fabricants américains craignent. Le président Reagan opposerait son veto à la loi ainsi amendée. Il y a, cependant, quelque 300 projets de lois protectionnistes devant le Congrès: le président a raison de prendre la menace très au sérieux et de chercher de nouveaux débouchés à l'étranger.

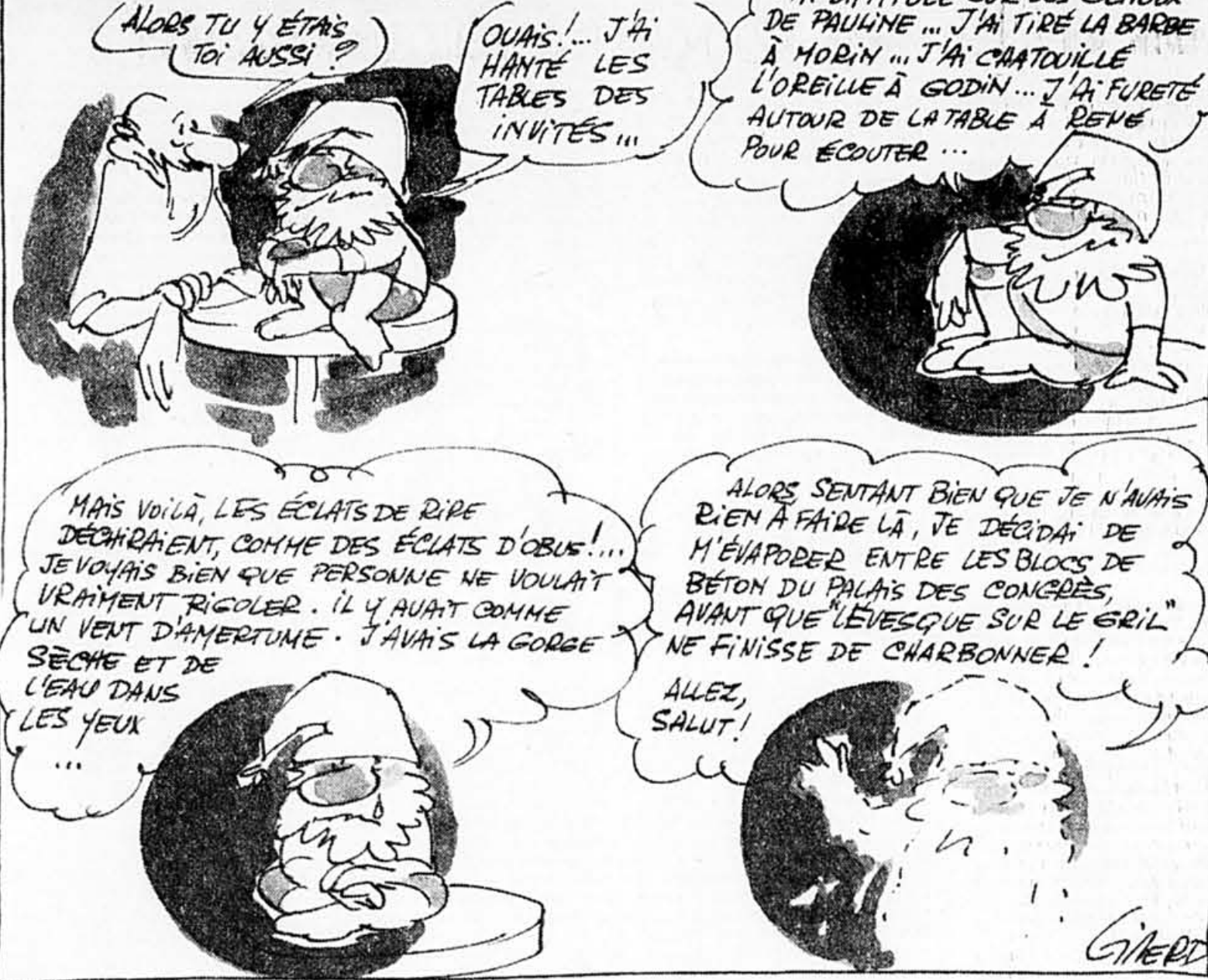
Pour les États-Unis, les négociations du GATT présentent l'occasion d'obtenir des concessions majeures de la part du Japon dont le marché est très protégé, parfois de manière sournoise. L'ouverture du marché japonais permettrait à M. Reagan de convaincre ses concitoyens que le protectionnisme n'est pas la voie à suivre.

Il est dans l'intérêt du Canada d'appuyer l'initiative américaine. En effet, le Canada souffre depuis des années de ne pas pouvoir exporter plus de produits manufacturés vers le Japon. Mais l'objectif le plus important doit être d'empêcher le Congrès américain de succomber au protectionnisme et de plonger, sans le vouloir, le monde dans une guerre commerciale. Si le système actuel s'effondrait, un accord bilatéral de libre-échange nous permettrait seulement de partager équitablement la misère avec les États-Unis au lieu d'être tout seuls dans notre misère.

Les négociations bilatérales avec les États-Unis et les négociations multilatérales du GATT sont complémentaires: dans un cas, il s'agit de permettre à l'économie canadienne d'être plus dynamique et plus productive en lui donnant libre accès à un marché dix fois plus grand; dans l'autre cas, il s'agit d'assurer la survie et l'expansion de ce marché nord-américain et du commerce mondial.

Frédéric WAGNIÈRE

RENÉ LÉVESQUE FÊTE



(Tous droits réservés)



Jacques Dufresne

(Collaboration spéciale)

La signature modératrice

D'un colloque comme celui sur les médecines douces, qui s'est tenu au Centre d'art d'Orford la semaine dernière, on retient les messages les plus variés et les plus inattendus. Ainsi, au hasard d'une discussion sur l'humanisation des soins, j'ai pu entendre ce propos plein de bon sens: «On veut mettre un frein aux exigences des consommateurs de soins au moyen d'un ticket modérateur, mais ne conviendrait-il pas tout autant d'inciter les médecins à une écoute plus attentive du patient au moyen d'une signature modératrice? La carte santé après tout est une carte de crédit comme les autres et un homme d'honneur devrait l'utiliser avec d'autant plus de vigilance qu'il n'est pas seul à payer la note. On présente sa carte en entrant dans un hôtel, mais on peut toujours refuser de signer l'état de compte en partant si on n'est pas satisfait des services reçus. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans les bureaux de médecins et même dans les hôpitaux?»

Cette proposition intéressera sûrement la corporation des médecins puisque, de l'aveu même de son président, le docteur Augustin Roy, le succès des médecines douces s'expliquerait par une certaine déshumanisation de la médecine officielle découlant elle-même du paiement à l'acte.

Mais pourquoi présumer que les nouveaux thérapeutes résisteront

mieux que les anciens à la tentation de l'argent et surtout du pouvoir? Cette question a été soulevée par le journaliste belge Thierry Poucet et par l'anthropologue québécoise Louise Guyon: il ne faudrait pas, a dit cette dernière, que nous passions notre temps à osciller entre les bonzes et les gourous.

Pour réduire ce danger d'aliénation, une voie royale: la liberté de choix, c'est-à-dire la fin du monopole de la médecine officielle. Quand de telles propositions sont formulées par un homme comme Claude Forget, ex-ministre des Affaires sociales, il faut commencer à les prendre au sérieux. Dans la conférence d'ouverture du colloque, Claude Forget s'est en effet prononcé en faveur d'une libéralisation complète des pratiques thérapeutiques, le libre jeu des lois du marché lui paraissant plus sûr, comme mécanisme de contrôle, que les règlements tels que nous les connaissons.

Il existe actuellement au Québec deux sortes de corporations professionnelles: les corporations dites à titre réservé, comme celle des psychologues, et les corporations monopolistiques, à champ exclusif, comme celles des médecins et des dentistes. Claude Forget a carrément proposé l'abolition du champ exclusif, ce qui mettrait toutes les corporations sur un pied d'égalité face à la clientèle.

Cette proposition, qui, on s'en doute, a plu à la majorité des participants, a toutefois paru excessive à au moins deux autres éminents conférenciers spécialisés dans ces questions: l'économiste André-Pierre Contandriopoulos et le sociologue Gilles Dussault.

Le problème du rapport de force entre le patient et le thérapeute n'est de toute évidence pas simple au point qu'on puisse espérer le résoudre uniquement par des règlements plus libéraux.

Si on en juge par les applaudissements dont ils ont été l'objet, les docteurs Pierre Cornillot, de France, et Robert Mendelsohn, des États-Unis, ont satisfait les attentes des participants en cette matière.

Pierre Cornillot, lui-même doyen d'une faculté de santé et de médecine, celle de Bobigny, près de Paris, a montré comment les accusations, de charlatanisme par exemple, que la médecine officielle utilise contre les nouvelles thérapies, pouvaient se retourner contre elle.

Robert Mendelsohn, auteur de plusieurs best-sellers, dont *Mal(e) Practice*, tel Moïse brisant les tables de loi, a invité les participants à se fier d'abord, dans la gouverne de leur santé, à eux-mêmes, à leurs parents, à leurs amis, aux

nouveaux thérapeutes et ensuite, et ensuite seulement, aux médecins. «Attendez, a-t-il dit, qu'on doive vous porter chez eux.»

Ces deux discours, comme d'ailleurs l'ensemble des conférences, ont convergé vers un nouveau modèle: le patient roi. Quand on achète une maison ou une voiture on est roi et maître de la transaction. On compare les prix et les avantages, on en discute avec ses proches, puis on prend soi-même la décision. Pourquoi ne pas faire preuve de la même sagesse quand il s'agit de choisir un traitement?

Parallèlement, du côté du thérapeute, c'est l'honnêteté intellectuelle qui devrait émerger comme vertu dominante. «Je connais les limites de mon art, je connais encore plus mes limites personnelles, voici ce que je peux faire pour vous dans ces conditions.» Tel devrait être le discours du praticien. Devenant ainsi peu à peu le thérapeute ami, il pourrait inciter le patient à modérer ses prétentions à la royauté, et un rapport harmonieux, bienfaisant par le fait même, pourrait ainsi s'établir.

Mais, pour en arriver là, le patient doit d'abord opérer une difficile conversion personnelle consistant à dompter en lui-même le besoin de sécurité. C'est ce besoin en effet qui engendre les idoles, qu'elles soient bonzes ou gourous.

POINT DE VUE

De bons serviteurs du Québec

À l'occasion de son départ M. René Lévesque a reçu, entre autres, les hommages d'au moins deux grands journaux anglophones qui depuis environ un quart de siècle avaient bien rarement trouvé quelque bien à écrire de lui. Il est un peu tôt pour faire le bilan de

Willie CHEVALIER
collaboration spéciale

ses années de pouvoir mais on peut affirmer dès maintenant qu'il ne fut indigne d'aucun de ses prédécesseurs, bien au contraire, au titre de premier serviteur du Québec (ou de chef du gouvernement). Il occupa un rang très honorable parmi la vingtaine d'hommes qui dirigèrent le gouvernement du Québec depuis Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, conservateur, de 1867 à 1873.

Et l'occasion est belle de rappeler qu'à une ou deux exceptions près, chaque premier ministre du Québec l'a fait progresser d'une façon ou de l'autre, dans un domaine ou dans un autre. Si les libéraux, de Félix-Gabriel Marchand à Alexandre Taschereau, furent

au pouvoir de 1897 à 1936, si Maurice Duplessis s'y est maintenu sans interruption de 1944 à 1959, ce n'est nullement par la seule vertu de machines électorales très efficaces; c'est aussi et surtout parce qu'ils savaient répondre aux attentes des citoyens tout en ayant le courage, parfois, de heurter l'opinion s'ils le jugeaient nécessaire dans l'intérêt bien compris du Québec.

Deux exemples. Nous fêtons cette année le 75e anniversaire de l'École des hautes études commerciales. Sait-on qu'elle fut fondée par le gouvernement de Lomer Gouin malgré une opposition acharnée, telle qu'elle semblerait invraisemblable en 1985? De même, Taschereau s'attira les foudres de plusieurs groupes quand, sur la recommandation d'Athanas David, il établit deux écoles des beaux-arts: à Montréal et à Québec.

Marchand s'est surtout occupé d'éducation. Parent et Gouin ont commencé à mettre en valeur nos richesses naturelles au moyen de capitaux étrangers (puisque nous en

manquions). Taschereau a continué leur œuvre et, tout en favorisant la création de grandes écoles spécialisées, a doté la province d'un réseau routier excellent pour son époque. Adélard Godbout, avec des moyens très limités par l'état de guerre, s'est montré digne successeur de ces hommes et a manifesté un courage remarquable en accordant le droit de vote aux femmes et en créant l'Hydro-Québec malgré, dans les deux cas, l'opposition électorale dangereuse de certains milieux, — si dangereuse qu'elle lui fit perdre le pouvoir.

Il faudrait une bonne partie de l'espace de cet article pour énumérer les réalisations heureuses des deux régimes Duplessis (1936-1939 et 1944-1959). À propos du deuxième, on a parlé de grande noirceur. Les gens qui ont combattu Duplessis avec autant de désintéressement que de persévérance vaine n'ont pas à le regretter car Dieu sait qu'ils avaient pour cela d'excellentes raisons. Mais faire du nom de Duplessis un épouvantail, quali-

fier de grande noirceur son règne, c'est de l'exagération. Et, selon Talleyrand, tout ce qui est exagéré est insignifiant. On fera observer qu'un grand nombre des dirigeants actuels de notre société — dans les affaires, l'enseignement, la politique, dans toutes les sphères — ont grandi et ont reçu leur instruction à l'époque de cette «grande noirceur». C'est tout dire. On ne doit que la vérité aux morts, mais toute la vérité. Et il paraît équitable de les juger par ce qu'ils ont fait de mieux et non de pire.

L'histoire du Québec ne commence pas avec Jean Lesage dont le Parti libéral a raison de se réclamer avec fierté (quand il ne l'oublie pas); ni avec M. René Lévesque dont les œuvres sont présentes dans toutes les mémoires (faut-il souhaiter).

Médire de l'un ou l'autre de nos chefs de gouvernement passés à l'histoire, ou le calomnier, c'est diminuer individuellement chacun de nous puisque c'est rabaisser notre collectivité.

DOCUMENT

Les défis du Québec de demain

Voici le texte intégral de l'allocution prononcée hier par M. Pierre Marc Johnson au cours de la cérémonie de la prestation du serment d'office du nouveau premier ministre, dans le Salon rouge de l'Assemblée nationale.

Éminence, membres du corps consulaire, M. le Président de l'Assemblée nationale, chers collègues et vous tous et vous toutes qui êtes venus ici ce matin, c'est évidemment avec émotion que j'assume aujourd'hui la direction du gouvernement du Québec. Je ne peux évidemment m'empêcher d'évoquer une cérémonie semblable tenue ici même il y a 19 ans (référence à la prestation du serment d'office de son père, dans ce même salon, en juin 1966, au lendemain de la victoire électorale de l'Union nationale).

Mes premiers mots seront pour M. Lévesque à qui je succède et que je ne saurais prétendre remplacer. Il a consacré 25 ans de sa vie au service du Québec et de nos concitoyens. Ce qu'il a fait est monumental. Animé d'un profond sens démocratique, il a fait du Québec une démocratie plus ouverte, plus agissante. Bâtisseur d'État, il a fait partager à au moins deux générations une vision de l'État québécois qui en fait un instrument de développement et de maîtrise constante de notre collectivité sur son environnement.

Mais, par-dessus tout, M. Lévesque aura marqué notre vie collective au coin de la confiance que nous pouvons avoir en nous-mêmes et de la fierté d'être différents. Je sais aussi qu'il a su mériter un lien affectif absolument extraordinaire avec la population du Québec.

Il a véhiculé dans la population du Québec un projet de maîtrise complète de ses institutions politiques. Ce projet est celui, comme il l'a dit souvent, de la normalité pour de nombreux peuples. Le nôtre ne saurait y renoncer dans la

mesure où il pourrait un jour lui apparaître comme le meilleur gage de progrès pour la collectivité et de succès pour les personnes qui la forment.

Je tiens à remercier pour sa constance et son appui Marie-Louise, mon épouse, pour leur appui tacite (car ils sont bien petits encore) notre fils Marc-Olivier et notre fille Marie-Claude, à toute ma famille élargie, à mes collaboratrices, à mes collaborateurs, à celles et ceux qui m'ont soutenu, je les remercie de leur générosité, de leur engagement, du temps qu'ils m'ont consacré. Sans ces personnes, je n'aurais pu envisager de postuler la fonction que j'occupe aujourd'hui. Je m'efforcerai avec autant de constance de me montrer digne de cette confiance.

Le Québec devra faire face dans les années qui viennent à des défis d'une extrême importance. Nous devons les relever avec lucidité et avec détermination.

C'est une condition vitale de notre entrée dans les années 2000 de plain-pied. Nous devons assumer le changement profond auquel nous oblige des contraintes qui nous viennent de l'extérieur comme celles qui proviennent de notre évolution propre. Après avoir connu des années de croissance économique sans borne, nous vivons ici, comme dans la plupart des autres sociétés développées, une réduction du rythme de croissance de la richesse collective. Au niveau canadien, cela s'est traduit par le constat sévère, mais réaliste, de l'échec des politiques de développement économique ces dernières années et un déficit absolument gigantesque de l'État fédéral.

Pour le Québec, la performance est meilleure, mais la situation financière reste serrée. Dans un cas comme dans l'autre, on ne saurait s'attendre à solutionner les problèmes économiques et répondre aux aspirations et aux besoins de nos concitoyens de la même façon qu'avant. Il faudra résolument nous engager dans le défi de la

croissance et de la productivité qui seules peuvent nous permettre de répondre aux besoins. Par ailleurs, la mondialisation de l'économie est devenue une réalité avec laquelle toutes les sociétés développées doivent composer au risque de s'appauvrir dans l'isolement. Il nous faudra, afin de maintenir et d'accroître cette richesse, prendre les mesures nécessaires pour nous adapter par des moyens flexibles à l'ouverture réciproque des marchés entre nous et nos puissants voisins du Sud, parfois tentés par le protectionnisme.

Les contraintes auxquelles nous devons faire face de l'extérieur sont aussi exigeantes. La déresponsabilisation, la passivité, et parfois même l'abdication ont souvent accompagné un niveau trop élevé d'attentes à l'égard de l'État. La lourdeur des normes, l'excessive concentration du pouvoir ou encore les egoïsmes des groupes d'intérêts, quels qu'ils soient dans la société, ont souvent des effets sclérosants dans une société qui a besoin de souplesse, de mobilité et d'espace pour la créativité. Là aussi des changements seront nécessaires. Nous ne pouvons rester indifférents devant le gaspillage de nos ressources humaines que constitue le chômage. Le Québec, au cours des années qui viennent se fera ou ne se fera pas. Nous avons donc devant nous un défi de prospérité à faire et à stimuler. Ce défi, il implique la recherche constante de l'excellence, de sa valorisation dans tous les domaines de l'activité humaine, la maîtrise du virage technologique essentiel à notre progrès ainsi qu'une ouverture absolument sans pareille sur le monde. Le relever est essentiel si nous voulons maintenir, en les adaptant, les acquis sociaux des dernières années afin de répondre aux besoins et aux nécessités de la société. Des services adéquats pour une population vieillissante, une vie familiale facilitée, une ouverture du marché du travail pour les femmes qui y aspi-

rent de façon normale, mais surtout notre société doit répondre aux aspirations de la jeune génération qui veut faire sa place et qui porte en elle des valeurs universelles de liberté, de progrès, de paix, car ces jeunes, elles et ils, sont l'avenir du peuple québécois.

Le Québec est une société diversifiée qui doit continuer à être accueillante car l'apport des nombreuses communautés culturelles est une richesse qui nous rend plus forts. Nous devons poursuivre notre progrès dans l'harmonie, dans le respect et la tolérance, mais nous devons en même temps nous affirmer comme peuple distinct sur ce territoire que nous habitons et qui nous habite.

Nous avons les moyens de relever ces défis essentiels. Notre population, les hommes et les femmes d'ici sont à la fois les objets, les sujets et les moyens de relever ces défis. Nous sommes dotés de richesses naturelles abondantes, nous avons des réservoirs d'épargne considérables, nous possédons un État puissant et cet État, ainsi que les 300 000 personnes qui y oeuvrent, ont permis à nos concitoyens d'être maintenant plus instruits, plus en santé, plus présents sur le plan économique et mieux protégés dans de nombreuses dimensions de leur vie.

Nous connaissons depuis quelques années en particulier une volonté d'entreprendre qui a donné lieu à l'écllosion de milliers d'entreprises qui forment la première source d'emploi pour les citoyens et citoyennes du Québec. Montréal, grande métropole, fait sa place sur ce continent, mais surtout sur le territoire, dans les régions comme dans les grands centres, des groupes dans le secteur social, culturel et économique s'animent et forment ce Québec qui se construit. La générosité qui a marqué notre développement imprègne aussi nos rapports sociaux.

Au-delà de ce que l'on peut attendre de l'État et des autres, la ré-



M. Pierre Marc Johnson, 24e premier ministre du Québec, prête le serment d'office en présence du lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne qui, dans ses remarques préliminaires, a rendu hommage à M. René Lévesque et à M. Johnson.

ponse au défi de la croissance économique, la réponse au défi essentiel de l'emploi, la réponse à l'ouverture sur le monde comme à la nécessaire solidarité entre les générations, elle est en chacun de nous, dans nos ambitions et dans nos capacités, dans notre action, dans notre volonté de collaborer et aussi dans notre générosité. Cette

marque de progrès, d'affirmation, de développement exigera que l'État tienne compte des solidarités nouvelles en émergence dans la société, que l'on responsabilise les personnes, les groupes, comme les régions. Avec ces personnes, ces groupes, ces régions, j'ai le goût de la solidarité; j'ai le désir de servir le Québec et son peuple.

Le cas des réfugiés

Madame Flora MacDonald
Ministre de l'Emploi et de
l'Immigration du Canada

Alors que nous sommes actuellement dans un important processus de discussion sur les nouvelles structures et le nouveau processus qui seront prochainement implantés au Canada pour assurer que notre pays remplisse adéquatement ses obligations envers les réfugiés, nous devons malheureusement déplorer le fait qu'un incident récent est venu compromettre la qualité de cette consultation à laquelle vous avez accepté de participer et que les organismes d'aide et d'appui aux réfugiés ont préparé au maximum de leur compétence, de leurs ressources et de leurs énergies.

En effet, la réintroduction du Bill C-55 et son adoption en seconde lecture, à la Chambre des communes, est un geste déplorable qui, à notre avis, court-circuite le processus de consultation ouvert que vous nous aviez pourtant assuré d'entreprendre avec nous.

Le problème de l'arrérage dans l'étude des demandes de refuge au Canada que le Bill C-55 vise à solutionner est certainement un problème important qui s'est accru avec le récent jugement de la Cour suprême du Canada en avril 85. Pour le rappeler brièvement, mentionnons que ce jugement est venu exposer à la face du monde certains problèmes et abus de notre processus actuel de reconnaissance du statut de réfugié et, plus encore, il a réaffirmé la prépondérance des droits des réfugiés sur d'autres considérations politiques ou administratives.

Les organismes d'aide et d'appui aux réfugiés vous ont alors soumis leurs recommandations quant aux mesures à prendre pour traiter cet arrérage mais, surtout, pour repa- rer les préjudices causés aux requérants au statut de réfugié au Canada par la procédure actuelle. Cependant, j'aimerais maintenant rappeler les raisons qui, de la même façon qu'en juin dernier, continuent de motiver notre opposition au Bill C-55.

En premier lieu, le Bill C-55 nous apparaît comme une mesure partielle et incomplète, détachée du contexte global de révision dont sera l'objet le processus actuel de reconnaissance du statut de réfugié. Qu'advient-il dans ce contexte des réformes proposées par le rapport du rabbin Plaut?

Le Bill C-55 veut augmenter les effectifs de la Commission d'appel de l'immigration pour traiter les cas de réfugiés alors que le fonctionnement même de cet organisme n'est pas modifié et qu'il a été vivement critiqué par la Cour suprême du Canada et le rabbin Plaut. À notre avis, ces critiques

font en sorte que la Commission n'est pas habilitée à traiter des demandes de réfugiés.

Aussi, alors que tous les intervenants concernés s'entendent pour recommander l'indépendance de la nouvelle structure chargée d'étudier les demandes de refuge, le Bill C-55 maintient une confusion entre les questions d'immigration et celles des réfugiés en les intégrant dans des dispositions communes.

En effet, un des articles du Bill vise à accorder un droit d'appel aux résidents permanents dont les demandes de parrainage ont été refusées. Nous sommes certainement en accord avec cette extension d'un droit d'appel qui, jusqu'à présent, n'était accordé qu'aux citoyens canadiens. Cependant, nous pensons profondément qu'il est erroné d'inclure dans un même projet de loi des dispositions qui concernent à la fois l'immigration et les réfugiés. C'est là une approche qui ne respecte pas la spécificité nécessaire à un traitement adéquat des demandes de refuge.

En terminant, j'aimerais revenir sur votre invitation à l'endroit des personnes et des groupes s'opposant au Bill C-55 de présenter à nouveau leurs doléances devant le comité législatif chargé de l'étudier. Madame la Ministre, quelle confiance pouvons-nous avoir dans la valeur de nos représentations puisque quelques mois après celles que nous avons faites en juin et quelques semaines à peine après vous avoir rencontrée ici à Montréal, le Bill est réintroduit dans une version identique à la première et dont j'ai tenté de démontrer l'inefficacité par rapport aux problèmes à résoudre?

Ce geste fâcheux et le doute qu'il sème dans notre esprit sur l'attention réelle que vous avez accordée jusqu'ici aux propositions de nos organismes vient aussi, malheureusement, alimenter notre inquiétude sur la valeur de l'ensemble de cette consultation à laquelle les milieux concernés participent et dont les enjeux méritent encore une fois d'être rappelés: la protection de personnes dont le droit fondamental à la liberté est menacé.

Dans cette grande réforme pour les réfugiés, nous ne sommes pas sans savoir qu'un certain nombre d'options différentes peuvent être acceptables pour atteindre les objectifs que nous poursuivons. Dans ces conditions, nous souhaitons vivement une attitude d'ouverture réelle de votre part pour que nous abordions ensemble les diverses avenues possibles.

Sylvie GAGNON
Ligue des droits et libertés
pour la Coalition des
organismes d'aide et d'appui
aux réfugiés de Montréal

La femme enceinte, la CSST et les employeurs

Madame Lisa Binsse

J'ai lu avec intérêt votre reportage dans LA PRESSE du 26 septembre concernant la revendication du Conseil du patronat pour un financement partiel par le gouvernement du fonctionnement de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Pour une fois, je suis d'accord avec le CPQ concernant l'une de ses revendications. Il est incontestable que le retrait préventif de la femme enceinte est une mesure sociale dont le coût devrait être défrayé par l'ensemble de la société. Je suis d'accord, mais pas pour les mêmes raisons que le patronat.

Je trouve odieux qu'une mesure aussi «civilisée» soit sujette à contestation de la part des employeurs par l'entremise des médecins «de gestion» (entendez: docteurs de compagnie) puisque la question de savoir si un travail quelconque peut présenter un danger pour la femme enceinte ou pour l'enfant à naître doit être débattue exclusivement entre la femme elle-même et son médecin traitant.

Je crois aussi qu'un grand nombre de femmes, parmi celles qui en auraient le plus besoin, ne profitent pas de cette mesure sociale, n'en prennent pas avantage par crainte de représailles déguisées de la part de patrons (et de leurs complices «médecins») qui pensent bien davantage à leurs futures cotisations qu'à la santé de leur salariées et des enfants qu'elles vont mettre au monde.

Par ailleurs, il me semble que les patrons n'ont pas trop à se

plaindre du financement de la CSST par le gouvernement. Le CPQ voudrait bien qu'on oublie que la totalité des coûts de l'inspection a toujours été absorbée par le gouvernement à même les fonds généraux. Je n'ai rien «de contre», mais si nous nous en tenons exclusivement à la logique des choses, c'est là un coût qui devrait être défrayé à même les cotisations patronales.

Là où je suis violemment en désaccord avec le patronat (et avec les membres syndicaux du c.a. de la CSST, si c'est vrai qu'ils sont d'accord avec le patronat sur ce point) c'est sur le coût de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST).

Dans certains pays «civilisés» on cotise les employeurs au rythme d'un dixième de 1% de la masse salariale globale pour la recherche en SST (10¢ par 100\$). Avec une masse salariale globale de 50 milliards \$, cela voudrait dire environ 50 millions \$. Or, aux dernières nouvelles, le budget total de l'IRSST est inférieur à 10 millions \$.

Si l'IRSST est fidèle à sa mission (et il l'appartient au c.a. de voir à ce qu'il le soit), sa vocation est en est une de prévention. A moins que le patronat me dise que la prévention n'est pas de sa responsabilité, je soutiens qu'il lui appartient de payer, et je soutiens qu'on devrait même indexer sérieusement le budget de l'IRSST pour qu'il atteigne rapidement (disons, d'ici 5 ans) son rythme de croisière de 50 millions \$ par année.

Emile BOUDREAU
Montréal

Un musée pour l'avenir

M. Clément Richard
Ministre des Affaires
culturelles du Québec

Je tiens à appuyer très fort madame Fernande Saint-Martin au sujet du devenir du Musée d'art contemporain. Il est impensable et désastreux qu'on enlève au MAC sa raison d'être pour le transformer en galerie (si luxueuse soit-elle) d'exposition.

Je m'étais réjoui à la pensée qu'on allait enfin le ramener dans un endroit facile d'accès au public au lieu du bout du monde où il est demeuré trop longtemps. Vous voulez le mettre dans un petit «enclos» d'où il ne pourra même pas grandir. C'est presque se moquer de nous.

Ce qui me fait bondir, c'est que vous rejetez du revers de la main un de nos artistes le plus important «Borduas» que vous voulez tout simplement «vendre» au Musée des beaux-arts. Pour se faire des sous, je suppose?

Pourquoi alors le gouvernement du Québec a-t-il donné près de cinquante millions au MBA pour se construire une annexe de l'autre côté de la rue Sherbrooke? C'est

donc qu'il songeait à ce sinistre projet. Pourquoi l'espace vacant à côté de l'ancienne École technique, entre Sherbrooke et Président-Kennedy, reste-t-il vacant?

Borduas est un artiste d'ici. Si vous vendez les tableaux de Borduas au MBA, ce ne serait pas long pour qu'il traverse à la province voisine! Pas d'espace pour conserver des collections. Quand on construit un musée, il me semble qu'il faut penser «avant», non pas «après».

Je demeure très déçu, d'autant plus que notre collection entière, qui comprenait plusieurs Borduas, est au MAC. Si nous en avons fait le sacrifice mon mari et moi, c'est que nous pensions, dans notre naïveté, que tous ces tableaux du Québec d'une époque si importante (des années 55 à 60), resteraient pour instruire les générations qui nous suivent.

Monsieur le ministre, j'espère que d'autres vous diront leur désaveu et que vous reviendrez sur votre décision. Des arbres ça se replante, mais un musée c'est pour les générations qui montent.

Gisèle MORIN-LORTIE
Montréal

L'industrie québécoise du cinéma: en péril

Après avoir assisté impuissant à l'effondrement de notre production cinématographique, à la disparition d'un grand nombre de salles de cinéma et à la mise en place douteuse de la loi 109, le gouvernement du Parti québécois, en pleine débandade, cherche à se faire du capital politique en essayant de passer à la hâte une réglementation cinématographique qui, au dire de tous, est excessive, tatillonne et abusive. Nous refusons d'appuyer l'adoption à la vapeur de cette réglementation.

Je demande à l'opinion publique de surveiller attentivement les manœuvres de dernière minute auxquelles M. Clément Richard va se livrer au cours des prochains jours dans une véritable tentative désespérée pour donner à son gouvernement bonne figure aux dépens d'une activité cinématographique saine au Québec.

M. Richard, qui ne nie pas les maux qu'il s'en va, devrait avoir la décence de laisser son successeur prendre la responsabilité de définir dans un contexte plus serein la réglementation cinématographique au Québec.

Lorsqu'on examine attentivement les dispositions tatillonnées de la réglementation parrainée par M. Richard, on a vraiment l'impression que le slogan de ce ministre est: «après moi le déluge» et que l'industrie cinématographique va mourir avec lui.

L'avenir du cinéma au Québec n'est pas du côté de la réglementation et du corporatisme. L'avenir est vers l'encouragement à la fréquentation des salles, vers l'aide aux hommes d'affaires afin que de nouvelles salles soient ouvertes, vers la stimulation de notre production cinématographique et vers la promotion de nos films sur tous les marchés.

Voilà les orientations qu'un gouvernement éclairé devrait insuffler à l'activité cinématographique et à notre industrie québécoise du film. Au lieu de cela, M. Richard et son gouvernement, l'un et l'autre en survis, posent des actes inappropriés qui risquent de compromettre le Québec dans les milieux cinématographiques internationaux.

Roma HAINS
critique officiel du
Parti libéral du Québec
en matière culturelle

Laissons-leur la paix

C'est difficile d'accepter que l'homme puisse ne pas être parfait, mais c'est la réalité (...)

Une de ses anomalies est le déficit de jugement, la stagnation intellectuelle, que l'on nomme communément la déficience mentale, mais qu'on devrait nommer la déficience cérébrale. Celle-ci dépend de la gravité du défaut de structure, ce qui permet à plusieurs déficients cérébraux un certain apprentissage.

Quelques-uns laissent croire que les déficients cérébraux ne diffèrent en rien des gens normaux. Ils les considèrent comme des personnes lentes d'apprentissage et racontent que leur état est causé par une mauvaise éducation ou un manque de stimulations. Comment ces gens peuvent-ils penser ainsi? Savent-ils le tort qu'ils font aux déficients cérébraux?

A cause de cette définition erronée, toute l'éducation qui s'ensuit sera évidemment. Que de frustrations ils subiront! Et simplement parce que les instigateurs de telle philosophie veulent prouver sur leur dos qu'ils ont raison.

Quand les laisserons-nous tranquilles? Quand les accepterons-nous comme ils sont? Nous pensons parfois comme si être dépourvu d'intelligence était une honte pour l'individu et ceux qui l'entourent, et qu'il faut y remédier à tout prix. Mais lorsque je regarde mes bénéficiaires, leur joie de vivre, je ne crois pas qu'ils soient malheureux. Laissons-leur la paix. C'est tout ce qu'ils demandent. (...)

Régent BOILY
Cowansville

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. — Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h à 17 h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES Détailants	285-7202
PROMOTION	285-7100	National, Télé-Presse	285-7306
COMPTABILITÉ Grandes annonces Annonces classées	285-6892 285-6900	Vacances, Voyages Carrières et professions, nominations	285-7265 285-7320

N.B.

- Prière de s'adresser sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leur nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant le point de vue de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres trop longues.
- Si possible, écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune Libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3A1.

PIERRE MARC JOHNSON DEVIENT LE 24^e PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Reine Johnson: un sourire et des larmes...

■ **QUÉBEC (PC)** — C'est par le sourire et les larmes ruisselant sur le visage que Mme Reine Johnson, épouse et mère de deux premiers ministres du Québec, a accueilli hier la prestation de serment de son fils Pierre Marc.

LIA LEVESQUE

« C'est tellement émouvant. Ne m'en parlez plus, je vais encore défaire mon maquillage », a-t-elle lancé à quelques journalistes qui l'interrogeaient, les larmes dans les yeux et se mordillant les lèvres.

Mme Reine Johnson a donné au Québec son époux premier ministre, Daniel Johnson, ses fils Pierre Marc, premier ministre depuis hier, et Daniel fils, député libéral de Vaudeuil-Soulanges, critique du parti en matière de Finances et candidat malchanceux au poste de chef du Parti libéral du Québec.

Hier, pendant que son fils prêtait serment comme 24^e premier ministre du Québec, Mme Johnson mère se rappelait le dévouement de son mari et l'ascension de ses deux fils. « J'espère seulement qu'il ne travaillera pas trop fort mon Pierre Marc », laisse-t-elle tomber affectueusement.

« Je porte avec lui le fardeau qu'il a pris sur ses épaules, comme je l'ai fait pour mon mari. Je suis tellement contente pour lui. Regardez-le comme il sourit. Il a fait ça avec dignité, n'est-ce pas? », interrogeait-elle en le regardant, encore incrédule.

Assis tout près d'elle dans la première rangée, l'ex-premier ministre René Lévesque, voyant son émotion, a tenté de la rassurer. « Pourquoi vous pleurez? », lui a-t-il lancé. « Mais ce sont des larmes de joie, rassurez-vous; je suis tellement heureuse pour lui. »

Nés en politique

La sœur de Pierre Marc, Marie, pleurait aussi pendant que son frère, la main sur la Bible, jurait solennellement de « remplir les devoirs de sa charge de premier ministre avec honnêteté et justice ».

Et Daniel, moins chanceux que



Pierre Marc, Daniel et leur mère Reine Johnson. L'assermentation de Pierre Marc comme premier ministre, hier, a suscité de l'émotion au sein de la famille Johnson.

photo Jean Goupil, LA PRESSE

son frère cadet dans la course au leadership de son parti, tentait d'expliquer aux journalistes la réussite de la destinée politique des Johnson. « Que voulez-vous, dans notre contexte familial, tout s'explique. On est né en politique; on ne parlait que de ça. On ne connaît pas autre chose. Mais la roue tourne et la vie continue », a-t-il résumé, philosophe.

Daniel souriait d'aise pour son « petit frère » mais notait l'existence encore omniprésente de rivalités entre eux.

« Fraternellement, c'est l'amitié qui nous unit mais politiquement, j'avoue que les rivalités marquent notre relation », admettait-il, les yeux rivés vers son frère, entouré de toutes parts, sollicité par les journalistes, fé-

licité de tous et qui n'avait plus une minute à lui.

La situation toute récente de son frère cadet ne nuira pas à ses ambitions politiques, prétend-il, parce qu'elles ne sont plus maintenant « que de travailler comme simple député de Vaudeuil-Soulanges ». Daniel Johnson avait affronté Robert Bourassa lors de la course à la direction du PLQ

mais avait déçu en ne se classant que troisième, derrière Pierre Paradis.

Après la cérémonie, les deux frères ont pris quelques minutes pour s'échanger quelques mots à l'oreille, puis pour poser pour la postérité devant les photographes. Mme Johnson s'est jointe à ses deux fils, les a embrassés une fois de plus et a conseillé à Pierre

Marc de ne pas trop travailler.

Le porte-parole du parti en matière de Finances était le seul représentant du Parti libéral à la cérémonie de prestation de serment de Pierre Marc Johnson. Même le chef, Robert Bourassa, brillait par son absence.

« Mon mari premier ministre »

L'épouse de Pierre Marc, Marie-Louise Parent, espère pouvoir aider son mari à porter « le lourd manteau de plomb de responsabilités qui s'est abattu sur ses épaules ».

Mais elle fait confiance en ses capacités de leader. « J'ai senti beaucoup de force, de confiance et d'enthousiasme chez lui pour les années qui s'annoncent », a-t-elle confié aux journalistes qui se pressaient autour d'elle.

Pendant qu'il prêtait serment devant des centaines d'yeux rivés sur lui, Mme Johnson a vu son époux fort ému, parfois même les larmes aux yeux. Les événements qui ont précédé l'élection du chef du PQ, particulièrement les pénibles mois de novembre, décembre et janvier lors de la vague de démissions, ont créé une atmosphère lourde d'attente, justifie-t-elle.

« Vous avez pu voir et vivre les événements qui ont eu lieu en parallèle (de la campagne au leadership) et qui font que Pierre Marc se sent à la fois appuyé et lourd de toute une expérience », a-t-elle expliqué, avant de s'excuser de ne pouvoir continuer de parler, à cause de l'émotion.

Marie-Louise Parent-Johnson affirme n'avoir jamais pensé qu'elle devenait « première dame du Québec ». « Je réalise simplement que l'homme que j'ai épousé est devenu premier ministre. »

Mme Parent-Johnson ignore pour le moment si elle conservera ses fonctions professionnelles à la Bourse de Montréal.

« Écoutez, une chose à la fois, je vais voir comment les choses se déroulent. Je prendrai les décisions après que tout aura bien été analysé afin que la décision se prenne avec aplomb », a-t-elle répliqué aux journalistes.

Députés et ministres entonnent l'hymne à la solidarité retrouvée

■ **QUÉBEC (PC)** — Tous les députés et ministres présents hier à l'assermentation du premier ministre Pierre Marc Johnson acclamaient la solidarité qui anime maintenant les rangs péquistes.

Quelques heures à peine après avoir assisté à une première réunion des députés présidée par Pierre Marc Johnson, tous souriaient d'aise et de confiance, parfois même d'envie.

La ministre Pauline Marois, bonne deuxième dans la course, admettait éprouver une petite pointe d'envie à l'endroit de son « ex-concurrent » Pierre Marc Johnson. « J'y ai pensé (être à sa place), c'est évident, c'est normal. Tout se passe devant nous et je me dis « ce serait possible que je sois là. »

Mais Mme Marois n'est pas une femme à se laisser abattre ou même à ressentir de la jalousie. « Je suis une femme qui réagit très rapidement. Je ne suis pas une femme qui va vivre d'amertume parce que je ne connais pas ce sentiment-là. C'est lui qui a été élu, très démocratiquement, selon les règles que l'on s'est données. Je suis fière de lui; je suis fière qu'il soit là. Moi, je vais reprendre mon travail avec autant de cœur qu'avant. »

« Emballé »

D'autres, comme le ministre de l'Industrie et du Commerce Rodrigue Biron, se disaient carrément « emballés » et ne pouvaient dissimuler leur excitation.

« Imaginez comment je me sens. Il y a cinq ans, je signalais ma carte de membre du Parti québécois et c'est Pierre Marc qui venait me souhaiter la bienvenue. Quel chef d'État extraordinaire. Il comprend vite et agit rapidement », s'est exclamé M. Biron, une flamme dans les yeux.

L'héritage que René Lévesque a laissé au parti, c'est la confiance. Et c'est cette confiance que respire aujourd'hui Pierre Marc Johnson, selon M. Biron. « Il fallait réaliser ce que nous étions. C'est fait grâce à M. Lévesque. Aujourd'hui, avec Pierre Marc, on tourne une page excessive-ment importante de notre histoire. Le Québec va changer de façon considérable. »

L'enthousiasme n'avait pas de limite hier. « Nous sommes un nouveau gouvernement », a clamé bien haut le ministre Biron, tout sourire.



laserphoto PC

Le nouveau premier ministre, Pierre Marc Johnson, a présidé hier son premier caucus des députés du Parti québécois.

Un autre ex-candidat malchanceux, M. Jean Garon, prenait les choses avec philosophie hier, même s'il n'affichait pas son humeur resplendissante habituelle.

« Que voulez-vous, des votes, on en gagne, on en perd, c'est comme ça. Ce qui compte c'est que chacun fasse valoir son point de vue. »

Mais, signe révélateur, M. Garon a ri puis réfléchi quelques secondes avant de répondre à la question « Vous sentez-vous bienvenu maintenant dans l'équipe de M. Johnson? » Il a simplement répliqué : « Disons que j'ai plus d'appuis que je n'en ai jamais eus. »

Deux hommes ressemblants

Le nouveau solliciteur général, également leader du gouvernement et vice-premier ministre, M. Marc-André Bédard, perçoit un avenir prometteur.

Lui aussi parle du renouveau qui anime les rangs ministériels. Il voit certes la différence de style, d'approche, entre les deux hommes que sont Pierre Marc Johnson et René Lévesque, mais il souligne surtout les ressemblances. « Ils sont différents dans leur façon de fonctionner, de procéder. Ça, déjà je le sens. Mais je sens des points communs entre

eux : l'intégrité et le goût du Québec. »

Quant à savoir si le nouveau premier ministre réussira à rassembler les gens autour de lui en un bloc monolithique, M. Bédard se montre confiant. « La solidarité a toujours existé », selon ce vieux routier de la politique, même au cœur des dissensions et des démissions. Cette solidarité autour de M. Johnson se traduit même chez les gens qui appuyaient d'autres candidats, soutient M. Bédard. « Mais, ce sont des choses qui arrivent, les gens ont parfois des opinions différentes, sans que ce soit un manque de solidarité. »

Nécessaire solidarité

Le nouveau ministre de la Justice, qui était déjà titulaire du Travail, M. Raynald Fréchette, sent une bonne « odeur de changement » dans l'air.

« Dès ce matin, à la première réunion du caucus des députés, j'ai senti cette nouvelle façon de voir et de faire les choses. J'ai senti le changement mais, surtout, le goût généralisé de la nécessaire solidarité des députés et de la nécessaire unité du parti. »

Le ministre et ex-candidat Bernard Landry était lui aussi présent à la cérémonie de prestation de serment de son nouveau pre-

mier ministre, comme il se plaît à l'appeler. Il s'est borné à dire qu'il se sentait « très bien » malgré tout.

M. Landry, qui réfléchit encore à son avenir politique, devait rencontrer hier soir M. Johnson. La décision qu'il prendra dépendra du poste que lui offrira vraisemblablement M. Johnson.

La députée de Dorion et whip en chef du parti, Mme Huguette Lachapelle, se sentait elle aussi « stimulée par une nouvelle ardeur ».

Ce feu sacré, elle le sait à nouveau présent chez tous ses collègues. Lors de la réunion du conseil des députés, hier matin, tous ceux qui n'avaient pas appuyé M. Johnson dans la course au leadership ont tenu à l'assurer de leur soutien, a mentionné la députée.

Quant au jeune député Gilles Baril, qui appuyait initialement M. Landry mais qui s'est finalement rallié à M. Johnson, il mise lui aussi sur ce « nouveau climat de solidarité » pour réunifier le parti.

Johnson a rencontré les dirigeants de Toyota

■ **QUÉBEC** — Le nouveau premier ministre du Québec, M. Pierre Marc Johnson, a rencontré hier matin, quelques heures avant d'être assermenté, les dirigeants de la société japonaise Toyota.

LOUIS FALARDEAU

de notre bureau de Québec

Ils effectuent présentement une tournée d'information afin de décider dans quelle partie du Canada ils installeront l'usine qu'ils ont décidé de construire.

Ils doivent s'entretenir ce matin, à Toronto, avec le premier ministre de cette province M. David Peterson.

Un proche du premier ministre a déclaré à LA PRESSE que le Québec n'avait pas du tout renoncé à attirer Toyota même si ses chances paraissent bien meilleures avec la société sud-coréenne Hyundai.

Nous serions très heureux de convaincre les deux entreprises de s'établir chez nous. Cela représente plusieurs emplois, mais ça nous permettrait aussi plus facilement de développer notre secteur des pièces, et de créer ainsi beaucoup d'autres emplois.

Je pense, a-t-il ajouté, que nos chances de convaincre Toyota sont maintenant de 50-50. Notre seul concurrent est l'Ontario et nous avons de très bons arguments en notre faveur.

Quant à Hyundai, il reste à régler le problème du financement. La Caisse de dépôt et le gouvernement sont prêts à y participer, mais les négociations ne sont pas terminées.

Lévesque part soulagé mais non sans tristesse

■ **QUÉBEC (PC)** — Même s'il se disait soulagé, c'est manifestement avec tristesse et mélancolie que M. René Lévesque a remis hier matin sa démission comme 23^e premier ministre du Québec au lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne.

M. Lévesque s'est présenté à 10 h 40 dans une salle derrière le Salon rouge de l'Assemblée nationale.

Il n'a pu assister à la réunion du conseil des députés, convoquée à 9 h. M. Lévesque a démissionné le 29 septembre comme député de Taillon.

À l'abri des caméras, il a remis sa démission au lieutenant-gouverneur en présence du secrétaire du conseil exécutif Louis Bernard et de Pierre Marc Johnson, son successeur.

MM. Lévesque, Johnson et Lamontagne ont conversé en privé quelques minutes avant de se rendre au Salon rouge, où devait avoir lieu l'assermentation de M. Johnson.

Au lendemain d'une fête touchante que ses amis lui avait préparée et mis devant le fait qu'il abandonnait ses fonctions, M. Lévesque a difficilement pu dissimuler son émotion lors de l'assermentation de Pierre Marc Johnson.

Pendant que le nouveau premier ministre prêtait serment, M. Lévesque n'a pu trouver de meilleur réflexe que celui de s'allumer une cigarette.

Apparemment impassible

Puis, affichant l'impassibilité, il a semblé écouter attentivement mais sans le regarder M. Johnson qui prononçait son premier discours comme 24^e premier ministre.

Par la suite, M. Lévesque a échangé une poignée de main avec M. Johnson devant les caméras, soufflé quelques mots à la mère de ce dernier avant de retourner dans la petite salle procéder à une dernière séance de photo avec ses proches collaborateurs.

« Je me sens comme si on m'avait soulagé d'un poids sur mes épaules », a déclaré M. Lévesque lorsqu'on lui a demandé comment il s'était senti durant la cérémonie.

« C'est toujours émouvant surtout lorsqu'on a rencontré la veille des amis des quatre coins de la province, y compris celui de Kuujuaq qui m'a offert une magnifique sculpture », a-t-il ajouté.

M. Lévesque a ajouté qu'il allait quitter ses bureaux à l'instinct même, à condition qu'on (les journalistes) le libère.

Il demeure toutefois jusqu'à aujourd'hui dans la Vieille capitale, où il doit assister à une petite réception à l'hôtel de ville.

Après, il entreprendra un voyage d'une durée de plus de deux mois à l'étranger. « Je pars la semaine prochaine mais je ne vous dirai pas l'heure car, de toute façon, je ne pars pas avec des dossiers », a-t-il lancé avec une pointe d'ironie.

Spéciaux du Samedi

Passez au magasin Sears le plus proche et profitez de ces offres spéciales d'un jour seulement, samedi 5 octobre 1985

Hauts molletonnés pour garçons et filles

Modèles à encolure ras du cou offerts en tons unis.

3⁹⁹
ch.

Vêtements pour enfants.

Chemises sport pour garçons

Choix de tailles de 12 à 24 mois. No 3151-3455.

2⁹⁹
ch.

Vêtements pour enfants.

Blouses pour filles

Sélection de tailles de 2 à 3X. No 3125-3462-3126.

3⁹⁹
ch.

Vêtements pour enfants.

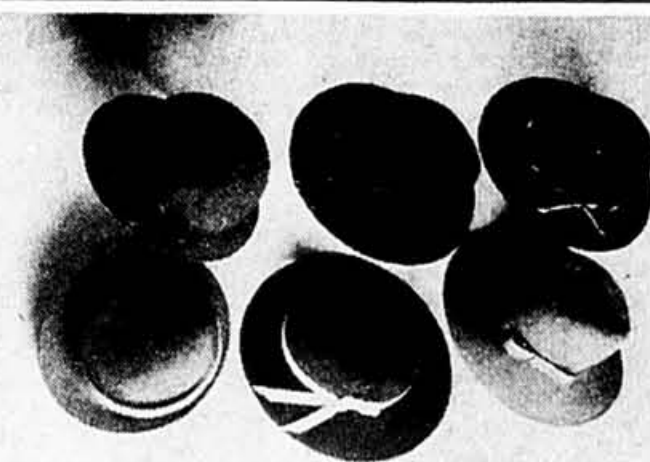


Moquette Renoir au velours coupé et bouclé

En 100% Antron Plus[®] qui résiste aux taches et à la saleté. L'Antron Plus[®] permet au tapis de garder sa belle apparence plus longtemps. Fixation continue par la chaleur pour conserver sa torsade. No 12800. Sears ord. 43,99\$ v²

27⁹⁹
v²

Tapis.



Rabais 50% sur toute notre collection de chapeaux de feutre pour dames

Vaste choix de modèles et de couleurs.

Accessoires pour dames.

Rabais 40% sur une sélection de jolies bagues à diamant

Voyez nos superbes modèles. Sears ord. 99\$ à 400\$.

59\$ à 240\$
ch.

Bijoux.

Rabais 50% Blousons pour hommes

Modèles en peau de porc suédé et en cuir de vache lisse. Noir, gris ou brun. Tailles 36 à 46 dans le lot.

44⁵⁰ à 82⁵⁰
ch. Sears ord. 89\$ à 165\$

Vêtements habillés pour hommes.

1/3 de rabais Mini cintres en plastique

Parfaits pour manteaux légers, blouses, chemises, etc. Choix de couleurs. No 71005.

12/1⁹⁹
Sears ord. 25¢ ch.

Accessoires de rangement.

Rabais 50% sur toute notre gamme de bas-culottes Phantom

Emballages fin de série.

Bas pour dames.

Robes de chambre pour dames

Modèle en velours panne. No 4058. Sears ord. 48\$.

31⁹⁹
ch.

Ensemble deux pièces pour la détente

No 9066-65. Sears ord. 40\$ et 45\$. Lingerie pour dames.

26⁹⁹
ch.

Coordonnés pour dames

Jupes. No 3510. Sears ord. 40\$

25⁹⁹

Pantalons. No 3514. Sears ord. 40\$.

25⁹⁹

Vêtements sport pour dames.

Vestes. No 3501. Sears ord. 58\$

37⁹⁹

Jupes. No 3511. Sears ord. 30\$

19⁹⁹

Coordonnés pour jeunes

Jupes. No 2011. Sears ord. 28,99\$.

19⁹⁹

Vestes. No 2000. Sears ord. 49,99\$.

34⁹⁹

Jeune Boutique.

Blouses. No 2003. Sears ord. 22,99\$.

14⁹⁹

Pantalons. No 2014. Sears ord. 28,99\$.

19⁹⁹

Robes en tricot

Choix de jolis modèles à manches longues pour dames.

24⁹⁹
ch.

Robes pour dames.

Chaussures North Star

Jolis modèles pour hommes et femmes. Maintenant offerts à un seul bas prix.

19⁹⁹
paire

Chaussures.

Rabais 80\$ Bicyclette Suteki tout terrain

Bicyclette 12 vitesses à notre plus bas prix de la saison. Léger assemblage requis. No 27798.

169⁹⁸
ch. Sears ord. 249,98\$

Sport.

Mini pompe à air

Capacité de 90 lb/po². Modèle compact se rangeant dans le coffre à gants. Allonge pour raccorder à la valve du pneu. No 18642.

13⁹⁹
ch. Sears ord. 27,99\$

Centre de l'automobile.

Support trépid à coulisse

Capacité de 4 000 lb. Hauteur réglable de 12 à 17" pour toutes voitures de tourisme. Tout en acier. No 18480. Jeu de 2.

10⁹⁹
jeu Sears ord. 21,99\$

Centre de l'automobile.

1/3 de rabais Bonbons mélangés

Vaste choix de saveurs pour plaire à tous les goûts.

3⁹⁹
kg. Sears ord. 5,99\$

Bonbons.

Prix en vigueur le samedi 5 octobre 1985, ou jusqu'à épuisement des stocks. Tous les styles, tailles et couleurs peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU
REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ
DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES
MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE
DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, Place Vertu; 335-7770. Brossard, Mail Champlain; 465-1000. Anjou, Galeries d'Anjou; 353-7770. Laval, Carrefour Laval; 682-1200. Copyright Canada 1985, Sears Canada Inc.

REPÈRES

L'URSS et le piège du Liban

La vie des trois diplomates soviétiques toujours détenus comme otages au Liban tenait hier soir à l'accord conclu peu avant à Damas entre le président syrien Hafez Assad, le chef sunnite libanais Saad Chaabane et les représentants des partis libanais pro-syriens sur la pacification de Tripoli, 2^e ville du Liban.

L'accord, obtenu grâce à la médiation précipitée de l'Iran et sous les pressions urgentes de l'URSS, fait suite à l'enlèvement de quatre membres du personnel de l'ambassade d'URSS à Beyrouth par Djihad islamique et l'Organisation islamique de libération.

Exigence des ravisés : que Moscou fasse pression sur ses alliés « athées et syriens » pour arrêter « le génocide des musulmans de Tripoli » mené « au moyen de chars et de canons soviétiques ». Pour montrer leur sérieux, ils exécutaient un otage, Arkadi Katkov, secrétaire consulaire, 32 ans, marié et père d'un enfant.

C'est avec cette crise à l'esprit — et la guerre d'Afghanistan en toile de fond — que le nouveau chef du Kremlin, Mikhaïl Gorbatchev, entamait mercredi à Paris sa première visite officielle en Occident. Situation peu usitée pour un dirigeant soviétique. Dans les points chauds du monde, l'URSS se rangeait jusqu'ici du côté des « forces progressistes ». La voilà tout à coup reléguée au même rang que les États-Unis (avec six otages au Liban), la France (quatre) et la Grande-Bretagne (trois).

« Nous sommes prêts à aider l'URSS », offrait hier le vice-président américain George Bush, mais Malcolm Toon, ancien ambassadeur US à Moscou, admettait au même moment, dans une interview télévisée : « Ce retournement du terrorisme contre l'URSS n'aurait pu frapper de manière plus appropriée ».

Depuis janvier 1984 au Liban, 35 étrangers ont été enlevés mais c'est la première fois que des Soviétiques se font ainsi piéger. A l'ambassade d'URSS à Beyrouth-Ouest, perturbée seulement par des bombes israéliennes au plus fort de l'invasion de 1982, les quelque 150 ressortissants soviétiques se barricadaient hier dans la crainte d'attaques-suicides à la voiture piégée.

« Nous nous attendons à une triste nouvelle d'une minute à l'autre », confiait le chargé d'Affaires Youri Soulikov, à propos du sort de ses trois autres compatriotes : Valéry Minarkov, 37 ans, représentant commercial, marié et père de deux enfants, Oleg Spirine, 32 ans, attaché d'ambassade, marié, un enfant, et Nicolai Svirsky, 40 ans, médecin de l'ambassade, également marié et père d'un enfant.

En matinée, le corps d'un dirigeant du Parti communiste libanais (PCL), Salim Yammout, était découvert dans les locaux de l'Association d'amitié libano-bulgare, dont il était le directeur, dans le quartier Zarif, à Beyrouth-Ouest.

Le fait est que les miliciens du PCL, du Parti national-social syrien (PSNS libanais), de la section libanaise du Parti baas (au pouvoir à Damas) et du Parti arabe démocratique (PAD), appuyés par l'artillerie syrienne, tentent de déloger les combattants intégristes du Mouvement d'unification islamique (MUI-Taouhid) du cheikh Chaabane de Tripoli.

Bilan de deux semaines de combats : 500 morts, 1 100 blessés, 200 000 civils réfugiés dans les collines et bosquets environnants, les 200 000 autres terrés dans leurs sous-sols. Equation politique : la Syrie de Hafez Assad, alliée à l'URSS, poursuit sa malinise sur le Liban par clients locaux interposés, affrontant le cheikh Chaabane qui est allié à la fois à l'Iran de Khomeiny et à l'OLP de Yasser Arafat.

Quant le Boeing de la TWA fut détourné à Beyrouth et ses passagers américains pris en otages par des intégristes chittes libanais, c'était Israël qui était visé. En prenant des Soviétiques comme otages, les intégristes visent maintenant la Syrie.

JOONEED KHAN

Gorbatchev propose une réduction de 50 % des arsenaux stratégiques

PARIS — Affirmant qu'il était important « d'arrêter dès maintenant, tant qu'il en est encore temps, le train d'enfer de la course aux armements », le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev a formulé hier une série de propositions s'adressant tant aux États-Unis qu'aux alliés occidentaux européens.

Au cours d'une réception à l'Assemblée nationale française, M. Gorbatchev a :

■ proposé aux États-Unis, pour la première fois, non seulement de limiter les armements déjà existants, mais de procéder à une réduction « véritablement radicale, de 50 p. cent des armements nucléaires capables d'atteindre le territoire de l'autre » en échange d'une « interdiction complète, pour les deux parties, des armements spatiaux d'attaque », c'est-à-dire du concept dit de la guerre des étoiles ;

■ suggéré à la France et à la Grande-Bretagne d'ouvrir une « discussion directe » sur leurs forces de frappe en abandonnant ainsi l'exigence de l'URSS de les comptabiliser dans le cadre des négociations soviéto-américaines de Genève, tout en se montrant « très attentif à tenir compte des intérêts de la sécurité de la France » ;

■ annoncé que le Kremlin avait démantelé les fusées nucléaires supplémentaires SS-20 depuis juin 1984 en Europe en les ramenant à 243 unités et que leurs rampes de lancement seront démantelées dans les deux mois ;

■ fait savoir aux Occidentaux que, « au besoin », l'URSS était prête à « des mesures complémentaires sur la base de la coopération » dans le domaine de la vérification de ces accords.

L'ensemble de cette proposition, estime-t-on dans les milieux spécialisés, frappe par son ampleur et est de nature, par sa simplicité, à impressionner l'opinion publique occidentale. Elle apparaît comme une tentative de sé-

duction comme de découplage des défenses américaine et européenne.

Au sujet du projet d'Initiative de défense stratégique du président Reagan, l'URSS semble avoir laissé une « porte de sortie » aux Américains, estiment les experts. Selon les explications du porte-parole du Kremlin, M. Leonid Zamiatine, le concept d'interdiction complète des armements spatiaux d'attaque recouvre leur « fabrication, mise au point et déploiement ». Cela laisse ainsi pos-

sible la « recherche fondamentale » que M. Gorbatchev avait déjà implicitement autorisée une première fois, dans son interview du 9 septembre au magazine américain Time.

Dans une première réaction, le président Reagan a estimé hier que les propositions du leader soviétique constituaient un « changement de position » de l'URSS. Il a précisé à Cincinnati qu'il n'avait pas d'objections à d'éventuelles négociations directes entre la France, la Grande-

Bretagne et l'URSS sur la réduction des arsenaux nucléaires. « C'est entre eux et l'URSS que la question doit être discutée », a-t-il dit.

Le gouvernement britannique, de son côté, a accueilli la proposition de discussions directes avec l'URSS en rappelant qu'il appartenait aux deux super-puissances de montrer l'exemple en réduisant d'abord leurs armements nucléaires respectifs de façon substantielle.

Une note discordante a par ailleurs marqué la deuxième journée du leader soviétique à Paris. En recevant M. Gorbatchev à l'Hôtel de ville, M. Jacques Chirac, maire de Paris et chef du mouvement néo-gaulliste d'opposition, a regretté que « tous les engagements pris à Helsinki sur les droits de l'homme et les libertés n'aient pas été tenus ». « Je pense avec émotion au sort de tous ceux qui sont privés de liberté en raison de leurs convictions. Je pense aussi aux Juifs d'URSS qui ne sont pas autorisés à quitter le territoire », a dit M. Chirac. Il s'est déclaré certain que « l'opinion publique française serait très sensible à ce qu'un geste soit fait en leur faveur ».

M. Gorbatchev s'est contenté de sourire pendant l'allocation de M. Chirac. Dans sa réponse, le leader soviétique n'a pas abordé la question des droits de l'homme, se bornant à appeler à la détente après avoir longuement exalté la beauté de Paris.

Ensuite, M. Gorbatchev a été reçu pendant une heure par le premier ministre Laurent Fabius pour un entretien de caractère économique. M. Fabius a déclaré avoir remis à son hôte « une liste de cas particuliers et de situations concernant la liberté ». Cette liste, a-t-on indiqué à l'Hôtel Matignon, comprend sept noms et concerne essentiellement des cas « humanitaires ».

D'autre part, 28 personnes, parmi lesquelles le dissident soviétique Leonid Pliouchtch, ont été interpellés par la police française dans la nuit de jeudi à la sortie du Palais des Congrès de Paris, où venait de se tenir une « soirée anti-Gorbatchev » qui a réuni environ 2 000 personnes selon les organisateurs et 200, selon la police. Les personnes interpellées ont été conduites au commissariat de police puis libérées deux heures après, une fois leur identité vérifiée.

— AFP, CP



Le leader soviétique Mikhaïl Gorbatchev et sa femme Raïssa arrivent à l'Hôtel de ville de Paris en compagnie du maire Jacques Chirac.

photo Reuter

OTAN : réunion avant le sommet soviéto-US

BRUXELLES — Le secrétaire d'Etat américain George Shultz a accepté de participer à une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN avant le sommet Reagan-Gorbatchev, comme l'avaient proposé la Belgique et les Pays-Bas, a annoncé hier le département d'Etat à Washington.

La date exacte de la réunion sera discutée au niveau des représentants permanents des pays membres à Bruxelles, précisait-on à l'OTAN. Pour sa part, M. Shultz a indiqué qu'il était prêt à

se rendre à Bruxelles « à une date mutuellement acceptée ».

Le ministre belge des Affaires étrangères, M. Leo Tindemans, avait suggéré, au nom de son pays et des Pays-Bas, dans une lettre à M. Shultz, que cette rencontre se tienne le 24 octobre à New York, en marge du 40^e anniversaire de l'ONU.

Cette journée correspond à la date à laquelle le président Reagan a suggéré la tenue, également à New York, d'un sommet des chefs d'état des sept pays les plus industrialisés du monde occidental, dont ne font partie ni la

Belgique ni les Pays-Bas. La France pour sa part a déjà décliné cette invitation.

La réunion extraordinaire des ministres de l'OTAN sera consacrée à l'ensemble des relations Est-Ouest et aux négociations sur le contrôle des armements, a-t-on précisé à Bruxelles.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, a déclaré hier que les États-Unis souhaitaient utiliser « toute occasion possible » pour avoir « les plus étroites consultations possibles » avec tous leurs alliés de l'OTAN avant le sommet Rea-

gan-Gorbatchev des 19 et 20 novembre. Dans cet esprit, une rencontre des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN présenterait « une nouvelle possibilité » de discussion et permettrait un renforcement de la solidarité atlantique, a-t-il ajouté.

Le secrétaire général de l'OTAN, lord Carrington, arrivé mercredi aux USA, s'est entretenu du principe de cette réunion avec M. Shultz et il a été « enchanté » de l'acceptation de ce dernier.

L'initiative belgo-neerlandaise a été bien accueillie par les

« petits pays » de l'OTAN, qui partageaient leur désappointement de n'avoir pas été invités au sommet proposé par M. Reagan. D'autant plus que la Belgique et les Pays-Bas doivent affronter une forte opposition de l'opinion publique au déploiement des missiles américains de moyenne portée sur leur territoire.

A Londres, par ailleurs, on indiquait hier que Mme Margaret Thatcher devrait assister au sommet occidental de New York le 24 octobre. Sa participation devrait être confirmée officiellement d'ici à la fin de la semaine.

— AFP, Reuter

Le Djihad islamique aurait exécuté un otage américain

BEYROUTH — Le journal An Nahar, de Beyrouth, a rapporté que le mouvement terroriste Djihad islamique avait exécuté aujourd'hui le diplomate américain William Buckley, enlevé le 18 mars de l'année dernière, pour venger le raid de l'aviation israélienne contre le quartier général de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à Tunis, mardi.

Cette nouvelle n'avait toutefois pas été confirmée de source indépendante au moment où la presse écrite occidentale mettait sous presse, la nuit dernière. Si elle devait être confirmée, il s'agirait de l'exécution du premier des

Américains pris en otage au Liban.

La déclaration, tapée à la machine en arabe, attribuée au Djihad islamique a été remise au bureau de Beyrouth-Ouest d'An Nahar, quotidien généralement bien renseigné. Elle était accompagnée d'une photographie de M. Buckley, prise avec un appareil Polaroid peu avant sa mort, selon la note livrée au journal.

« Nous déclarons vengeance pour le sang des martyrs en annonçant l'exécution de la sentence de mort prononcée contre l'agent de la CIA au Moyen-Orient, chef de sa station au Liban et premier conseiller politi-

que de l'ambassade des États-Unis au Liban », disait la note.

Le Djihad islamique, groupe extrémiste chite qu'on dit lié à l'Iran, avait récemment donné l'avertissement qu'il exécuterait les otages américains si l'administration Reagan ne forçait pas le Koweït à relâcher 17 chittes emprisonnés dans ce pays pour avoir présumément perpétré un attentat à la bombe contre des cibles américaines, françaises et koweïtiennes en décembre 1983.

Outre M. Buckley, 13 occidentaux, dont six Américains, sont disparus ou ont été enlevés au Liban.

— UPI

Tension entre l'Égypte et Israël après le raid sur Tunis

LE CAIRE — Alors que le raid meurtrier de l'aviation israélienne contre le siège de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Tunis, mardi, continuait de soulever la réprobation dans diverses parties du monde, les partis d'opposition en Égypte ont réclamé hier la rupture des relations diplomatiques entre Le Caire et Jérusalem.

De son côté, le premier ministre israélien, M. Shimon Perès, a envoyé un message au président égyptien Hosni Moubarak. Il y précise les raisons de l'attaque contre le quartier général de l'OLP et manifeste son intention de reprendre le plus tôt possible les discussions politiques entre les deux pays, suspendues par Le Caire à la suite du raid.

Par ailleurs, devant la presse étrangère, M. Perès a accusé l'OLP d'avoir voulu torpiller les efforts de paix du roi Hussein de

Jordanie et du président Moubarak en organisant le meurtre de trois touristes israéliens à Chypre, la semaine dernière. Israël a qualifié d'autodéfense le raid contre le siège de l'OLP.

Premier pays à réagir contre l'attaque israélienne, l'Égypte a décidé mardi de suspendre les négociations avec Israël sur la question de Tabá, en renonçant à recevoir, pour une durée indéterminée, une délégation israélienne qui devait se rendre au Caire la semaine prochaine.

Les partis d'opposition égyptiens ont réclamé la rupture des relations diplomatiques de leur pays avec Israël devant une commission parlementaire des affaires étrangères. Le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Esmat Abdel-Maguid a déclaré au cours de cette réunion que le raid israélien visait à mettre en cause les perspectives de paix au Moyen-Orient et que Le Caire

était en contact avec Tunis pour « coordonner l'action politique contre l'agression israélienne ».

Dans la capitale tunisienne, les cadavres de 61 Palestiniens et de 12 Tunisiens avaient été retirés, hier, des débris du siège de l'OLP, selon des sources officielles.

Le département d'Etat américain a de nouveau démenti hier que les États-Unis aient été prévenus du raid israélien ou y avaient été impliqués. Le leader de l'OLP, M. Yasser Arafat, a affirmé qu'un avion ravitailleur américain avait aidé les appareils israéliens à refaire le plein d'essence en cours de route.

Hier, à Tunis, M. Salah Khalaf (Abou Iyad), membre du comité central du Fatah, principale composante de l'OLP, a affirmé qu'Israël a bénéficié de « puissantes complications américaines ».

— UPI, AFP, Reuter

DIPLÔMATIES

AFRIQUE-DU-SUD : un jeune Noir a été abattu alors qu'il lançait des pierres sur un véhicule de l'armée sud-africaine, hier, à Kwazakele, près de Port Elizabeth, et 30 personnes ont été sérieusement brûlées par des cocktails Molotov lancés à l'intérieur d'un autobus dans un ghetto noir de Witbank, à l'est de Johannesburg. Par ailleurs, des dizaines d'étudiants et d'élevés noirs ont poursuivi le boycottage des cours commen-

çant mardi, jour prévu pour la rentrée. Plus de 200 écoles des quartiers noirs et métis sont restées vides dans l'est de la province du Cap et dans les environs de Johannesburg.

BOLIVIE : les dirigeants de la Centrale ouvrière bolivienne ont décidé de suspendre la grève générale à l'échelle nationale lancée il y a un mois pour protester contre la nouvelle politique économique du gouvernement. En retour, ils ont obtenu la libération de tous les syndicalistes emprisonnés ou exilés.

ZIMBABWE : les deux principaux partis politiques zimbabwéens, l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU) et l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU), doivent se fonder prochainement en un seul mouvement. Ils sont en effet parvenus à un accord de fusion qui doit être définitivement approuvé par leurs chefs, le premier ministre Robert Mugabe et le leader de l'opposition Joshua Nkomo.

UGANDA : les négociations inter-ougandaises destinées à parvenir à un cessez-le-feu et à un accord durable en Ouganda, qui se tenaient à Nairobi, ont été ajournées sine die jeudi début d'après-midi. Aucune explication n'a été donnée sur la suspension des entretiens entre la délégation du Conseil militaire au pouvoir à Kampala et celle du principal mouvement de guérilla, l'Armée nationale de résistance de Yoveri Museveni.

ISRAËL : la plupart des quelque

2 000 Juifs éthiopiens qui campaient depuis quatre semaines en face du grand Rabbinate à Jérusalem ont mis fin mercredi à leur sit-in de protestation après avoir accepté un compromis ambigu en matière de conversion symbolique au judaïsme. Aux termes de ce compromis, « seuls les Falashas dont la judéité serait douteuse devront se convertir symboliquement au judaïsme en s'immergeant dans un bain rituel ».

ARMEMENTS : les armes au laser soviétiques installées au sol sont d'ores et déjà en mesure de nuire aux satellites militaires américains et pourront, d'ici cinq années, frapper en plein vol des missiles américains, a affirmé hier le secrétaire à la Défense Caspar Weinberger. Il a ajouté que le programme de défense stratégique (IDS), dit de la guerre des étoiles, ne devrait par conséquent servir de monnaie d'échange lors des négociations de Genève sur le désarmement.

IDS-TESTS : le secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, a révélé hier que le Pentagone avait mené avec succès, les 13 et 27 septembre, trois nouvelles expériences entrant dans le cadre du programme dit de « guerre des étoiles ». L'une d'elles est un essai avec un rayon laser braqué sur un objet volant à haute altitude. Dans un autre cas, il s'agissait du pointage d'un faisceau laser sur une fusée-sonde à deux étages Terrier-Malemute qui, selon des sources proches du Pentagone, évoluait à plus de 700 km d'altitude.

CONTRAS : la décision américaine de distribuer les \$27 millions d'aide humanitaire aux rebelles antisandinistes par le canal de la seule Opposition unie nicaraguayenne, largement dominée par la FDN pro-américaine, a été vivement dénoncée par les autres mouvements rebelles. L'ARDE d'Eden Pastora et le Misura indien n'acceptent pas ce contrôle de la FDN, qui peut conduire tout « droit à la dictature », selon le leader indien Charles Hodgson.

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

Pour cette chronique, veuillez adresser vos lettres comme suit: «Quoi faire aujourd'hui» LA PRESSE, 7, Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9

PLEIN AIR

■ L'Arboretum Morgan de l'université McGill organise une promenade dans l'Arboretum à la recherche de champignons d'automne, le 5 octobre. Renseignements: 514-457-2000, poste 250.

■ Le groupe **Explo-Nature**, organisme sans but lucratif, vous invite à de belles randonnées en montagne: le 6 octobre au Mont Giant dans le Parc des Adirondacks; les 12, 13 et 14 octobre au Mont Washington; les 11, 12, 13 et 14 octobre au Parc des Adirondacks. Renseignements: 670-2504.

■ Tous les dimanches du 6 octobre au 10 novembre, de 13 h à 16 h, au cœur de l'île **Sainte-Hélène**, le Club nautique et plein air offre aux petits et grands un nouveau programme d'initiation aux techniques de l'escalade. Frais d'inscription: 5 \$ par adulte; 10 \$ par famille.

■ Les Naturalistes du parc **Paul-Sauvé** invitent le public à participer à des randonnées guidées, sur réservation, sur les thèmes suivants: le 5 octobre, à 10 h 30, «Les méandres de la rivière-aux-serpents» (établière inondée par les castors), départ de la salle commune; à 14 h, «La clé des champs» (origine et évolution d'un champ en friche); départ du Centre d'accueil; le 6 octobre, «Défectives en herbe», particulièrement à l'intention des enfants et parents; départ du

Centre d'accueil; à 14 h, «Le Calvaire d'Oka»; départ du stationnement du Calvaire. Le parc est situé à Oka et on y accède par les autoroutes 15 et 13, puis l'autoroute 640 ouest. Renseignements: 514-479-8337.

■ Le Parc de la Forêt **Ouareau** situé entre Chertsey, Notre-Dame-de-la-Merci et Saint-Alphonse, organise des visites guidées d'interprétation de la nature, jusqu'au 15 octobre. On peut y faire de la randonnée pédestre (10 km de sentiers) et du camping sauvage. Il y a des aires de pique-nique. On peut y accéder par la porte A, à Chertsey et les portes B et C à Notre-Dame-de-la-Merci. Un prix d'entrée minime est demandé comme contribution aux frais d'entretien.

■ Le Centre Immaculée-Conception, 4 265, rue Papineau, invite les enfants à participer à ses programmes sportifs du samedi: programme polyvalent pour enfant de 3 à 10 ans, en matinée; cours spécialisés pour enfants et adolescents dans l'après-midi. Renseignements complémentaires: 527-1256.

■ L'École de plein air **DAHU**, organisme à but non lucratif, organise un atelier de perfectionnement en **vélo de montagne**, le 5 octobre; une exploration d'escalade de rocher lors d'une excursion à Rigaud et à Val-David, les 5 et 6 octobre. Renseignements: 844-8786.

■ L'organisme **Détour-Nature** organise une excursion pour l'observation de la coloration automnale, à Shawbridge et Val-David, le 5 octobre. Départ à 8 h, du matin, de la station de métro Crémazie. Renseignements complémentaires: 271-6046. Il organise aussi une excursion dans les Cantons de l'Est, le 6 octobre (départ de la station de métro Berri-de-Montigny, rue Sainte-Catherine, à 8 h).

■ Le Collège Marie-Victorin organise un **cyclotourisme** (les 5 et 6 octobre à l'Estérel; les 11, 12, 13 octobre dans la Beauce) et des excursions de **randonnée pédestre** (les 5 ou 6 octobre au mont Giant, N.Y.; les 12, 13 et 14 octobre au mont Washington). Renseignements: 322-6383.

■ Le Parc des îles de Boucherville offre de 7 h au coucher du soleil, jusqu'au 27 octobre, diverses activités: bicyclette, randonnée pédestre, canot, jeux libres. On peut également y faire des randonnées d'interprétation de la nature, avec animateur ou par soi-même, à l'aide d'une brochure. Toutes ces activités sont gratuites. On peut se rendre aux îles de Boucherville par le pont-tunnel L.-H. Lafontaine (sortie 89). Renseignements complémentaires: 873-2843 ou 655-5463.

■ Une rencontre des **Amis du merle bleu** se tient le 5 octobre, à 11 h, au centre d'accueil du parc Paul-Sauvé.

à Oka. Une invitation est lancée à toute la population pour assister à cette rencontre qui prendra la forme d'une randonnée-causerie.

■ Le Centre éducatif forestier des Laurentides situé près de Sainte-Agathe offre aux visiteurs la possibilité de mieux connaître le milieu forestier de cette région. Il y a un pavillon d'interprétation, des sentiers, des aires de repos. Des activités spéciales sont organisées par des naturalistes. Jusqu'à la fin d'octobre, le pavillon est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30, en semaine; de 9 h à 17 h en week-end; de janvier à mars, mêmes heures. Renseignements complémentaires: 819-326-1606.

■ «Randonnées en plein air», organisme sans but lucratif, organise la **marque populaire Audax**, le 6 octobre. Inscriptions du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h, au 4 260, rue Delormier. L'organisme offre également un cours simplifié de cartes et boussoles, les 5 et 26 octobre. Renseignements complémentaires: 521-6619.

■ Un programme d'interprétation de la nature est offert au parc du mont Saint-Bruno. Des activités se pratiquent avec des animateurs-interprètes: le 5 octobre, kiosque sur le mont Saint-Bruno, ses particularités; kiosque sur la culture des pommes (se rendre au kiosque d'interprétation, près du poste d'accueil, entre 12 h 30

et 15 h 30); le 6 octobre, randonnée sur l'histoire humaine. On doit se rendre au poste d'accueil du parc et le départ a lieu à 13 h 30 (pour l'activité sur l'histoire humaine, au vieux moulin à eau).

■ «Plein Air Plus» organise une excursion sur les sommets des monts Lafayette et Randolph (New Hampshire) les 5 et 6 octobre pour ceux que les hauts sommets et les vastes paysages attirent. Départ samedi matin. Renseignements: 453-5528.

■ La piste cyclable de la Voie maritime du Saint-Laurent est ouverte les samedis et dimanches de 8 h 30 à 19 h, jusqu'au 6 octobre. Elle est accessible par les points suivants: l'écluse de Saint-Lambert, sur la rive sud; l'île-des-Sœurs (suivre les panneaux «Garde Côtière»); l'écluse de Côte-Sainte-Catherine. Renseignements: 283-6054.

■ Le Bois de Belle-Rivière, centre d'interprétation de la nature, invite le public à visiter son centre d'accueil ou une équipe de naturalistes est à la disposition des visiteurs pour les aider à mieux connaître la nature. Il est ouvert sept jours par semaine jusqu'à la fin d'octobre, de 9 h à 17 h durant les week-ends, et de 8 h 30 à 16 h 30, en semaine. Il y a un réseau de sentiers pédestres avec hautes aménagées. Tous les samedis, jusqu'à la fin d'octobre, on organise, à 13 h 30, des

randonnées avec des naturalistes. Les dimanches 6 et 13 octobre, ainsi que le lundi 14 octobre, à 12 h 30 et 16 h 30, il y a promenades en carrie (30 minutes; 2,50 \$ pour les adultes; 1,50 \$ pour les enfants). On peut visiter les salles d'exposition du Centre. Le Bois de Belle-Rivière est au 9009, route 148, à Sainte-Scholastique, sortie 35 de l'autoroute des Laurentides, à mi-chemin entre Saint-Eustache et Lachute. Renseignements: 476-0476 (sans frais) ou 258-3433 (Mirabel).

■ «Vélo-Québec» est à la recherche de bénévoles pour l'organisation d'un «Tour de l'île en vélo» le 13 octobre, ainsi que pour «La foire du jeu», au Complexe Guy-Favreau, du 10 au 18 octobre. Renseignements: Service bénévole de l'Est, 254-5341.

CONFÉRENCES

■ Le Centre alternatif de Montréal, 10 055 Papineau, offre une soirée d'information gratuite le 4 octobre; à 19 h, sur la conscience des rêves. Conférencière: Francine Paquin. Renseignements: 323-9928.

■ Les Naturalistes adultes du Québec présentent une conférence sur les papillons du Québec donnée par M. Christian Veilleux, le 4 octobre à 19 h 30 à la salle Provencher du Jardin botanique. Entrée par Pie IX. Prix: 2 \$. Renseignements: 681-4358.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Americain Ninja»: 19:15, 21:00.
ASTRE (2): «Le matou»: 19:00, 21:30.
ASTRE (3): «Back to the Future»: 19:00, 21:15.
ASTRE (4): «Police Académie II»: 21:20, «Police Académie I»: 19:30.
BEAVER: «Hot Cookies»: 12:05, 16:00, 19:50. «Double Exposure of Holly»: 11:00, 14:50, 18:45. «Love Lust & Violence»: 13:05, 17:00, 20:50.
BERRI (1): «Le matou»: 12:00, 14:30, 17:00, 19:30, 22:00.
BERRI (2): «Escalier C»: 12:30, 14:45, 16:50, 19:00, 21:20.
BERRI (3): «Agnes of God»: 13:45, 15:45, 17:45, 19:45, 21:45.
BERRI (4): «La forêt d'émeraude»: 12:45, 15:00, 17:15, 19:30, 21:45.
BERRI (5): «Les amants de Maria»: 12:30, 14:45, 17:00, 19:15, 21:30.
BIJOU: «La grande giclée»: 12:05, 14:50, 17:35, 20:20. «Échanges brûlants»: 13:30, 16:15, 19:00, 21:45.
BONAVENTURE (1): «Kiss of the Spider Woman»: 13:30, 16:00, 19:00, 21:30.
BONAVENTURE (2): «St. Elmo's fire»: 13:05, 15:05, 17:05, 19:15, 21:30.
BROSSARD (1): «Le matou»: 19:00, 21:30.
BROSSARD (2): «American Ninja»: 19:00, 21:00.
BROSSARD (3): «Back to the Future»: 19:15, 21:40.
CAPITOL: «Colonel Red 1»: 13:30, 16:00, 18:30, 21:05.
CARREFOUR (1): (Saint-Jérôme): «S.O.S. diamant vert»: 19:30. «Les nanas»: 21:05.
CARREFOUR (2): «La comtesse perverse»: 19:30. «Exploits érotiques de Juan»: 21:00.
CARRÉ SAINT-LOUIS: «L'amour en plein air»: 11:30, 15:20, 19:15. «Passions intimes»: 12:45, 16:40, 20:35. «Satisfaction à la française»: 14:00, 17:55, 21:50.
CARTIER-LAVAL: «Le matou»: 19:00, 21:30.
CHAMBLY: «Indiana Jones et le temple maudit», «Le fil de Beverly Hills», Lun., ven., sam.: 19:30.
CHAMPLAIN (1): «Rambo II, la mission»: 19:35, 21:35.
CHAMPLAIN (2): «Comment claquer un million de \$ en un jour»: 19:20, 21:15.
CINÉMA V: (Salle 1): «Android»: 19:30, 21:30. Salle (2): «Broadway Danny Rose»: 19:00. «The Road Warriors»: 21:45.
CINÉMA CRISTAL: «Easy Money»: «10 to Midnight», «Ardente et infidèle Emilia».
CINÉMA DE MONTREAL (1): «Police Académie II»: 14:45, 18:15, 21:45. «Académie de police»: 13:00, 16:30, 20:00.
CINÉMA DE MONTREAL (2): «Comment claquer un million de \$ en un jour»: 14:10, 18:05, 22:00. «Stick, le justicier de Miami»: 12:10, 16:05, 20:00.
CINÉMA DE PARIS: «American Ninja»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.
CINÉMA DU PARC (1): «Slumber party massacre»: 18:00, 19:40, 21:20.
CINÉMA DU PARC (2): «Code Name Emerald»: 19:05, 21:05.
CINÉMA DU PARC (3): «Joshua then and now»: 19:00, 21:15.
CINÉMA DU VILLAGE: «The night before»: 13:00, 14:30, 16:00, 17:30, 19:00, 20:30, 22:00.
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: «Signes particuliers: néant»: 18:35. «La barrière»: 20:35.
CINÉPLEX (1): «Maxie»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
CINÉPLEX (2): «Maxie»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
CINÉPLEX (3): «Ninety days»: 13:10, 15:15, 17:20, 19:25, 21:30.
CINÉPLEX (4): «Creators»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.
CINÉPLEX (5): «Fright nights»: 13:35, 15:35, 17:35, 19:35, 21:35.
CINÉPLEX (6): «Teen Wolf»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
CINÉPLEX (7): «Back to the future»: 13:00, 15:05, 17:10, 19:20, 21:30.
CINÉPLEX (8): «Tears are not enough»: 13:30, 15:00, 16:30, 18:00, 19:30, 21:00.
CINÉPLEX (9): «Teen Wolf»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
COMMODORE: «Suprêmes plaisirs en tout genre». Les Brésiliennes du Bois de Boulogne. «Gourmandes de plaisirs».
COMPLEXE DES JARDINS (1): «Ama-deus»: 12:05, 14:55, 17:45, 20:35.
COMPLEXE DES JARDINS (2): «Mask»: 12:05, 16:30, 20:55. «Série noire pour une nuit blanche»: 14:20, 18:45.
COMPLEXE DES JARDINS (3): «Échanges brûlants»: 12:10, 15:00, 17:45, 20:30. «Grande giclée»: 13:35, 16:20, 19:05, 21:50.
COMPLEXE DES JARDINS (4): «La route des Indes»: 13:00, 16:15, 19:30.
COMPLEXE GUY-FAVREAU (200 o., Dorchester): «D.E.S.: An Uncertain legacy»: 19:00, 21:00.
CRÉMAZIE: (Carmen): 20:00.
DAUPHIN (1): «La rose pourpre du Caïra»: 19:30, 21:30.
DAUPHIN (2): «La forêt d'émeraude»: 19:00, 21:00.
DÉCARIE SQUARE (1): «Back to the Future»: 19:00, 21:20.
DÉCARIE SQUARE (2): «Teen Wolf»: 19:30, 21:30.
DORVAL (1): «Cocoon»: 19:15, 21:30.
DORVAL (2): «Code name Emerald»: 19:05, 21:05.
DORVAL (3): «Pee Wee's Big Adventure»: 18:00, 19:50, 21:40.
ÉLYSÉE (1): «Péril en la demeure»: 19:15, 21:15.

ÉLYSÉE (2): «No man's land»: 19:15, 21:20.
ÉVE: «Physical Attraction»: 10:00, 12:35, 15:10, 17:45, 20:20. «All about Annette»: 11:25, 14:05, 16:40, 19:05, 21:50.
FAIRVIEW (1): «Compromising positions»: 19:15, 21:15.
FAIRVIEW (2): «Slumber party massacre»: 18:00, 19:40, 21:30.
GREENFIELD (1): «Slumber party massacre»: 18:00, 19:40, 21:30.
GREENFIELD (2): «Cocoon»: 19:15, 21:30.
GREENFIELD (3): «Movers & Shakers»: 18:15, 19:55, 21:35.
IMPERIAL: «Dance with a stranger»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10.
JEAN-TALON: «Rambo II, la mission»: 19:35, 21:35.
KENT (1): «Joshua then & now»: 19:00, 21:15.
KENT (2): «Cocoon»: 19:15, 21:30.
L'AMOUR: «Supergirls du general Hospital»: 12:00, 14:40, 17:25, 20:10. «Seduction of Cindy»: 13:25, 16:10, 18:55, 21:40.
L'AUTRE CINÉMA: «La vie de famille»: 19:00. «Café Italia, Montréal»: 19:30. «La ville et les chiens»: 21:15. «L'ombre de la terre»: 21:30.
LAVAL (1): «Slumber party massacre»: 18:00, 19:40, 21:20.
LAVAL (2): «Code name Emerald»: 19:05, 21:05.
LAVAL (3): «On ne meurt que deux fois»: 19:10, 21:15.
LAVAL (4): «Les nanas»: 18:00, 19:50, 21:40.
LAVAL (5): «Subway»: 19:15, 21:15.
L'ERMITAGE (ancien Villeray): «Partir et revenir»: 19:00, 21:30.
LOEWS (1): «Year of the Dragon»: 13:30, 16:05, 18:40, 21:10.
LOEWS (2): «Code name Emerald»: 12:10, 14:00, 15:50, 17:40, 19:35, 21:35.
LOEWS (3): «Compromising positions»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:25.
LOEWS (4): «My Science Project»: 12:05, 13:55, 15:45, 17:35, 19:25, 21:15.
LOEWS (5): «Summer Rental»: 12:35, 14:20, 16:05, 17:55, 19:40, 21:35.
MASCOUCHE (1): «Le matou»: 19:00, 21:30.
MASCOUCHE (2): «Pinet, simple flic»: 19:30.
MASCOUCHE (3): «Dangereusement vôtres»: 21:25. «Ras les profs»: 19:30.
MERCIER: «Recherche Susan désespérée»: 21:00. «La fille en rouge»: 19:15.
ODEON LAVAL (1): «Rambo II, la mission»: 19:30, 21:30.
ODEON LAVAL (2): «Back to the Future»: 19:00, 21:10.
QUIMETOSCOPE: «Les aventuriers de l'arche perdue»: 19:15, 21:30. «Le kid de la plage»: 19:00, 21:00.
OUTREMONT: «Apocalypse 20:24»: 19:00. «La publicité... c'est branché»: 21:30.
PALACE (1): «Cocoon»: 12:40, 14:50, 17:00, 19:10, 21:20.
PALACE (2): «Slumber party massacre»: 13:15, 14:55, 16:35, 18:15, 19:55, 21:35.
PALACE (3): «Mad Max, beyond Thunderdome»: 13:00, 15:05, 17:10, 19:15, 21:20.
PALACE (4): «Joshua then and now»: 13:00, 15:05, 17:10, 19:15, 21:20.
PALACE (5): «National Lampoon's European Vacation»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.
PALACE (6): «Pee Wee's big adventure»: 12:15, 14:05, 15:55, 17:45, 19:35, 21:25.
PAPINEAU (1): «Partouzes très spéciales»: 12:00, 14:40, 17:20, 20:00. «Château des plaisirs»: 13:20, 16:00, 18:40, 21:20.
PAPINEAU (2): «Marilyn mon amour»: 12:00, 14:45, 17:35, 20:20. «Pucelles en extase»: 13:25, 16:10, 19:00, 21:45.
PARADIS (1): «Rambo II, la mission»: 19:15, 21:15.
PARADIS (2): «Le matou»: 19:00, 21:30.
PARADIS (3): «Comment claquer un million de \$ en un jour»: 21:00. «Starfighter»: 19:10.
PARALLÈLE: «Ombres de soir»: 19:30. «Lives of performers»: 21:00.
PARIS (1): (Saint-Hyacinthe): «Comment claquer un million de \$ en un jour»: 19:00. «Dents de la mer (3)»: 20:45.
PARIS (2): «Witness»: 20:55. «Falling in love»: 19:59.
PARISIEN (1): «Subway»: 13:00, 15:00, 17:05, 19:10, 21:15.
PARISIEN (2): «On ne meurt que deux fois»: 13:25, 15:30, 17:35, 19:40, 21:45.
PARISIEN (3): «Les nanas»: 13:05, 14:50, 16:35, 18:25, 20:10, 22:00.
PARISIEN (4): «Le 4ième pouvoir»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
PARISIEN (5): «L'été prochain»: 13:30, 15:40, 17:45, 19:50, 21:55.
PLACE DU CANADA: «Jagged Edge»: 19:00, 21:15.
PLACE LONGUEUIL (1): «Rambo II, la mission»: 19:30, 21:30.
PLACE LONGUEUIL (2): «Comment claquer un million de \$ en un jour»: 19:15, 21:15.
PLACE VILLE-MARIE (1): «When Father was away on business»: 12:05, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40.
PLACE VILLE-MARIE (2): «Witness»: 12:45, 14:55, 17:05, 19:10, 21:15.
PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «Agnes of God»: 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00.
PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «Creators»: 12:30, 14:45, 17:00, 19:15, 21:30.
PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «Back to the Future»: 12:00, 14:15, 16:30, 19:00, 21:20.
RIO (1): «La comtesse perverse». «Les exploits érotiques de Joanne»: «Couple dé-

butant cherche couple initié»: à compter de 13:00.
RIO (2): «Dangereusement vôtres». «Ras les profs»: à compter de 19:00.
SAINT-DENIS (1): «Académie de police II»: 14:15, 17:50, 21:25. «Cannonball II»: 12:20, 15:55, 19:30.
SAINT-DENIS (2): «Dangereusement vôtres»: 12:15, 16:30, 20:45. «Ras les profs»: 14:35, 18:50.
SEVILLE: «Gramlins»: 19:15. «The Purple Rose of Cairo»: 21:30. «The Rocky Horror picture show»: 23:15.
VERSAILLES (1): «Les nanas»: 18:00, 19:50, 21:40.
VERSAILLES (2): «Witness (v.f.)»: 19:20, 21:30.
VERSAILLES (3): «La compagnie des loups»: 18:15, 21:45. «Opération Fox-bat»: 20:00.
WESTMOUNT SQUARE: «Wetherby»: 19:00, 21:00.
YORK: «Plenty»: 12:00, 14:20, 16:40, 19:05, 21:30.

CINÉ-PARCS

CINÉ-PARC MONT-SAINT-HILAIRE: (Autoroute 20, sortie 115): «Greystoke, la légende de Tarzan». Ven., sam., dim.: 20:00. «La femme de la nuit». Ven., sam., dim.: 22:15.
CINÉ-PARC SAINT-EUSTACHE (1): «Dangereusement vôtres». «Ras les profs». Projection au crépuscule.
CINÉ-PARC SAINT-EUSTACHE (2): «Académie de police (2)». Ven., sam., dim.: 22:15.
CINÉ-PARC SAINT-EUSTACHE (3): «Mask». «Série noire».

DANSE

UQAM (Salle Marie-Gérin Lajoie, 1455, St-Denis) — Compagnie de danse Danny Grossman: 20:30.
THÉÂTRE DE LA VIEILLE (1371 e., Ontario) — Kathakali: 20:30.

THÉÂTRE

CAFÉ DE LA PLACE (Place des arts) — Monique Leyrac chante et dit Nelligan. Du mar. au sam., 20:00.
PLACE DES ARTS (Salle Port-Royal) — «Mort accidentelle d'un anarchiste», de Dario Fo. Du mar. au ven., 20:00; sam., 17:00, 21:00.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE (84, Sainte-Catherine o.) — «L'avare», de Molière. Du mar. au ven., 20:00; sam., 16:00, 21:00.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI (1297, Papineau) — «Éloizes». Avec Viola Léger. Du mar. au sam., 20:30; dim., 15:00.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (1100, av. des Pins e.) — «Anais dans la queue de la comète», de Jovette Marchessault. Du mar. au sam., 20:00; dim., 15:00.
SALLE FRED-BARRY (4353, e. Ste-Catherine) — La grandeur du geste et des passions, de Le Pool: 20:30.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, St-Denis) — «Les eaux et forêts», de Marguerite Duras: 20:00.
L'ESKABEL (1237, Sanguinet) — «Le moine», de Lewis. Mer., jeu., ven., sam., 20:30.
THÉÂTRE DES VARIÉTÉS (4530, Papineau) — «Zéphir, couche-toi» (Le saut du lit), de Cooney et Chapman, adapt. N. Gélins. Du lun. au ven., 20:00; sam., 19:00, 21:00.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL (1379, Sherbrooke o.) — «Picasso théâtre». Avec Carle Bédard, Pierre Chagnon, Larry-Michel Demers, Bernard Merney, Danielle Panneton, Anne-Marie Rocher, Carole Séguin et Yves Sautier. Du mer. au dim., 20:00.
1217 e., NOTRE-DAME — «Fiction» Présentation de Agent Orange. Du jeu. au sam., 20:30.
THÉÂTRE DE LA GALERIE 6968 (St-Denis) — «Les amoureux de la rue Prince-Arthur», de Raymond Lévesque. Du jeu. au sam., 20:00.
LE STAGE-DINER-THÉÂTRE (Restaurant La Diligence, 7385, boul. Décarie) — «Dix», revue musicale. Avec Glenn Bowser, Melo-dy Finley, Doriane Donati et Patti Belbot. Du mer. au dim., 21:00.
LE REINE ELIZABETH (Salle Arthur) — «Gigi». Du mer. au ven., 21:00; sam., 19:30, 22:30; dim., 20:00.
DINER-THÉÂTRE LES MASQUES (Grand Hôtel, 777, University) — «Hats», de Roger Peace. Mer., jeu., dim., 21:00.
THÉÂTRE DE L'HÔTEL MÉRIDIEN (4, Complexe Desjardins) — «Qui a vendu la mèche?», de Jean Guillaud. Du mar. au sam., 20:30.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC (Québec) — «Aux yeux des hommes», de John Herbert. 20:00.
THÉÂTRE DE LA BORDÉE (1091½, Saint-Jean, Québec) — «La duchesse de Langeais», de Michel Tremblay. Du mar. au sam., 20:30.
THÉÂTRE DE L'ÎLE (1, Wellington, Hull) — «Ton chat est mort», de James Kirkwood. Du mer. au ven., 20:30; sam., 19:00, 22:00.
CENTRE NATIONAL DES ARTS (Stutio, Ottawa) — «Syncope», de René Gingras: 20:00.

POUR ENFANTS

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, Saint-Denis) — «À la portée de la main», de Marie-Hélène du Silva, Jean-Luc Étlier et Denise Bellemore. Dim., 14:00.

VARIÉTÉS

THÉÂTRE SAINT-DENIS (1594, Saint-Denis) — Ding et Dong, 20:00, sauf dim. et lun.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, Saint-Denis) — Pierrot Fournier chante Brél. Du mer. au dim., 22:00.
SPECTRUM (318, e., Ste-Catherine) — «Lucien Francoeur»: 21:00.
CLUB SODA (5240, av. du Parc) — Richard Séguin: 20:00.
CAFÉ THÉLÈME (311 e., Ontario) — Sit-telle Jazz Quartet: 21:30.
LES PUZZLES (333, Prince-Arthur) — Liz Nelson et les I.D.U.'s: à compter de 22:00.
GALERIE LÉZART (1601, Saint-Denis) — Pierre Nadeau. Ven.: 20:30.
LE RISING SUN (286 o., Ste-Catherine) — The Grue Sun & Samp Circus: à compter de 21:00.
LA MANSARDE (3225 e., boul. Gouin) — Groupe Heavenknox: 21:00.
LE GRAND BOCK (893 o., Ste-Catherine) — Profyle: à compter de 20:00.
LES DEUX PIERROTS (104 e., St-Paul) — Conciliation et Richard Trépanier: 20:00.

LE PIERROT (114 e., St-Paul) — Raymond Houde et Louis Alary: 20:00.
LE GRAND CAFÉ (1720, Saint-Denis) — Trio Bernie Senensky, à compter de 21:00.
LE BISTRO D'AUTREFOIS (1229, St-Hubert) — Clothilde: 21:30, 23:30.
VICTORIA HALL (4626 o., Sherbrooke) — «The Telephone», de Menotti et «Four Hands of Bridges», de Barber. Dir., Paul Stewart: 20:00.
L'ARC DE TRIOMPHE (1186, Crescent) — Trio Alder Léger. Du mar

HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PAIRIES Chevrette décidé à régler ce «cas»

■ Dans l'attente de la décision du juge de la Cour supérieure, prévue pour le début de la semaine prochaine, le ministre de la santé et des services sociaux Guy Chevrette a précisé hier les actions qu'il entend prendre pour régler le «cas» de l'hôpital Rivière-des-Prairies.

HUGUETTE ROBERGE

Dans un premier temps, les affidavits (ou déclarations assermentées) qui mettent en question la compétence de trois ou quatre médecins de l'établissement seront référés au syndicat de la Corporation professionnelle des médecins.

Si le juge décide d'accéder à la requête des médecins de Rivière-des-Prairies et émet un bref d'évocation mettant fin à l'enquête Shadley, le ministre mettra sur pied un comité d'experts, avec mandat d'évaluer sur place la situation qui prévaut à l'hôpital et de lui faire des recommandations en conséquence.

Si, au contraire, le jugement maintient le décret, des spécialistes seront alors adjoints à Me Shadley pour l'aider à poursuivre son enquête.

La Ligue des droits et libertés veut aussi la mise en tutelle de Rivière-des-Prairies

■ La Ligue des droits et libertés a réclamé hier à son tour la mise en tutelle de l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies. «C'est la seule façon de mettre un terme rapidement à une violation constante des droits et libertés», a déclaré hier M. Paul Roy.

PAUL ROY

tés de la personne reconnus par la Charte et d'autres lois statutaires», a déclaré hier en conférence de presse M. Marc Plamondon, chercheur en droit de la santé et en droits fondamentaux à la Ligue.

Avant la Ligue, le Regroupement pour l'intégration dans la communauté avait aussi demandé la mise en tutelle de l'institution sur laquelle la commission Shadley enquête depuis plusieurs mois. «Appuyée par plus de 190 affidavits, cette demande de mise en tutelle est pleinement justifiée en droit dans la mesure où la situation qui perdure à Rivière-des-Prairies risque de compromettre la santé et le bien-être des patients», a déclaré hier M. Plamondon.

Le juriste a énuméré une série d'articles de la Charte des droits et de diverses lois qui seraient apparemment bafoués à Rivière-des-Prairies:

■ L'article 1, qui garantit la sûreté, l'intégrité et la liberté des personnes.

■ L'article 39, qui garantit à tout enfant le droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner.

■ L'article 48, qui reconnaît à toute personne le droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

■ L'article 4 de la Loi sur les services de santé et services sociaux, qui stipule que toute personne a droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée, compte tenu de l'organisation et des ressources des établissements qui dispensent ces services.

■ L'article 35 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, qui prévoit qu'un plan d'intervention doit être établi pour chaque bénéficiaire admis ou inscrit dans un établissement offrant des soins de longue durée ou des services d'hébergement. Le plan comprend l'identification des besoins des bénéficiaires, les objectifs à poursuivre, les moyens à utiliser, la durée prévisible des soins ou des services ainsi qu'une mention de sa révision aux 90 jours.

■ Les articles 19 et 20 du Code civil, qui obligent au consentement pour un examen, un traitement ou une intervention.

Selon M. Plamondon, les problèmes mis en lumière par l'enquête Shadley mettent en doute la capacité, sinon la volonté de l'établissement d'assurer non seulement la santé et le bien-être des bénéficiaires, mais également le respect de leurs droits fondamentaux.

Il accuse en outre le Conseil des médecins et dentistes de l'institution «de couvrir par une guérilla judiciaire cette réalité qui apparaît aujourd'hui à la fois cruelle et incontestable».

Faut-il voir le dentiste avant le denturologiste ?

■ Selon une nouvelle réglementation de l'Office des professions du Québec, il n'est plus nécessaire d'obtenir d'un dentiste un certificat de santé buccale avant de visiter le denturologiste pour une prothèse complète.

Le président de l'Ordre des denturologistes, M. Paul Aubry, se réjouit «partiellement» de cette nouvelle, mais il se dit aussi déçu de voir que l'Office recommande toujours que l'ordonnance du dentiste soit requise en ce qui concerne les prothèses partielles amovibles.

«C'est, dit-il, demander au patient de débours des frais additionnels pour l'obtention d'un tel certificat. Les denturologistes possèdent une solide formation et ils sont compétents pour déceler toute anomalie buccale chez les patients qui les consultent.»

Notons que, dans les faits, aucun certificat de santé dentaire n'a été exigé depuis dix ans par les denturologistes. L'Ordre des denturologistes préférerait voir l'Office des professions maintenir ce moratoire de fait, tant que les études sur le sujet n'auront pas été terminées.

FONDATION ANDRÉ-LAURENDEAU Une levée de fonds est envisagée

■ «C'en est au tout début», a déclaré hier le président du Palais des Congrès, Yves Michaud, au sujet de la Fondation André-Laurendeau dont on a annoncé la création mercredi soir, à l'occasion de la dernière soirée en hommage à René Lévesque.

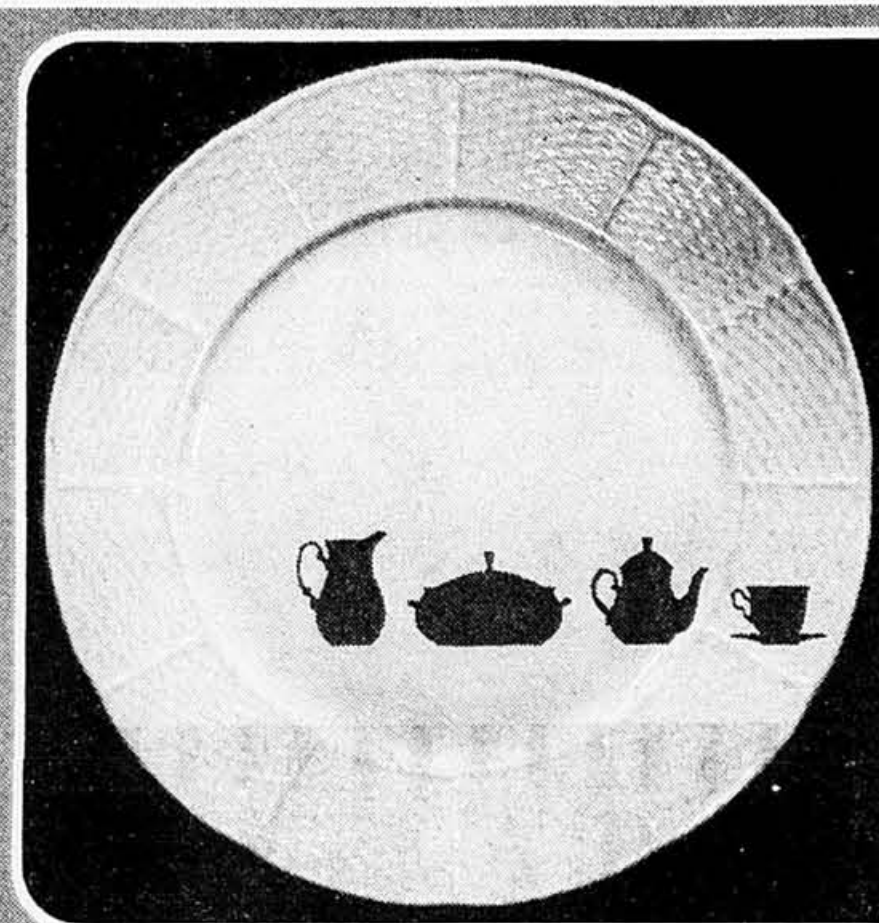
Chose certaine, toutefois, le surplus de la soirée (dans les \$100 000) ne constituera qu'un premier versement au fonds de la Fondation, a-t-il précisé dans une brève interview par téléphone.

«Un comité organisateur devra se former et compléter la

somme, il y aura sans doute une levée de fonds, etc.»

Rien n'a été non plus arrêté en ce qui regarde les activités de la Fondation, à laquelle on demandera de soutenir et d'encourager l'excellence en journalisme. «Il y aura sans doute des bourses, mais tout est envisageable.»

L'idée de la Fondation est née chez des proches de René Lévesque, dont Michaud lui-même, qui se proposaient de lui donner le nom de l'ex-premier ministre. «On lui en a parlé il y a quelques semaines. Il ne veut pas: «Je ne suis pas mort!», a-t-il dit.»



"Elegante" En Solde chez BIRKS

Un nouveau service de table créé par Belfor, de Tchécoslovaquie. Un drame en blanc. Une texture raffinée. Des formes gracieuses. Un nom: Elegante. Vous aimerez la simple beauté de ce modèle blanc avec motif en relief. Surtout à ces prix-là!

	Prix normal	Prix réduit
Ensemble 20 pièces	\$59.95	39.95
Ensemble de 5 pièces de service	34.95	23.30

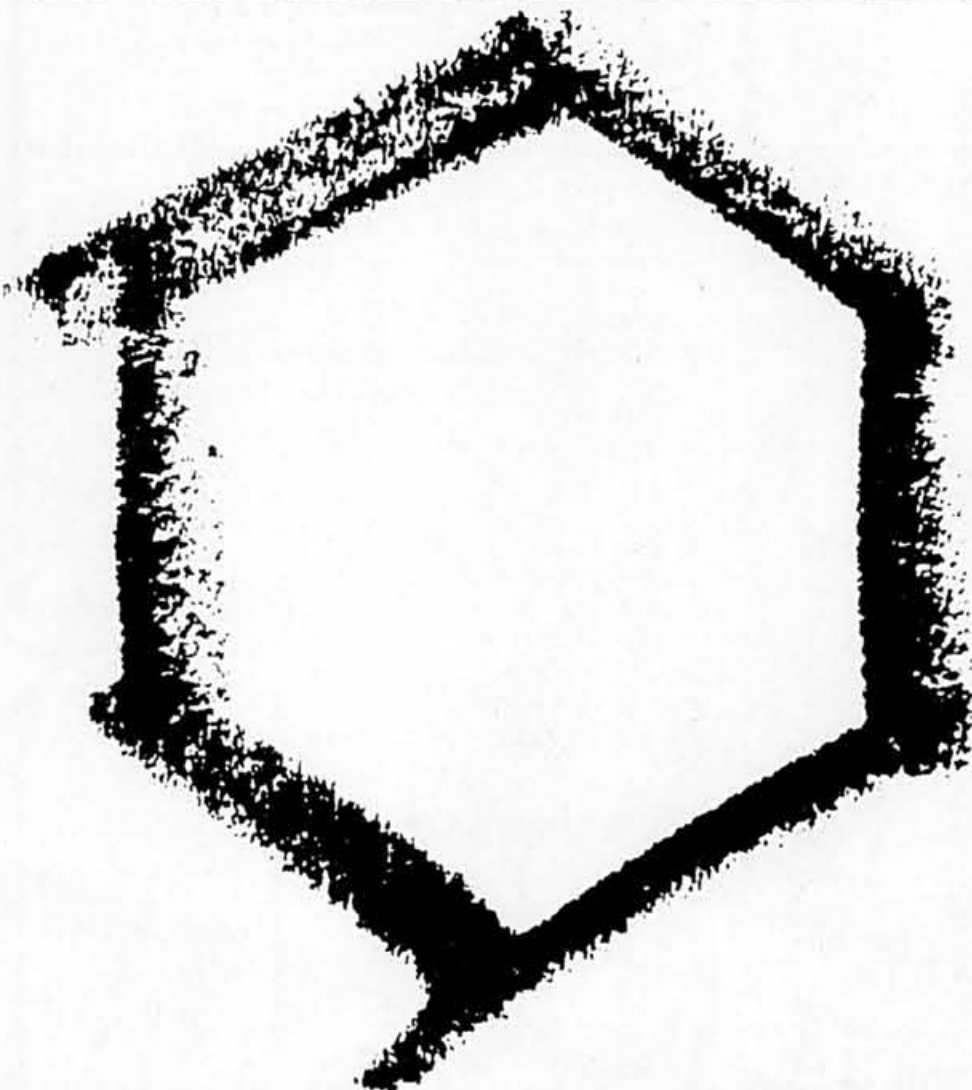
(Autres pièces disponibles)

Parfaitement BIRKS

Services financiers pour l'entreprise:

Faites le tour de la question

avec la caisse populaire desjardins.



Pour réussir en affaires, il faut voir les choses comme un tout, de tracer un portrait rapide des situations, faire le tour de la question et adopter une solution globale. Voilà pourquoi bon nombre de caisses populaires vous offrent un ensemble complet de services financiers, couvrant tous les besoins de votre entreprise.

- Pour vos opérations courantes, nous avons le **financement pour fins d'opérations** et le **financement temporaire**.
- Pour l'achat d'équipement ou l'amélioration de vos installations, nous avons le **financement à moyen et à long terme** et le **prêt aux petites entreprises**.
- Pour garantir les paiements à vos fournisseurs et créanciers, la **lettre de crédit commercial** et la **lettre de garantie**.

À la caisse populaire, vous trouverez des conseillers financiers professionnels, une technologie d'avant-garde et un réseau qui vous permettra de faire affaire partout au Québec, et ailleurs.

Faites le tour de la question. Vous verrez que nous connaissons bien vos problèmes et que nous avons les réponses.



desjardins
Une ressource naturelle.

CENTRE HOSPITALIER DES CONVALESCENTS DE MONTRÉAL

6363 CHEMIN HUDSON

Séance d'information publique

Auditorium

Vendredi, le 25 octobre 1985

14h00

Doreen Kane, Présidente

Iris Sullivan Secrétaire-Trésorière

Aux Éditions La Presse



La survie du couple une approche simple pratique et complète.

John Wright, Ph.D.

Les relations intimes ont de plus en plus de difficulté à survivre. Grâce à ce livre, vous pourrez évaluer, à l'aide de plusieurs questionnaires, les chances de survie de votre propre couple. L'auteur présente huit démarches qui vous aideront à mieux comprendre et, si vous le désirez, à changer divers aspects de votre relation: la communication, l'expression de l'amour, l'intimité sexuelle, la résolution efficace des problèmes, l'art de négocier un compromis à l'amiable, les techniques du combat loyal, la division équitable de travail et l'épineuse question du mariage ouvert. Les démarches de séparation constructive sont aussi examinées.

264 pages

John Wright, Ph.D.

EN VENTE PARTOUT



COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE

Service rapide et efficace

285-6984

Economisez temps et argent en commandant vos livres des Éditions La Presse par téléphone. Vous n'avez qu'à composer le numéro 285-6984, donner votre numéro de carte VISA ou MASTERCARD et le tour est joué. Ce service vous est offert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Prière de noter que les échanges et les remboursements ne sont pas acceptés.

Comptoir de vente 44, Saint-Antoine Ouest



Vivre adulte

Bernard Uhl

Un ouvrage accessible à tous qui présente les étapes de la vie adulte ainsi que la plupart des difficultés psychologiques vécues à l'âge adulte.

168 pages



Stress sans détresse

Dr. Hans Selye

Comment accepter le stress et l'utiliser de façon bénéfique en modifiant vos réactions face aux personnes et aux événements déplaçants de façon à n'être plus anxieux et tendu.

176 pages



Vivre mieux et plus longtemps

Durk Pearson et Sandy Shaw

Une méthode scientifique et pratique pour prolonger sa vie.

684 pages

OFFRE SPECIALE AUX ABONNÉ(S) DE LA PRESSE: 20% DE RÉDUCTION

BON DE COMMANDE

Veillez me faire parvenir le(s) livre(s) indiqué(s) par un crochet:

	Prix régulier	Prix abonné(s) de LA PRESSE
() La survie du couple (517)	13,95\$	11,15\$
() Vivre adulte (582)	9,95\$	7,95\$
() Stress sans détresse (848)	7,95\$	6,35\$
() Vivre mieux et plus longtemps (707)	19,95\$	15,95\$

IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque ou mandat payable aux Éditions La Presse. Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement.

M-Card ☐ n° _____
Visa ☐ n° _____
No d'abonné(e) _____

À retourner aux:
Éditions La Presse, Ltée, 44, Saint-Antoine ouest
Montréal (Québec) H2Y 1J5

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROVINCE _____

CODE POSTAL _____

TOTAL _____

CI-JOINT _____

TEL. _____
(plus 1\$ pour
frais de poste et
de manutention)

Automobiliste tué sur le pont Jacques-Cartier

■ Un automobiliste qui a perdu le contrôle de son véhicule sur le pont Jacques-Cartier hier en fin de soirée, est allé percuter le mur d'acier du pont pour se retrouver en sens inverse de la circulation et entrer en collision avec une motocyclette dont le conducteur est mort peu de temps après à l'hôpital Charles LeMoine de Greenfield Park. La victime est Maurice Leblanc, âgé de 44 ans, et demeurant à Longueuil.

DESCENTE À VIMONT

14 danseuses et 15 clients arrêtés

■ La police de Laval a arrêté hier soir 14 danseuses et 15 clients qui comparaitront ce matin en Cour municipale, sous des accusations de prostitution en public. D'autres accusations seront portées contre le gérant et le propriétaire de l'établissement. La descente a eu lieu au bar Le Cabaret, 1313 boulevard des Laurentides, dans le quartier Vimont à Laval. Quatre agents de la police de Laval avaient pris place incognito à l'intérieur du bar quelques heures avant l'opération. Ils ont raconté qu'il y avait bien du tripatage entre les danseuses et les clients et qu'en plus une certaine quantité de drogue dangereuse circulait. Par ailleurs, les salles de toilettes semblaient revêtir un attrait particulier si l'on en juge par le degré d'achalandage...

Blondin passe à table

■ En 1974, les frères Blondin, La Flèche et Richer, militaient au sein de la secte « Mission de l'esprit sain » dont l'un des préceptes voulait que les femmes ne devaient pas avoir droit à la jouissance sexuelle et devaient enfanter une fois l'an. En février 83 après avoir quitté cette organisation avec laquelle ils avaient de la difficulté à composer, les Blondin obtiennent une charte fédérale et fondent leur secte « La nouvelle société de l'homme ».

La Flèche et Richer ont mis un terme, hier sur les ondes de CKLM, à une « une grève de la faim » de 70 jours en « révélant » le troisième secret de Fatima, inconnu jusqu'à nos jours. Essentiellement, Blondin qui a reçu cette révélation « par inspiration divine », dit que « Jean-Paul II est un antechrist, un faux prophète qui règne sur un empire (...), qui sème la confusion d'un peuple au nom d'une fausse liberté ». L'Église catholique romaine serait un repère de « brigands », de voleurs, d'aveugles qui conduisent un peuple d'aveugles ». Fin du troisième secret.

Curieusement, interrogée par l'animateur Mathias Rioux, une spécialiste des sectes au Québec, a raconté que le 8 octobre 83, les frères Blondin exprimaient sensiblement le même message dans un encart publicitaire d'un journal à grand tirage à Montréal. Les frères Blondin avaient donc d'ores et déjà éventé ce qu'ils croient être le troisième secret de Fatima dont l'Assemblée des évêques du Québec répète qu'il n'existe pas.

Incendie rue St-André

■ Quelque 75 pompiers du Service des incendies de Montréal ont combattu pendant près d'une heure, hier soir, un incendie dans un immeuble de trois étages à l'intersection de la rue Saint-André et du boulevard Dorchester. La circulation intense un jeudi soir (un peu avant 20 heures) dans ce secteur a été lourdement perturbée. Toutefois, on ignore l'origine de cet incendie. Une enquête a d'ailleurs été ouverte pour en déterminer la cause.

HULL La guerre aux fêtards

■ Le maire de Hull, M. Michel Légère, vient de déclencher la guerre aux fêtards qui vendraient terminer leur nuit dans les débris de boisson de la Promenade du portage à la fermeture des bars d'Ottawa. Selon lui, ils sont parfois 10 000 à traverser, vers une heure, l'un des ponts séparant les deux villes pour continuer à boire jusqu'aux petites heures du matin.

NI NOIR NI BLANC



UNE NOUVELLE ÉMISSION!

Des invités!
Un sujet quotidien!

L'OPINION DE
SOLANGE CHAPUT-ROLLAND!
CELLE DE
CLAUDE CHARRON!

Une nouvelle façon de voir la vie qui vous entoure!
Du lundi au vendredi,
de 13h45 à 15h15!

*on est fait
pour vivre
ensemble*

CKAC 73

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 1 000 \$ SUR CERTAINS MODÈLES AVEC NOS SUPER GROUPES D'OPTIONS-BONI!
Tous les détails chez votre concessionnaire.

EN 86, AU QUÉBEC

ON A DES P'TITES NOUVELLES POUR VOUS!
LES PONTIAC, LES BUICK ET LES GMC!

PONTIAC GRAND AM
Pour la première fois en version 4 portes!

PONTIAC ACADIAN
La p'tite "pas compliquée"... la nord-américaine la moins chère!

PLAN DE PROTECTION GM DE 3 ANS/60 000 KM SANS SUPPLÉMENT

A partir de seulement **6295\$**

*P.D.S.F. pour le modèle Scouter avec équipement standard. Frais de transport exclus. Le concessionnaire peut vendre moins cher.

PONTIAC FIERO
Technique de pointe! Cadre à modules d'acier!

PONTIAC SUNBIRD
Un aspect foudroyant, une ligne distinctive et comme toujours, en 1986, une sensation purement Pontiac!

BUICK SKYLARK ET SOMERSET
Tout ce qu'il y a de plus contemporain. Tout ce qu'il y a de plus Buick!

BUICK SKYHAWK
Une compacte qui porte la touche Buick!

plus LE MOINS CHER
des pick-ups au Canada. À partir de seulement **7047\$**

BUICK CENTURY
Le "look" est on ne peut plus Buick! La qualité aussi.

PONTIAC 6000
Une sensation qui se fait... passion!

plus NOUVEAU BAS PRIX
7967\$

"ÇA VA DONNER UN GRAND COUP EN 86"

Faites l'essai d'une voiture GM 1986 et participez au concours "Ça va donner un grand coup en 86": vous pourriez gagner un week-end pour deux à la Coupe Grey à Montréal!

Les chances de gagner seront basées sur le nombre de participations. 13 prix seront accordés: ils seront répartis selon les zones de vente de General Motors. Les gagnants devront répondre correctement à une question mettant leurs connaissances à l'épreuve. Le concours prend fin le 5 octobre 1986. Tous les détails chez votre concessionnaire GM participant.

GM vous présente le football de la LCF
« Esquimaux d'Edmonton à Montréal le dimanche 3 novembre 85 à 13h.
Veuillez consulter votre horaire télé pour connaître le réseau de diffusion et les restrictions locales de chaque parti ».

PONTIAC BUICK GMC CAMIONS

PICKUP PLEINE GRANDEUR

S-15 1985

GM **On fait route ensemble** **GM** Fournisseur officiel de l'Exposition internationale de 1985

VENTE D'ÉLECTRICITÉ À LA NOUVELLE-ANGLETERRE

Signature prochaine d'un contrat de \$3 milliards US

■ HARTFORD, Conn. (PC) — À Québec et d'ici la fin du mois, le premier ministre du Québec, Pierre Marc Johnson, signera avec les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre un contrat de vente d'énergie ferme valant plus de trois milliards de dollars américains.

La cérémonie concrétisera une entente de principe, conclue il y a un an, pour la livraison de sept milliards de kilowattheures d'électricité par année, de 1990 à l'an 2000. La nouvelle fut annoncée hier, lors d'un voyage effectué au Connecticut, par le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Jean-Guy Rodrigue, qui visitait le gouverneur et les travailleurs d'Hydro-Québec, lesquels assistent leurs collègues américains dans leurs efforts pour réparer les dommages causés par l'ouragan Gloria, vendredi dernier.

La valeur du contrat n'a pas été spécifiée par le ministre, et de toute façon, les prix vont varier en fonction du prix du pétrole qui prévaudra au moment des livraisons. Un responsable d'Hydro-Québec a déclaré qu'un « montant supérieur à \$US 3 milliards » constituait une bonne approximation.

M. Rodrigue a par ailleurs proposé au gouverneur du Connecticut, M. William O'Neil et à M. Bill Ellis, président de Northeast Utilities et de New England Power Pool (NEPOOL), de négocier un traité d'assistance mutuelle en cas de désastres, suggestion qui fut bien reçue par ces derniers.

« La collaboration qu'apporte le Québec à la population de Nouvelle-Angleterre durement touchée par l'ouragan Gloria démontre l'importance de poursuivre les bonnes relations entre le Québec et les États du Nord-Est américain, d'autant plus que le Québec n'est pas à l'abri des désastres naturels et qu'il pourra éventuellement avoir besoin, lui aussi, de l'aide des compagnies américaines », a déclaré M. Rodrigue devant le gouverneur.

Il a également proposé une augmentation des échanges technologiques en électricité et une concertation des efforts en recherche et développement.

En langage clair, les spécialistes d'Hydro-Québec ont constaté que le réseau américain était moins sophistiqué que le leur, et qu'ils pourraient peut-être parvenir à vendre de leur technologie aux Américains, même s'il n'est pas évident que les petites compagnies privées de Nouvelle-An-

gleterre peuvent financièrement se permettre de rouler en Cadillac comme à tendance à le faire la société d'État. En revanche, Hydro-Québec avoue être insatisfaite de son organisation en cas d'urgence et apprend beaucoup de sa consœur Northeast Utility (N.U.).

C'est une facture d'environ \$7.5 millions qu'enverra vraisemblablement Hydro-Québec à N.U. et au Massachusetts Power Co., pour les quelque 240 équipes de secours et 867 personnes qui ont offert leurs services pendant près d'une semaine. La société d'État ne tire aucun profit de cette opération de solidarité, mais récupérera tous ses frais.

Malgré cela, Hydro-Québec sort largement gagnante de cette expédition en terre étrangère. « On ne veut pas souhaiter de malheur à nos voisins, mais cela nous a donné une visibilité extraordinaire », affirme M. Claude Descôteau, vice-président affaires américaines d'Hydro-Québec. Ils ont pu constater que nous étions des partenaires fiables et que nous pouvions réagir très rapidement. De plus, cela nous habitude à travailler ensemble.

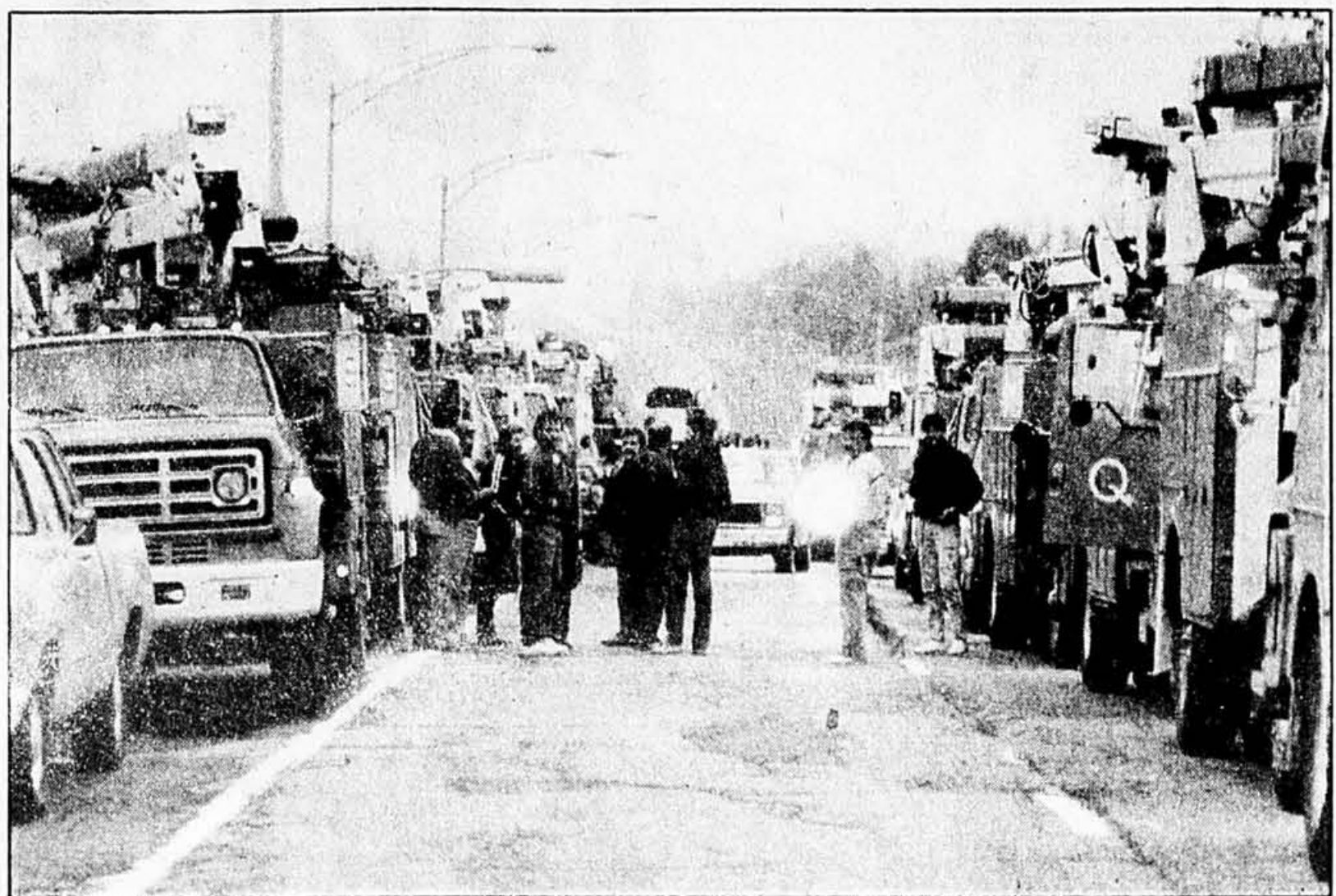
La presse locale a écrit une vingtaine d'articles sur la présence des Hydroquébécois sur leur territoire et hier, à la une du New York Times, on voyait une photo de M. Gaétan Thibodeau, juché dans une nacelle, en train de réparer un poteau. Belle publicité pour Hydro-Québec.

Des monteurs de ligne, à l'oeuvre à East Hampton, se rappellent toutefois que des équipes du Vermont sont venues leur prêter main-forte après une sévère tempête de verglas en 1961.

Les travailleurs québécois sont fatigués des journées de seize heures qu'ils accumulent, mais sont d'excellente humeur en raison de l'accueil extrêmement chaleureux que leur réserve la population.

« Ils sont magnifiques et nous leurs sommes très reconnaissants », affirme Mme Bradford Hasting, une résidente d'East Hampton, qui regarde travailler les équipes d'urgence. « La vie sans électricité est très simple et je ne suis pas sûre de pouvoir être une bonne femme de colon », commente-elle.

M. Richard Faucher, un contre-maître d'Hydro-Québec, n'en revient pas de l'équipement que ses hommes repèrent. « C'est des lignes de 4 000 volts, et certaines maisons ont des entrées de 60 ampères; on avait ça au Québec en 1957. » Le réseau québécois doit



Hydro-Québec ne fait pas d'argent avec les services qu'elle rend aux Américains de la Côte est depuis que Gloria a fait ses ravages, mais il semble acquis que cette opération solidarité est en même temps une démonstration du savoir faire hydro-québécois en la matière. Ce n'est pas l'aventure de

l'armada des employés de la société d'État qui a convaincu les Américains d'acheter pour 3 milliards de dollars américains en électricité dans les années 90, mais il ne fait pas de doute qu'elle rassure la clientèle quand à notre efficacité en la matière.

par contre alimenter beaucoup de systèmes de chauffage et c'est ce qui explique que la tension soit généralement de 25 000 volts.

Hier soir, des quelque 700 000 abonnés du Connecticut sans

électricité, seulement 23 000 ne l'avaient pas encore retrouvé, grâce aux efforts des équipes dont le quart étaient des effectifs d'Hydro-Québec, et une proportion semblable provenait d'États

voisins.

Les premières équipes d'Hydro-Québec quitteront aujourd'hui le Massachusetts et une petite partie du Rhode Island où ils travaillent pour regagner la

province. Celles qui oeuvrent dans le Connecticut, plus durement touché que les États avoisinants, devraient avoir quitté le territoire américain d'ici lundi prochain.

Un «besoin de réparation» pousse les individus à se lancer en politique

■ QUÉBEC (PC) — Ce qui pousserait les individus à se lancer en politique est un certain « besoin de réparation », un désir de relayer une image familiale amoquée quelque part au cours

de la vie et qui les entraîne à se mettre en évidence pour tenter de l'améliorer.

« Si nous pouvions examiner le passé de chaque politicien à la lumière de la psychiatrie », explique le Dr Pierre Vincent, psychiatre au Centre hospitalier de l'Université Laval, « on s'apercevrait sans doute que des raisons personnelles comme une image qu'ils croient appauvrie auprès de leurs proches les a motivé à prouver qu'ils peuvent être « autre chose » que ce que l'on pense d'eux ».

Le psychiatre, qui a fait une présentation devant l'Association des psychiatres du Canada sur le « cas » histotique du chef politique Louis Riel, est d'avis que la politique représente une façon idéale de « préparer » une image en projetant une nouvelle plus forte.

Le Dr Vincent a expliqué que le phénomène des dynasties où les fils succèdent aux pères illustre bien ce besoin de « réparation ». « Dans le cas de Riel par exemple, il avait promis par écrit dès son jeune âge qu'il suivrait les

traces de son politicien de père et cette motivation l'a hanté toute sa vie. Il ne voulait pas décevoir et continuait ainsi la relation à son père décédé ».

Interrogé à savoir si un être fragile psychiquement comme Riel pourrait surgir à nouveau à la tête de mouvements politiques ou de gouvernements modernes, le psychiatre a dit en douter fortement. « La façon dont fonctionnent les démocraties actuelles empêche que de telles personnes puissent s'immiscer jusqu'au sommet », a-t-il expliqué.

Laberge accuse la Fédération des caisses d'avoir provoqué la grève pour décourager la syndicalisation

■ La grève qui persiste depuis quatre mois dans 21 caisses populaires de la région de Montréal « a été provoquée et est prolongée par l'action de la puissante Fédération de Montréal des caisses populaires pour décourager la syndicalisation » dans ce secteur.

LISA BINSSE

Louis Laberge, président de la FTQ, rappelle qu'environ le tiers seulement des caisses sont syndiquées dans la région métropolitaine, en grande partie avec le Syndicat des employés professionnels et de bureau, section locale 57. Cette syndicalisation s'accroît depuis quelques années. C'est, dit-il, pour la contrer que la Fédération des caisses fait tout pour que les caisses syndiquées marquent le pas ou reculent dans leurs négociations.

M. Laberge met en doute la soi-disant autonomie des caisses. A preuve, dit-il, la mise en tutelle

récente de la caisse populaire de l'Université du Québec où une hypothèse de règlement préparée par le conseil d'administration de la caisse, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire établie par la fédération elle-même, semblait possible.

Il a aussi cité la récente démission du secrétaire du conseil d'administration de la caisse de Radio-Canada, Pierre L. Carrière, qui s'est rendu compte que malgré « l'autonomie » de la caisse, celle-ci ne pouvait compter sur la possibilité d'un règlement local. Ce dernier, dans sa lettre de démission, affirme que la fédération n'a qu'un but : « la désyndicalisation des caisses ».

Autre fait à l'appui avancé par M. Laberge : une directive interne de la fédération incitant les administrateurs locaux à offrir aux non syndiqués des bénéfices marginaux (plan dentaire) auxquels n'auraient pas droit les syndiqués.

Par ailleurs, M. Laberge a de-

mandé au ministre du Travail, Raynald Fréchette, d'intervenir dans le conflit, qui porte essentiellement sur les salaires, par le biais d'une médiation spéciale. Avant de se prononcer, le ministre attend le rapport que doit lui faire trois de ses hauts fonctionnaires sur le conflit.

Selon le syndicat, la fédération veut imposer des gels des salaires de 12 à 20 mois et veut éliminer les échelles de salaires. Les syndiqués sont prêts à accepter un gel de salaire la première année, avec un montant forfaitaire, mais demandent cinq et quatre p. cent pour les deux années subséquentes. Le salaire hebdomadaire moyen d'une caissière à plein temps est d'environ \$370. Beaucoup travaillent à temps partiel.

Cette semaine au conseil général de la FTQ, les délégués ont voté une résolution d'appui financier aux grévistes, de l'ordre de \$50 par semaine, par gréviste, jusqu'au règlement de la grève.

Même les Indiens sont soumis aux règlements sur la pêche au Québec

■ Même si personne ne semble vouloir contester le droit ancestral de pêcher, tout autant que de chasser et de trapper pour assurer leur survie, tel qu'accorde aux Indiens, ce droit n'en doit pas moins demeurer subordonné à certains règlements que les gouvernements peuvent adopter dans l'intérêt général. Pour préserver notre richesse faunique, par exemple.

C'est ce qu'a rappelé le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, hier après-midi, en rejetant l'appel d'un pêcheur Mohawk de la Réserve de Saint-Régis. Déclaré coupable, en cour de Valleyfield, d'avoir pêché la perchaude à la seine (filet), dans un marais

voisin du Lac Saint-François, M. Georges Weldon Adams est passible d'une amende maximale de \$5 000.

Dans ce cas, l'endroit où le prévenu faisait la pêche sans permis, de cette façon, est situé à une certaine distance de la Réserve elle-même. Et ces terres du comté de Dundee avaient été cédées au gouvernement en 1888, moyennant compensation financière touchée par les Indiens.

Devant le tribunal, ils ont cependant contesté cette cession, en soutenant qu'elle avait été constamment dénoncée, depuis, et qu'elle avait été illégale. Le juge Paul souligne toutefois que ce n'est pas à l'occasion d'une défense à une infraction de nature

pénale que la cour peut se prononcer sur la légalité de cette « transaction ».

S'appuyant d'autre part sur les interprétations déjà faites par nos tribunaux supérieurs, le juge Paul conclut qu'il est clair que l'article 4 du règlement de pêche du Québec est non seulement valide, mais qu'il s'applique aux Indiens de la Réserve de Saint-Régis comme à toute autre personne. L'inculpé aurait donc dû se munir d'un permis avant de faire cette pêche.

En fin d'après-midi, son procureur, Me James O'Reilly dévalait cependant, et fort rapidement, son intention d'en appeler de cette décision.



photo René Picard, LA PRESSE

C'est hier que le directeur de l'information de LA PRESSE, Claude Gravel, à droite, en présence du consultant Jean-Pierre Chalifoux, à gauche, a signé avec Alain Boucher, de la Centrale des bibliothèques, au centre, le contrat d'implantation du nouveau système, sous l'oeil intéressé de Paul Longpré, responsable du centre de documentation.

LA PRESSE bientôt en format réduit

■ LA PRESSE sera très bientôt disponible... en format ultra-réduit, de la taille d'une carte postale.

Sur une seule micro-fiche (quatre pouces sur six) tiendra tout un numéro. Tous les numéros d'un mois formeront, eux, une mince plaquette d'à peine un demi-pouce, ou un centimètre.

JACQUES BENOIT

En même temps, on publiera chaque mois un répertoire — un index bibliographique — de tous les articles publiés dans le mois. Le répertoire existera également sous forme de banque de données, auquel n'importe qui pourra avoir accès de chez soi, par un ordinateur personnel.

« C'est simple : on indexe le journal. On fait la liste de tout ce qu'il publie, par auteur, par titre, par date, par page. Puis par sujets et également par grandes catégories — sports, politique internationale, etc. », explique Jean-Pierre Chalifoux, consultant, qui a conçu le projet.

Pourquoi cela ? Son mandat était double, répond-il.

« Le Centre de documentation

du journal ne peut plus, comme par le passé, servir la clientèle directement sur place. On m'a demandé : comment servir néanmoins la clientèle ? Puis comment rentabiliser l'information ?

« Car un journal est un produit éphémère. On l'achète, on le lit, on le jette. Mais l'information, elle, a une valeur durable. On reçoit au journal des quantités d'appels de gens qui sont à la recherche d'informations sur toutes sortes de sujets et qui par exemple se souviennent vaguement avoir lu quelque chose sur le sujet, sans plus de détails. Le projet s'inscrit dans l'obligation qu'ont les journaux, pour survivre, de commercialiser leur information. »

Une information considérable dans le cas du quotidien de la rue Saint-Jacques, « dans les 60 articles par année » note Alain Boucher, directeur de la planification et du développement à la Centrale des bibliothèques, et que le nouveau système permettra de retracer rapidement par sujets, auteurs, etc.

Fondée en 1964, organisme autonome à but non-lucratif, producteur et diffuseur de banques de données, c'est la Centrale (la

signature du contrat a eu lieu hier) qui fera concrètement le travail.

Les choses sont déjà enclenchées et même en marche : la banque de données est disponible depuis juillet dernier (tarif horaire : \$35) et le premier index, celui d'octobre 85, sera publié à la mi-novembre.

Quant aux fiches, et quoiqu'il en existe déjà des prototypes, leur fabrication débutera d'ici quelques semaines.

Jean-Pierre Chalifoux : « L'abonnement annuel aux index sera de \$300 et aux fiches, \$300 également. Les abonnés qui jugeront utile de les avoir les achèteront. C'est un support commode, bien plus compact que le microfilm, et qui peut être transposé sur disques optiques. »

Les abonnés éventuels (certains ont déjà souscrit un abonnement) : les ambassades, les bibliothèques, les ministères et les organismes gouvernementaux, les banques et les grandes entreprises, les universités, etc. « On pense à 300 utilisateurs immédiats. Entre 300 et 1 000 », dit Alain Boucher.

Informations, à la Centrale des bibliothèques, (514) 382-0895.

60 GROS MERCI



Un gros merci à vous tous, cadres délégués, qui contribuez généreusement en temps et en efforts au succès de notre campagne de souscription annuelle. Merci aussi à tous les organismes et entreprises qui ont bien voulu nous prêter de leur personnel.



1. **BEAUDOIN, Richard**,
Caporal
Gendarmerie Royale du Canada
2. **BERNIER, Jean**
Compagnie Trust Royal
3. **BLAIN, Pierre**
Société de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal
4. **BLANCHETTE, Caroline**
Banque de Nouvelle-Écosse
5. **BOILEAU, Herman**
Produits Petro-Canada Inc.
6. **BOILY, Laval**
Banque Nationale du Canada
7. **BOURGEOIS, Georges**
Université de Montréal
8. **BOURQUE, A. Sam**
Banque Royale du Canada

9. **BOURRET, Jean-Louis**
Ministère de la Santé et des Services Sociaux
10. **BRAY, Gaétan**
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
11. **CAMPBELL, George L.**
Sun Life du Canada
12. **CARRIÈRE, Pierre**
Bell Canada
13. **DÉSILETS, Roger**
Banque Nationale du Canada
14. **DESSAULLES, Jean**
Gulf Canada Ltée
15. **DUPONT, Anne-Marie**
Commission des Écoles Catholiques de Montréal
16. **DUROCHER, Lionel**
Ministère du Tourisme

17. **ECONOMIDES, John N.**
Imasco Limited
18. **FAVREAU, Christiane**
Revenu Canada - Impôt
19. **FINN, Terence E.**
Shell Canada Ltée
20. **FOURNIER, Suzette**
Consolidated Bathurst Inc.
21. **GIBAUD, A.R.**
Imperial Tobacco Limited - Imasco
22. **GOULET, J.E.**
Transports Canada
23. **GRACE, Mimi**
Société Canadienne de la Croix-Rouge
24. **LALONDE, Claude**
Ville de Montréal
25. **LANCÔT, François**
Télélobe Canada

26. **LANGVIN, Robert**
Idomo International Inc.
27. **LANGLOIS, Bernard**
Canadair Ltée
28. **LAURIN, Diane**
Banque Canadienne Impériale de Commerce
29. **LAUZON, J. Raymond**
Hydro-Québec
30. **LEGAULT, Gaétan**
Hydro-Québec
31. **LETENDRE, Jean**
Texaco Canada Inc.
32. **LIMOGES, Roland**
Canadien National
33. **LOISELLE, Jean**
Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal
34. **LOISELLE, Yvette**
Celanese Canada Inc.

35. **MADORE, Guy**
Banque Fédérale de Développement
36. **MARTIN, John N.**
Montreal Trust
37. **MATTE, Roger**
Emploi & Immigration Canada
38. **MORIN, Michel**
Zellers Inc.
39. **NORMANDEAU, Roland**
Roland Inc.
40. **OUELLETTE, Roland**
Joseph E. Seagram & Fils Ltée
41. **PENFOLD, Lew C.**
Northern Telecom Canada Ltée
42. **PITRE, Cindy**
Air Liquide Canada Ltée
43. **PRIMEAU, Marcel**
Banque Toronto-Dominion

44. **RANGER, Paul, Lieut. col.**
Ministère de la Défense Nationale
45. **REGENSTREIF, Zeev**
Steinberg Inc.
46. **RICHARD, Charles I.**
Westinghouse Canada Ltée
47. **ROY, Gaston**
Dominion Textile Inc.
48. **SÉGUIN, Pierre**
Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec
49. **SENNEVILLE, Claude**
Le Groupe SNC
50. **SHEPHERD, R.D.**
Suncor Inc.
51. **STENSON, H. Ross**
Domtar Inc.

52. **ST-ANDRÉ, Maurice**
Mines Noranda Ltée
53. **ST-CHARLES, Tina**
Banque Royale du Canada
54. **TARTE, Pierre-Paul**
Banque de Montréal
55. **TRUDEAU, Cécile**
Lavalin Inc.
56. **TURR, George R.**
Caniron Inc.
57. **VALIQUETTE, RICHARD**
IBM Canada Ltée
58. **VERMEYLEN, John**
Pratt & Whitney Canada Ltée
59. **VILLEMAIRE, Paul-Émile**
Northern Telecom Canada Ltée
60. **WOOD, Gordon**
Groupe CSL Inc.

Photos: Studio Paul Labelle Enr.

Nous remercions les commanditaires suivants qui ont aussi contribué à l'opération cadres délégués: AVIS Autos à louer • Banque Royale • Brasserie O'Keefe Ltée • C. Lamond & Fils • Canadien National • Chrysler Canada Ltée • Ciment Saint-Laurent Inc. • Culinar Inc. • Distilleries Corby Ltée • Gaz Métropolitain • Hôtel Le Château de l'Aéroport • IBM Canada Ltée • J. Pascal Inc. • John Lewis Industries • Nabisco Brands Ltée • Les Sucres Redpath Ltée • Xerox Canada Inc.

LA MISÈRE, la souffrance, la solitude, le désespoir...
ON NE DOIT PLUS VOIR CELA DANS LE GRAND MONTRÉAL.



Centraide

493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 Tél.: 288-1261



THE CANADIAN CLUB OF MONTREAL
LE CERCLE CANADIEN DE MONTREAL



EARL H. ORSER
Président
et chef de la direction
London Life Compagnie
d'Assurance-Vie
Président adjoint
du conseil
Trilon Financial
Corporation
Vice-président
Association canadienne
des compagnies
d'assurances
de personnes inc.

HOTEL LE QUATRE SAISONS
SALON LES SAISONS
LUNDI LE 7 OCTOBRE 1985
12h30

Monsieur Orser nous entre-
tiendra de la nécessité de
changements dans la légis-
lation fédérale régissant
les institutions financières.

Membres: 20.00 \$
Non-membres: 26.00 \$
Réservation: (514) 871-1795
1 Place Ville-Marie, bureau 3012
Montréal (Québec) H3B 4B2
Commanditaire: Royal LePage

Les Québécois favorisent plus la libération conditionnelle que les autres Canadiens

■ L'opinion québécoise n'est pas favorable à la mise au rancart des systèmes de libération conditionnelle des détenus. Tout au contraire. Malgré certai-

JEAN-PIERRE BONHOMME

nes apparences, 90 p. cent des citoyens du Québec souhaitent le maintien de ce processus d'examen personnel par lequel le prisonnier peut se réinsérer dans la société avant la fin de sa sentence.

Cela est ressorti clairement, hier, au Colloque international de l'École de criminologie de l'Université de Montréal. La session d'hier portait sur la question des politiques pénales en regard des libérations pour cause. Il a été révélé par le directeur du Centre international de criminologie com-

parée de l'Université de Montréal, M. André Normandeau.

L'enquête d'opinion a été faite en 1984 par le Centre international de criminologie de l'Université. M. Normandeau a signalé que la proportion des personnes désireuses de maintenir le système des libérations avant terme est au niveau «surprenant» de 90 p. cent. Elle est de dix p. cent plus élevée qu'au Canada anglais. L'opinion contraire qui cherche à établir des peines fixes sévères, ne s'exprime qu'en milieu policier. Seulement 33 p. cent des policiers favorisent le maintien d'un service de libération conditionnelle.

L'opinion, exprimée courageusement en milieu judiciaire, selon laquelle il existe un appel populaire généralisé vers l'imposition d'un régime pénal plus sévère et

limitant la discrétion de la magistrature, relève du mythe dit universitaire.

M. Normandeau, qui siège à la Commission de libération du Québec, ne croit pas que le système canadien et québécois soit parfait et il propose qu'on le réforme. Mais il signale, comme son collègue Pierre Landreville, le directeur de l'École de criminologie, que l'évolution de la situation américaine ne peut être comparée à celle du Canada. Les États-Unis, disent ces experts, vivent d'abord en milieu plus violent et puis chaque État américain possède son propre code criminel.

Il est vrai, reconnaissent-ils, qu'une bonne part des États américains et le gouvernement fédéral sont en voie d'éliminer leurs commissions de libération conditionnelle en faveur de l'imposi-

tion de peines fixes et plus sévères. Mais ils précisent qu'il en résulte un engorgement et que les régimes de libération conditionnelle tendent à renaître sous une forme ou sous une autre.

Le fonctionnement des régimes canadiens pourraient néanmoins être amélioré, dit M. Normandeau. Il faudrait d'abord que les nominations aux postes de commissaires, ne soient pas politiques. Ce sont les nominations fédérales qui posent des problèmes à cet égard. La femme de l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec, M. Jean-Pierre Côté, a ainsi été nommée commissaire aux libérations bien qu'elle n'ait pas la moindre expérience en ce domaine. Ce fait a été généralement réproché. Il faudrait également permettre aux détenus d'avoir accès à leurs dossiers.

SIMPSON

ÉCONOMISEZ SUR "BRAUN"

Aide-cuisiniers de type professionnel
pour le chef de type amateur

ÉCONOMISEZ \$80 PLUS \$20 DE RABAIS SUR LE ROBOT CUISINIER ET COMBINÉ DE CUISINE "BRAUN".

C'est celui qui fait tout! Son moteur ultra-puissant mélange même les pâtes les plus épaisses tout en étant assez délicat pour fouetter et battre les oeufs à la perfection. Comprend deux bols, fouet, crochet à pâte, spatule, récipient-mélangeur et accessoire à trancher/déchiquter. Modèle KM32.

Ord. Simpson 299.99

VENTE 219.99

Plus \$20 de rabais à recevoir du manufacturier par la poste! PRIX AVEC RABAIS 199.99.

ÉCONOMISEZ \$10 SUR CAFETIÈRE 10 TASSES DE "BRAUN"

Filtre pivotant de conception unique pour remplissage facile et s'enlève pour nettoyage rapide. Système "Drip Stop" fait que vous ne devez pas attendre pour la première tasse. Modèle KF40.

Ord. Simpson 59.98

VENTE 49.99



Économisez sur le moulin à café "Braun" conçu avec rainures-guides pour garder les grains et le café moulu en mouvement constant. Rangement du cordon dans la base. Modèle KSM-2.

Ord. Simpson 24.98

VENTE 19.99



Économisez sur presse-agrumes "Braun". Dégustez un délicieux jus de fruits frais sans problèmes. Fonctionne rapidement, facilement et de façon efficace. Modèle MPZ-5.

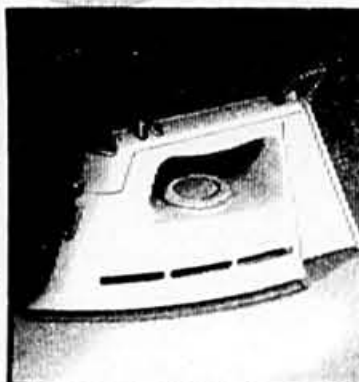
Ord. Simpson 29.98

VENTE 24.99

Économisez 14.99 sur l'extracteur de jus "Multi-Press" de "Braun". Système de filtre unique procurant des jus clairs au goût pur et frais. Modèle MP32.

Ord. Simpson 94.98

VENTE 79.99



Économisez sur le fer à repasser jet/vapeur de "Braun". La solution à tous vos problèmes de repassage. Vapeur/variable, vapeur/vapeur supplémentaire/jet. Bout pointé pour repassage facile autour des poches et boutons. Rangement du cordon à l'arrière.

Ord. Simpson 49.98

VENTE 44.99



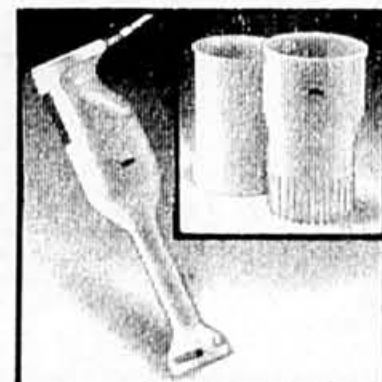
Plus \$10 de rabais du manufacturier par la poste! PRIX AVEC RABAIS 89.00

Économisez \$30 plus \$10 de rabais sur le robot cuisinier "Braun".

Mélange, pétrir, coupe, râpe, tranche. Celui-ci fait même les frites. Commande 2 vitesses et réglage de pulsion pour de meilleurs résultats. Grande capacité. Presse-agrumes offert en prime. Modèle UK1.

Ord. Simpson 129.98

VENTE 99.00



Économisez sur le mélangeur "Multi-Practic" de "Braun". Le pratique petit mélangeur portatif idéal pour mélanger tout, des laits battus pour les enfants aux coquetels pour vos invités. Comprend bec-verseur, passoire et support mural. Modèle MK40.

Ord. Simpson 29.98

VENTE 24.99

Pour achat en personne seulement
Articles ménagers: 426,
centre-ville. Aussi à Fairview,
Anjou, Laval et St-Bruno.

Simpson

c'est bien moi

HEURES
D'OUVERTURE
DES MAGASINS
SIMPSON

DU LUNDI AU MERCREDI:
JEUDI ET VENDREDI:
SAMEDI:

CENTRE-VILLE
10h à 18h
10h à 21h
9h à 17h

RENDEZ-VOUS AU MAGASIN SIMPSON LE PLUS PRÈS DE CHEZ-VOUS: CENTRE-VILLE, FAIRVIEW, ANJOU, LAVAL ET ST-BRUNO.

SUCCURSALES
9h30 à 18h
9h30 à 21h
9h à 17h

